

# Charte Forestière de territoire

Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon - Pays de Seyne

2018-2023



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



ALPES DE HAUTE  
PROVENCE  
LE DÉPARTEMENT

vallée  
Ubaye

provence  
alpes agglo



# Sommaire

Introduction

## I. Méthodologie.....5

1. La Charte, un outil stratégique au service des élus.....	7
2. Les appuis techniques à l'élaboration de la charte.....	8
3. Entretiens et concertation publique.....	9
4. Une méthodologie innovante basée sur l'action.....	10

## II. Diagnostic territorial..... 11

### 1. LE DEVELOPPEMENT FORESTIER, AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS LOCALES..... 12

1.1 Présentation du territoire, entre ruralité et montagne.....	13
1.2 Un territoire résolument tourné vers le Bois.....	16
1.3 Quel bilan pour la première Charte ?.....	17
1.4 De nouveaux enjeux à intégrer pour 2018-2023.....	19

### 2. PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPACE FORESTIER..... 20

2.1 Une forêt productive et de qualité.....	21
2.2 La forêt et les risques naturels.....	26
2.3 Une forêt multifonctionnelle, aux usages multiples.....	30
2.4 Une forte proportion de forêts privées et morcelées.....	42
2.5 La forêt, au cœur de la biodiversité.....	45
2.6 Les forêts face aux enjeux du changement climatique.....	51

### 3. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE BOIS..... 56

3.1 Une gestion durable de la ressource forestière.....	57
3.2 Un réseau d'entreprises du bois dynamique.....	59
3.4 Analyse de la Filière Bois locale.....	61
3.3 L'offre de formation aux métiers du bois.....	73
3.5 Un berceau du Bois-Energie à conforter.....	74
3.6 De nombreux freins à la mobilisation de la ressource.....	77

<b>III. Axes et enjeux de la charte.....</b>	<b>84</b>
1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA CHARTE.....	86
2. SYNTHÈSE DES 4 AXES DE LA NOUVELLE CHARTE FORESTIÈRE.....	87
2.1 Axe 1 Développer une approche touristique de la forêt.....	89
2.2 Axe 2 Accroître la mobilisation et valorisation des bois locaux.....	90
2.3 Axe 3 Prendre en compte les usages et la biodiversité de la forêt.....	91
2.4 Axe 4 Soutenir la Filière Bois locale.....	92
<b>VI. Plan d'actions.....</b>	<b>93</b>
De la définition des axes, au plan d'actions.....	94
Calendrier prévisionnel de réalisation.....	95
Fiche action 1 Favoriser l'émergence de nouvelles filières autour du Bien-être et de la Forêt.....	96
Fiche action 2 Développer l'itinérance en forêt.....	98
Fiche action 3 Dynamiser et requalifier la Maison du Bois.....	100
Fiche action 4 Encourager, développer et communiquer sur les multiples usages du bois local.....	102
Fiche action 5 Animer la forêt privée.....	104
Fiche action 6 Créer un territoire 100% PEFC.....	106
Fiche action 7 Acceptation sociale de la gestion forestière : information et sensibilisation.....	108
Fiche action 8 Formalisation des échanges entre gestionnaires de la biodiversité et forestiers.....	110
Fiche action 9 Anticiper les impacts du changement climatique sur les forêts de montagne.....	112
Fiche action 10 Animer, former et dynamiser le réseau des professionnels locaux de la Filière Bois.....	114
Fiche action 11 Accompagner l'émergence de nouveaux produits valorisant les bois locaux.....	116
Fiche action 12 Promouvoir l'usage du bois dans les projets de rénovation des stations de ski.....	118
Conventions Desserte forestière et Sylvopastoralisme.....	120
Sources bibliographiques.....	121
Crédits.....	123
Sites Internet ressources.....	124
<b>VII. Annexes.....</b>	<b>125</b>

# Introduction

---

La forêt fait partie intégrante du territoire de la Charte Forestière, formé par la réunion de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et du Pays de Seyne. Elle contribue de manière forte à son identité culturelle, naturelle et économique : culture du bois, filière porteuse d'emplois, réserve de biodiversité, protection contre les risques..., la forêt est omniprésente dans le paysage et ses représentations, où elle joue des rôles multiples et complexes souvent méconnus ou sous-estimés.

Afin de poursuivre le travail engagé lors de la première charte signée en 2012, les élus ont souhaité renouveler leur stratégie forestière pour la période 2018-2023, à l'échelle du nouveau territoire « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon - Pays de Seyne ». La cohérence et la complémentarité des enjeux qu'ils partagent en font un territoire de projet pertinent où l'ensemble des acteurs (élus, entreprises, citoyens...) ont été concertés afin d'élaborer des propositions pour une gestion collective, innovante et durable de la ressource forestière.

Cette deuxième génération de charte s'articule autour du développement économique forestier. L'objectif est de relocaliser la valeur ajoutée de la Filière Bois au sein du territoire. Utiliser davantage de bois locaux dans la construction, valoriser ces bois pour diversifier leurs débouchés, accompagner les professionnels et accroître la visibilité des projets bois, tels sont les grandes lignes de cette nouvelle charte et les principaux défis à relever. Mais la forêt ne se limite pas à sa filière et plus encore dans nos territoires de montagne où elle est à la fois le support de nombreuses activités mais aussi l'habitat privilégié pour nombre d'espèces. La charte propose ainsi une ouverture vers une valorisation touristique des ressources forestières, ainsi qu'une prise en compte de l'écosystème forestier en tant que réservoir de biodiversité et indicateur précieux des changements climatiques.

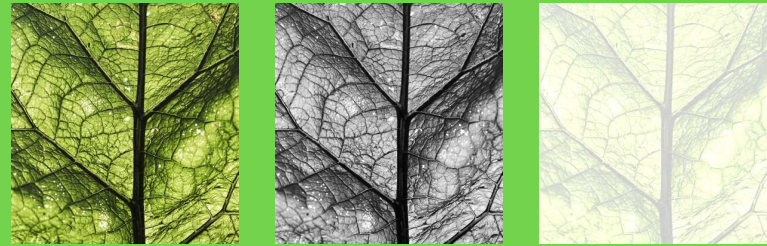
Cette charte issue d'une concertation partagée de plusieurs mois avec l'ensemble des acteurs, présente les principaux enjeux identifiés sur le territoire qui ont orienté la définition de 12 propositions de pistes d'actions. Concrètes et ciblées, elles visent une gestion respectueuse et inventive du patrimoine forestier, en harmonie avec les besoins des hommes et des forêts.



Partie I.

METHODOLOGIE





1. La Charte, un outil stratégique au service des élus
2. Les appuis techniques à l'élaboration de la charte
3. Entretiens et concertation publique
4. Une méthodologie innovante basée sur l'action

# 1. La Charte, un outil stratégique au service des élus

## Qu'est-ce qu'une Charte Forestière de Territoire ?

Une Charte Forestière est un outil créé par la **Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001** afin d'intégrer la forêt et le bois dans les politiques d'aménagement des territoires et de mener des projets partagés de développement local autour de la ressource forestière, tout en prenant en compte la multifonctionnalité des forêts locales.

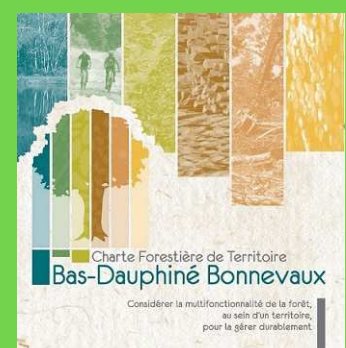
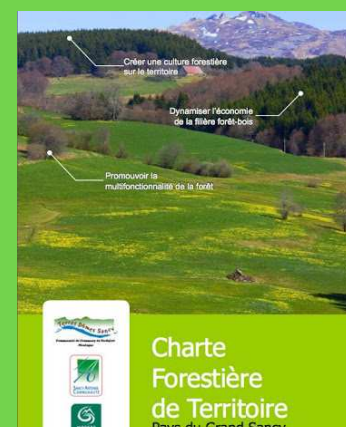
Il s'agit d'une **démarche contractuelle**, la charte n'est pas un outil réglementaire et à ce titre, elle doit être compatible avec les orientations forestières nationales et régionales (PRFB, SRB...) et les documents d'urbanisme qui régissent le développement territorial.

La charte est donc un **outil stratégique** de développement durable des territoires, **construit collectivement** en concertation avec l'ensemble des acteurs et considérant la forêt sous tous ses aspects, économiques, écologiques, culturels et sociaux.

## Une Charte Forestière, en résumé c'est :

- **Un outil d'aménagement durable**
- **Une démarche de concertation libre et ouverte**
- **Un lien entre le développement économique, écologique, social et culturel d'un territoire forestier**
- **Un projet collectif :**
  - qui s'appuie sur un état des lieux du territoire
  - qui prévoit un programme d'actions concrètes
  - qui contractualise entre les acteurs locaux
- **Un suivi et une évaluation des actions**

Il y a plus de 150 CFT en France. Chacune est **UNIQUE** et s'appuie sur ses spécificités locales. Il y a donc autant de chartes que de territoires !



## 2. Les appuis techniques à l'élaboration de la charte



Association des Communes  
Forestières 04

Bureau d'étude  
Alcina Forêts



Les Communes Forestières, en sus de leur rôle de force de proposition et de suivi des politiques forestières territoriales, constituent la **structure animatrice des réseaux régionaux des Chartes Forestières de Territoire**. A ce titre, l'association des Communes Forestières, a accompagné techniquement, durant 2 années, le travail de renouvellement de la charte « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon Pays de Seyne » en fournissant :

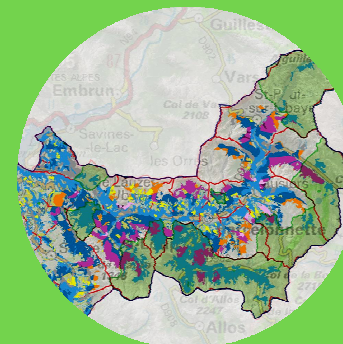
- **Un soutien technique et méthodologique constant**
- **La mise à disposition d'outils et de données cartographiques**
- **Un partage d'expérience régulier** avec les acteurs de la filière, au cours de rencontres de terrain, formations et temps d'animation du réseau des animateurs de charte en PACA
- **Une force de proposition** via la participation aux Comités de Pilotage et la sensibilisation des élus et financeurs à la mise en œuvre des actions futures de la nouvelle charte

Afin **d'accompagner la rédaction** de la nouvelle Charte Forestière du territoire, les collectivités ont souhaité mandaté un prestataire spécialisé en gestion et stratégies forestières. Suite au lancement de l'appel d'offre, c'est le cabinet Alcina, basé à Montpellier (antenne à Gap) qui a été retenu.

Un ingénieur forestier et un géomaticien ont été mis à disposition pour répondre aux besoins suivants :

- **Apports méthodologiques** et techniques
- **Réalisation de cartographies**
- **Analyse des enjeux** et identification des leviers d'action
- **Apport d'exemples** de territoires similaires
- **Co-animation** des réunions et de la concertation

*En PACA, les Communes Forestières accompagnent aujourd'hui **17 chartes forestières de territoire** dont 10 sont en exécution ou en renouvellement et 7 en veille ou émergence.*





# 3. Entretiens et concertation publique

La méthodologie de travail pour l'élaboration de la charte a consisté à **associer l'ensemble des acteurs** plus ou moins proches de la filière Bois, au travers **d'entretiens individuels** et de **réunions collectives**. Les citoyens ont également pris part à ce travail de co-construction, via 4 réunions publiques où ont été présentés les axes de développement de la future charte et exprimées des propositions d'actions.

La concertation constitue ainsi le cœur du travail de construction de la nouvelle Charte dont l'objectif est de mettre en relation les acteurs autour d'une même réalité, perçue différemment par chacun, afin de renouveler les enjeux du territoire et d'élaborer ensemble un programme commun d'actions. Ce processus participatif, qui laisse libre court à la parole de chacun, permet de **décloisonner et de créer du lien** entre des acteurs très diversifiés, aux priorités parfois résolument opposées. La gouvernance de la charte est assurée, quant à elle, par un Comité de Pilotage, réunis aux étapes clés du projet pour valider les orientations stratégiques et la méthodologie proposées.

## 3 Comités de Pilotage

### Objectifs :

- ✓ Présentation de la méthodologie
- ✓ Validation des axes de travail
- ✓ Définition des attentes partagées
- ✓ Signature de la Charte Forestière

*85 participants*



## 4 Groupes techniques

- Entreprises du bois
- Tourisme et Patrimoine
- Sylvo-pastoralisme / Biodiversité
- Formation métiers du bois

### Objectifs :

- ✓ Recueil des attentes et de données techniques
- ✓ Réflexion collective sur le contenu de la Charte
- ✓ Montage d'actions en partenariat



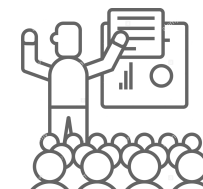
## 4 Réunions publiques

- Tourisme et bien-être en forêt
- Mobilisation/valorisation du bois
- Biodiversité et usages en forêt
- Soutien à la filière bois locale

### Objectifs :

- ✓ Concertation territoriale multi-acteurs
- ✓ Présentation publique du projet
- ✓ Recueil des attentes/propositions

*120 participants*



## 40 Entretien individuels

Elus, entreprises du bois, techniciens, acteurs de l'associatifs et de la formation...

### Objectifs :

- ✓ Présentation de la nouvelle charte
- ✓ Mise à jour des données territoriales
- ✓ Recueil des besoins et problématiques



# 4. Une méthodologie innovante basée sur l'action

Afin de mettre en œuvre des propositions opérationnelles et réalisables, il a été décidé de conduire, parallèlement à la rédaction de la charte, un **panel d'actions-test sur le terrain**. Ces actions ont été réalisées en association avec les différents partenaires de la charte. Cette méthodologie innovante, basée sur un aller-retour entre les données théoriques et le terrain, a permis d'impliquer les acteurs locaux et ce, dès le démarrage de la Charte. Elle a également offert la possibilité de **tester des actions « in situ »** afin d'élaborer des fiches-actions au plus près de la réalité et des besoins du terrain, en sondant les projets les plus aptes à aboutir ou à trouver un écho favorable auprès de futurs porteurs et financeurs.



- Exemples de réalisations :
- Guide de randonnées forestières
  - Jeu de piste pédagogique
  - Journée Internationale des Forêts
  - Visite de la scierie du Mélézin (Colmars)
  - Visite d'une exploitation forestière
  - Stand métiers de la forêt Forum des Métiers
  - Réunion marchés publics Bois des Alpes
  - Projet de boîtes à livres Ecole d'Ebénisterie
  - Formation Marchés Publiques en ligne





# Partie II

---

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

# 1. LE DEVELOPPEMENT FORESTIER, AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS LOCALES



- 1.1 Présentation du territoire « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon - Pays de Seyne », entre ruralité et montagne
- 1.2 Un territoire résolument tourné vers le Bois
- 1.3 Quel bilan pour la première Charte ?
- 1.4 De nouveaux enjeux à intégrer pour 2018-2023

# 1.1

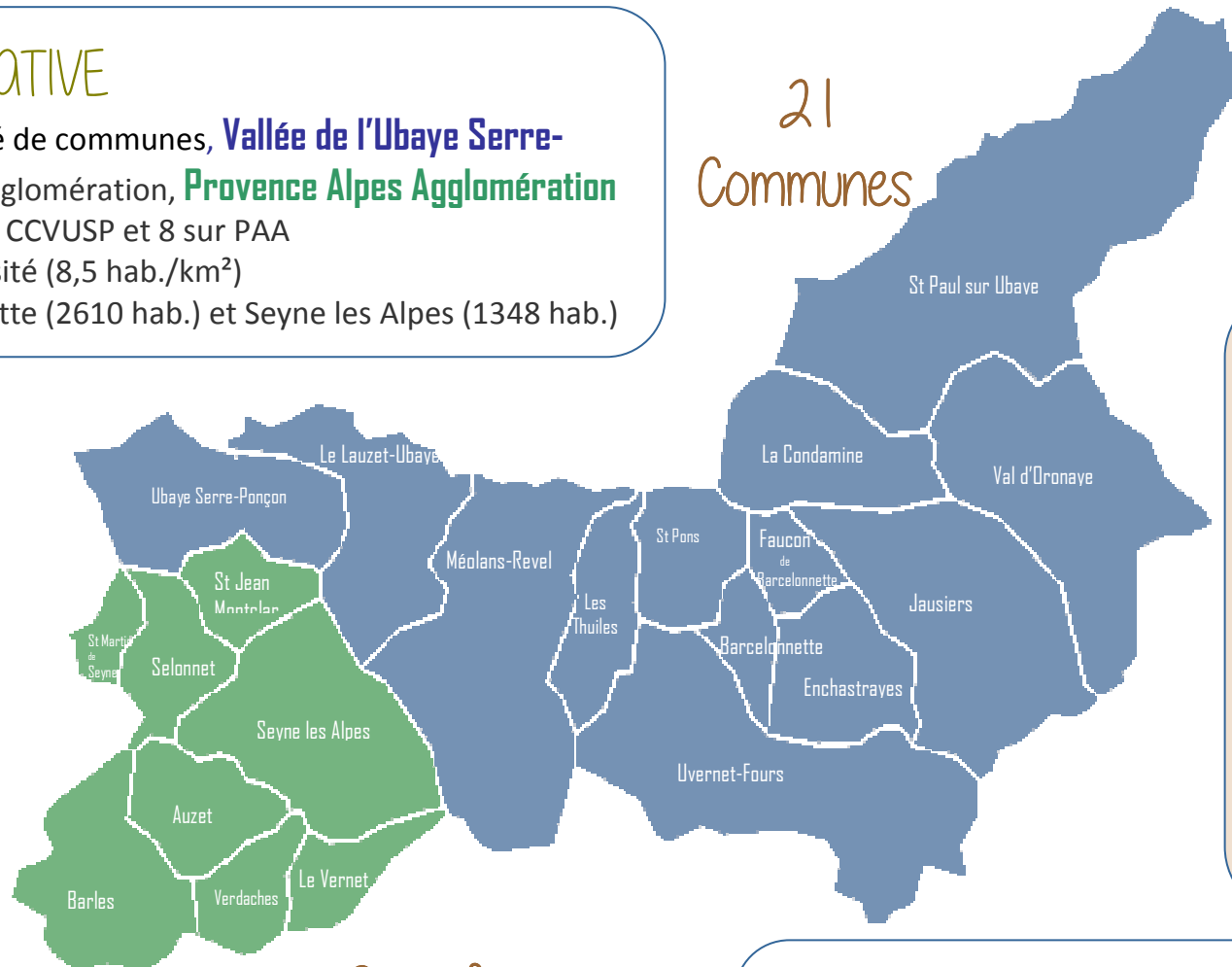
# Présentation du territoire, entre ruralité et montagne

## ENTITEE ADMINISTRATIVE

- **2 territoires** : 1 communauté de communes, **Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon** et 1 communauté d'agglomération, **Provence Alpes Agglomération**
- **21 communes** dont 13 sur la CCVUSP et 8 sur PAA
- 10 500 habitants, faible densité (8,5 hab./km<sup>2</sup>)
- **2 pôles urbains** : Barcelonnette (2610 hab.) et Seyne les Alpes (1348 hab.)

## ECONOMIE

- **Economie touristique prédominante** : 6 stations de ski et 3 sites nordiques, 80 hôtels et campings, 15% des nuitées du 04
- **Activité agricole et pastorale forte** (environ 250 exploit. agricoles)
- **Activité et culture forestière** ancrée sur le territoire



21  
Communes

10 500  
Habitants

## GEOGRAPHIE

- **1 territoire montagneux** avec des altitudes comprises entre 900 m et 3300 m
- **3 vallées & 3 torrents** : Ubaye, Blanche, Bès
- **2 identités** : Montagnarde en Vallée de l'Ubaye et rurale en Ubaye Serre-Ponçon et Pays de Seyne

Superficie de  
1300 km<sup>2</sup>

## BIODIVERSITE et ENVIRONNEMENT

- **1 Parc National** du Mercantour en Ubaye
- **1 Géoparc** Unesco en Pays de Seyne
- 6 sites Natura 2000, 2 réserves biologiques ONF
- 1 Plan Climat Air Energie (PAA)
- 1 label « Territoire durable, une COP d'avance » (CCVUSP)





## Une géographie, à cheval sur 2 territoires

Le territoire de la charte se situe en région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur, au nord du département des Alpes de Haute Provence, à proximité de la frontière italienne (Col de Larche). Il s'organise autour de 2 villes principales, Barcelonnette (sous-préfecture) et Seyne les Alpes. Le territoire est sous l'influence des 2 pôles économiques (et préfectures) de Digne-les-Bains (04) et GAP (05) qui regroupent de nombreux services, administrations et commerces : hôpitaux, centres de formation, zones commerciales...

Le territoire d'action de la charte est formé par la réunion de 2 territoires administrativement distincts :

- **La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon** : 7790 habs, 1013 km<sup>2</sup>, 13 communes, 7,7 hab/km<sup>2</sup>
- **Le Pays de Seyne**, inclut dans l'agglomération Provence Alpes Agglomération : 2700 habs, 288 km<sup>2</sup>, 8 communes, 9,4 hab/km<sup>2</sup>

## Une économie touristique

Les **commerces** (Hôtellerie et restauration principalement), les **services** (santé, collectivités, enseignement...) et l'**agriculture** (7% des entreprises en Ubaye et 11,5% en Pays de Seyne) représentent les **3 piliers économiques du territoire** et sont intimement liés au **tourisme**, première source de revenus et d'emplois directs et indirects.

*En effet, en raison de sa situation privilégiée, au carrefour des Alpes, de la Provence et de l'Italie et proche des bassins urbains de Marseille, Aix en Provence et Nice, le territoire réunit un remarquable concentré de ressources naturelles et culturelles à haute valeur ajoutée.*

L'attrait de ses massifs montagneux, couplé à la présence du lac de Serre-Ponçon et à un patrimoine naturel et culturel exceptionnel (Label Pays d'Art et d'Histoire, Parc National du Mercantour, Géoparc Unesco...) font du territoire de la charte, un lieu de **haute attractivité touristique**.

Le tourisme constitue donc un élément clef de l'économie locale, avec un taux de dépendance élevé (85% en Ubaye). Plus de 50% de la clientèle est issue de la Région SUD et les nombreux résidents secondaires participent largement à ce dynamisme économique et touristique.



# Une architecture de pierre et de bois

Si à première vue, le bois ne semble pas prégnant dans l'identité architecturale locale, il est nettement présent dans les parties visibles des habitations : toiture de bardeaux, volets, portes, balcons... L'habitat traditionnel, à cheval entre la culture provençale et montagnarde, est basé sur un **mode de vie agro-pastoral** et une adaptation aux contraintes climatiques imposées par l'altitude. Les ressources forestières étant précieuses, c'est la pierre (recouverte d'enduits à la chaux) qui est dominante dans les constructions rurales, le bois étant réservé aux charpentes, menuiseries, balcons et toitures (bardeaux de mélèzes en Ubaye).



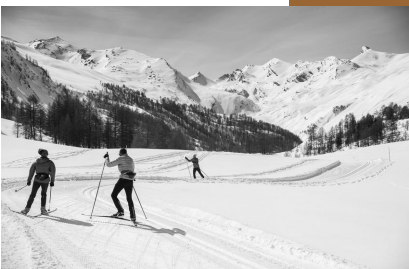
Avec l'**avènement des stations de ski et la mode du chalet dans les années 1960**, le bois a fait son apparition dans l'architecture, majoritairement en bardage de la maçonnerie ou en madrier pour les chalets en kit, ainsi que dans les stations de ski.

Aujourd'hui, **près d'1 maison sur 3 fait appel au bois** avec un recours croissant à l'ossature bois. Pourtant, les documents d'urbanisme actuels limitent parfois la quantité de bois apparent en façade (30%) afin de conserver une architecture typique dans les villages et éviter ainsi certains abus paysagers dû à la multiplication anarchique des chalets en bois.

→ Néanmoins, les collectivités locales se tournent aujourd'hui vers le bois pour construire ou rénover les bâtiments publics. On recense ainsi sur le territoire de nombreux ouvrages en bois, remarquables par leur architecture contemporaine : Maison du Bois et refuge de Méolans-Revel, gymnase de Seyne les Alpes, Maison de la santé de Barcelonnette...

La morphologie économique et sociale du territoire a des conséquences directes sur les forêts. Elle oriente la représentation qu'ont les différents types d'usagers de nos massifs, mais également le dynamisme de la filière Bois ou encore, la demande en activités de loisirs et de bien-être.

La construction bois, l'exploitation des forêts, la sensibilisation à la biodiversité forestière, les activités de pleine nature...constituent ainsi une mosaïque d'enjeux à prendre en compte pour assurer un développement à la fois dynamique et harmonieux des forêts.



# 1.2 Un territoire résolument tourné vers le Bois

## Une histoire liée aux forêts



De part son histoire et sa géographie alpine, le territoire de la charte est naturellement tourné vers ses forêts et l'usage du bois qui touche à de nombreux aspects de la vie quotidienne : chauffage, construction, mobilier, outils agricoles... En effet, depuis toujours, le bois constitue **un matériau indispensable et précieux à la vie dans les montagnes**. Les hommes ont utilisé la force de l'eau pour le scier comme l'attestent les nombreuses scieries hydrauliques qui parsemaient autrefois le territoire. Certaines communes plus forestières que d'autres, comme Méolans-Revel, comptait pas moins de 11 scieries en 1950.

Au **17ème** siècle, les mélèzes de l'Ubaye sont utilisés en **bois de marine**, pour les chantiers navals de la Méditerranée où ils servent à la fabrication des ponts des vaisseaux. Avec l'émergence de l'industrie au **18ème** siècle et la forte croissance des villes, **la demande en bois explose**. Les forges, les papeteries, les tuileries, grandes consommatrices de bois-énergie, mais également le bois pour la construction des charpentes, exigent d'importants volumes. Le flottage sur l'Ubaye ou le Bès est utilisé pour transporter les bois en quantité et l'on compte alors en 1812, 30 radeliers à La Bréole et 16 à Barcelonnette.

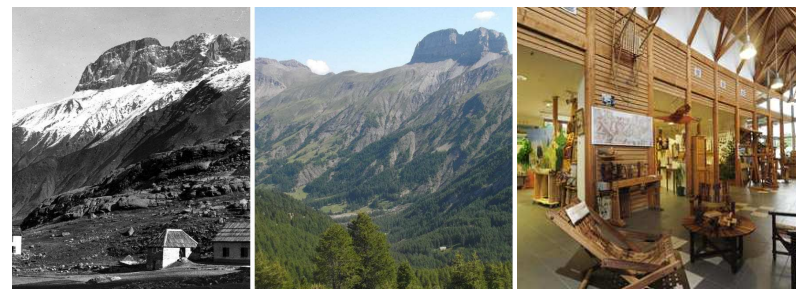
L'explosion démographique au **début du 19ème** siècle, l'exportation croissante des bois, le défrichage (essarts) et la surexploitation de la ressource forestière pour les besoins locaux ont entraîné au fil du temps, et malgré des tentatives de régulation, une **crise du déboisement**. Le taux de boisement a alors chuté à 10% ce qui a conduit à de nombreuses catastrophes naturelles. C'est pourquoi sont engagés, à la **fin du 19ème** siècle, de colossaux travaux de correction des torrents et de reboisement grâce au travail laborieux des forestiers des Eaux et Forêts et à la création des services de **Restauration des Terrains de Montagne**.

## Des élus engagés

Particulièrement attentifs aux problématiques de la Filière Bois, les élus locaux se sont toujours intéressés à sa dynamisation et sa valorisation. Plusieurs projets ont ainsi vu le jour comme la Maison du Bois en 2006, le réseau de chaleur de Selonnet en 2007 (un des premiers en région PACA), la chaufferie bois de Seyne les Alpes en 2008, celle de Barcelonnette en 2013 ou encore la création de zones d'activités dédiées aux entreprises du bois.

Malgré l'abandon du projet de Pôle Eco-Bois en Ubaye, les élus ont poursuivi leurs actions en faveur de la filière : nouvelles chaufferies et réseaux de chaleur bois, constructions en Bois des Alpes, animation d'une charte forestière...

→ *Le développement de la filière bois sur le territoire Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon - Pays de Seyne est donc l'expression d'une volonté politique forte, traduite par l'élaboration en 2012 de sa 1ère Charte Forestière, puis son renouvellement en 2018.*





# 1.3

## Quel bilan pour la lère Charte ?

Le territoire, alors formé par la coopération de 3 communautés de communes - CC Vallée de l'Ubaye, CC Ubaye Serre-Ponçon et CC Pays de Seyne - a porté sa première Charte Forestière de 2012 à 2017. Ce périmètre a été choisi en raison de sa cohérence en termes d'enjeux forestiers et du fait qu'il correspond à l'Unité Territoriale Ubaye-Blanche de l'ONF.

Cette première charte a permis, en s'appuyant sur la dynamique locale des projets en lien avec la filière Bois (Maison du Bois, chaufferies, Pôle Bois...), de **poser un diagnostic précis des enjeux et de mobiliser l'ensemble des acteurs** sur cette thématique. Elle a fédéré des structures et des territoires qui n'avaient pas pour habitude de travailler ensemble et est ainsi à l'origine de la première mobilisation concertée globale autour de la filière Bois.

### 4 Groupes de travail

Gestion de la ressource

Transformation des bois

Tourisme et Usages

Innovation et Savoir-faire

### Plan d'action en 6 AXES

1. Animer la charte, sa concertation et assurer la mise en œuvre des actions
2. Promouvoir l'image du territoire à travers le matériau Bois
3. Renforcer l'usage du bois local dans la construction
4. Développer et valoriser les entreprises locales de transformation du bois
5. Renforcer la mobilisation du bois
6. Valoriser les forêts, le bois et la biodiversité à travers le tourisme

### 25 fiches-actions

PAT Carte des points noirs

Etude sur le mélèze

Formations des élus

⇒ Opérations test

Outils de communication

Regroupements en forêts privées

Infos chantiers

# Un bilan globalement positif



La première charte 2012-2017 a permis de réaliser :

- **La mise en œuvre de nombreuses actions** : Sensibilisation des élus à la gestion forestière, réalisation d'outils de communication sur la construction Bois, appui au regroupement des propriétaires forestiers privés, accompagnement des communes dans leurs projets (Bois-Energie, desserte forestière, câble...), création d'un site internet, évènements, projet MOB+...Etc.
- **La conception d'un Plan d'Approvisionnement Territorial en 2013**, outil stratégique d'aide à la décision pour accompagner des projets de Bois-Energie et de Bois d'œuvre sur le territoire.
- **Un travail important de concertation des acteurs** : Comités de pilotage, formations, réunions publiques...

Au cours de la  
lère charte, le  
territoire a :

Identifié précisément ses  
enjeux forestiers & les freins  
(Diagnostic)

Appris à se connaître  
davantage & à travailler en  
concertation

Acquis une expertise et une  
maturité sur les enjeux forêt-  
Bois

## Mais une nécessaire actualisation des enjeux

La relecture du diagnostic, à la lumière du bilan global de la première charte, a mis en exergue plusieurs points qu'il convient de creuser à l'occasion du travail de renouvellement. En effet, il est apparu que le diagnostic de 2012, particulièrement optimiste en termes de potentiel de mobilisation du bois, n'offre pas toujours un tableau réaliste de la situation actuelle. Il passe également très rapidement sur les aspects « Biodiversité » et « Changement climatique » qui sont aujourd'hui majeurs et peuvent constituer une source de développement à part entière.

Une meilleure prise en compte des réalités de la filière Bois, du contexte environnemental actuel mais également des possibilités d'ouverture vers d'autres pistes de développement est donc nécessaire dans la nouvelle charte forestière afin de permettre la mise en œuvre d'actions innovantes et adaptées aux réalités actuelles de la société et du territoire.

# 1.4 De nouveaux enjeux à intégrer pour 2018-2023

Pour cette nouvelle charte, les élus ont clairement exprimé leur volonté de voir émerger de **nouvelles dynamiques économiques au sein de la filière Bois**. Ils ont ainsi définis les objectifs suivants :

→ Rédiger une nouvelle stratégie forestière partagée, articulée autour du **développement économique forestier en circuit court**, permettant de relocaliser la valeur ajoutée des filières forestières au sein même du territoire.

→ Maintenir les dynamiques forestières existantes créées par l'animation de la 1ère charte.

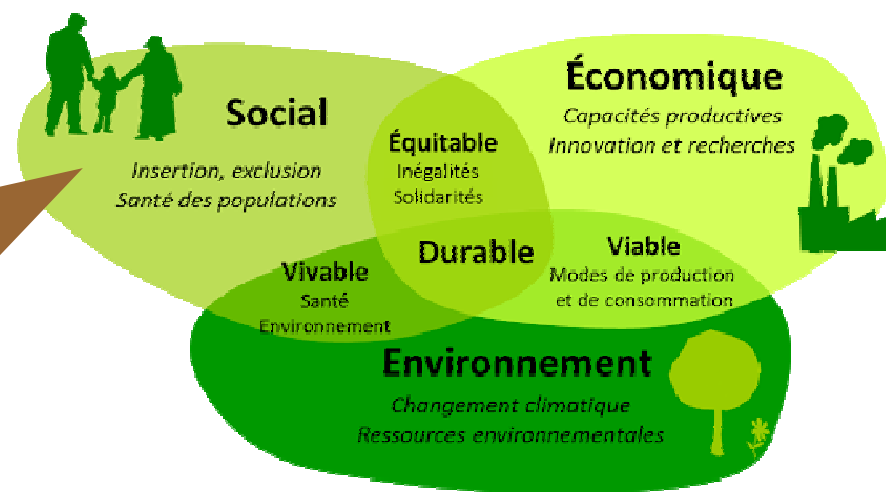
→ Mobiliser les acteurs autour de la thématique du développement local forestier, grâce à la **concertation collective**.

→ Identifier les opportunités d'actions et projets structurants : bois d'œuvre, bois énergie, tourisme et loisirs valorisant le patrimoine forestier...

Cet objectif de développement économique de la filière Bois prend en compte la **multifonctionnalité** qui caractérise les forêts du territoire et s'appuie également sur le modèle d'un **développement durable** qui intègre l'ensemble des aspects de nos sociétés et rend possible socialement l'**exploitation raisonnée de la ressource forestière**.

La définition de nouveaux enjeux pour la Charte 2018-2023 répond à l'évolution rapide de nos territoires et sociétés qui s'organisent aujourd'hui selon des critères et des attentes renouvelées. Cette nouvelle charte se donne donc pour objectif de **répondre aux freins** toujours importants qui entravent la structuration et le dynamisme de la filière Bois locale. Il existe ainsi une forte marge de progression pour permettre :

- + de mobilisation de bois, notamment en forêt privée
- + de valorisation des bois locaux
- + de bois local dans les constructions publiques et privées
- + de professionnalisation et de compétitivité des entreprises du bois
- + de valorisation touristique de la forêt à travers une offre originale
- + de prise en compte de la forêt en tant que source de biodiversité ayant un rôle dans le changement climatique



## 2. PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPACE FORESTIER



- 2.1** Une forêt productive et de qualité
- 2.2** La forêt et les risques naturels
- 2.3** Une forêt multifonctionnelle, aux usages multiples : risques, tourisme, activités de pleine nature, sylvo-pastoralisme, chasse...
- 2.4** Une forte proportion de forêts privées et morcelées
- 2.5** La forêt, au cœur de la biodiversité et des paysages
- 2.6** Les forêts face aux enjeux du changement climatique

# 2.1 Une forêt productive et de qualité

## 1 Une ressource forestière abondante

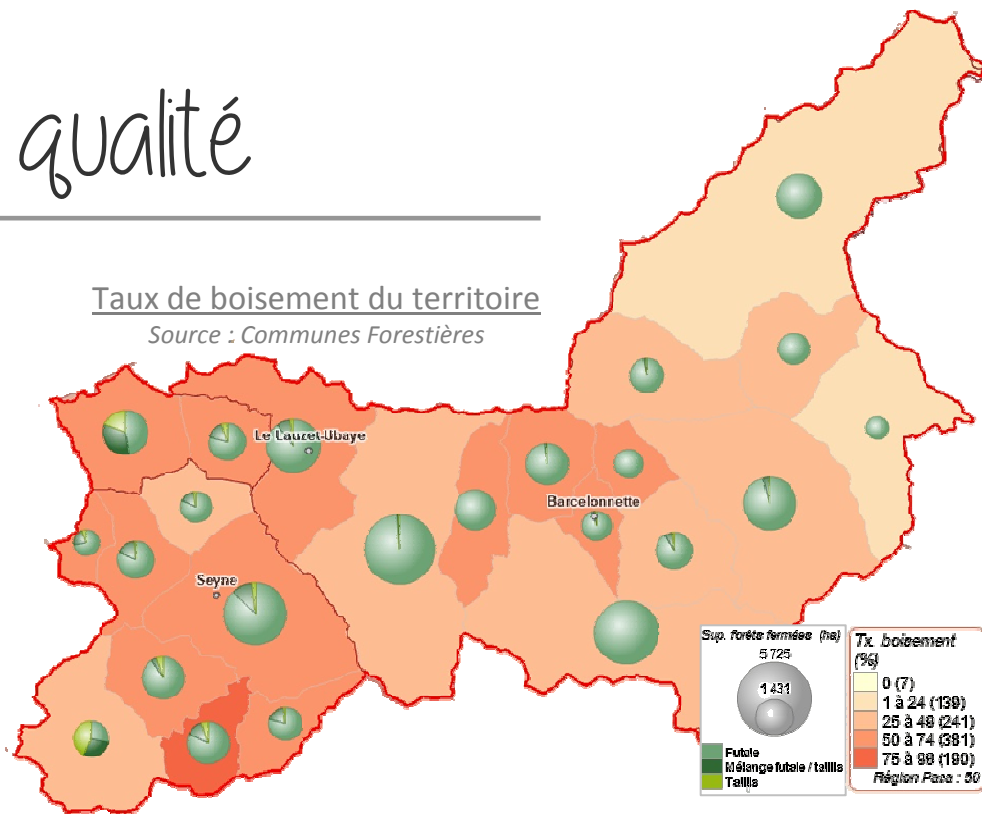
### Un taux de boisement élevé et une majorité de conifères

Le territoire compte **58 412 ha de forêt**, soit un **taux de boisement moyen de 44%**, et de plus de 70% sur certaines communes du Pays de Seyne.

La forêt se compose à **90% de forêts de conifères (47 912ha)**. On trouve du pin sylvestre (16 563 ha), du mélèze (14 880 ha) et, en ubac, des peuplements d'épicéas et des sapinières (13 867 ha), ainsi que plus ponctuellement des pins à crochet et des pins noirs d'Autriche issus des reboisements RTM en forêts domaniale. Les 10% restant sont composés de forêts **mixtes (7 168ha)** et de **feuillus (3 049 ha)**, majoritairement des chênes pubescents et des hêtres.

Taux de boisement du territoire

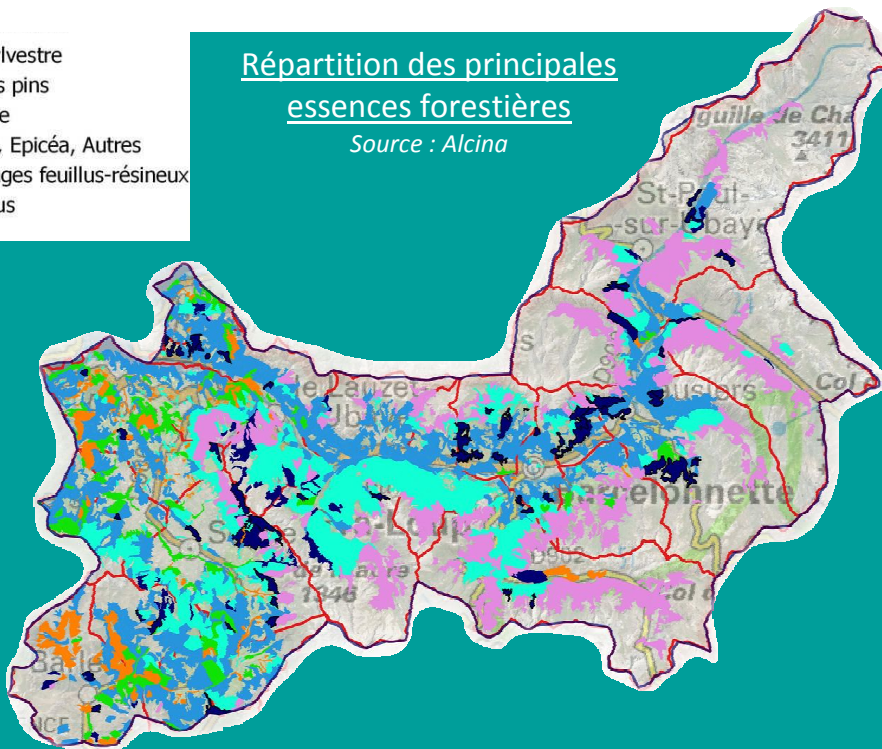
Source : Communes Forestières



Répartition des principales essences forestières

Source : Alcina

- Pin sylvestre
- Autres pins
- Mélèze
- Sapin, Epicéa, Autres
- Mélanges feuillus-résineux
- Feuillus



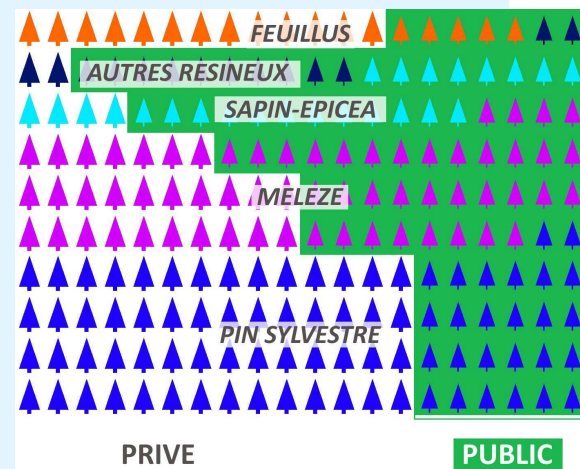
## Les essences locales

Le Pin sylvestre et le mélèze représentent à eux seuls 72 % des essences du territoire.

La proportion de pins sylvestres est bien plus forte en propriété privée et représente ainsi **d'importants volumes de bois mobilisables**.

Connaître les caractéristiques de ces essences et leurs usages permet de mieux envisager leur valorisation.

Proportions des essences en forêt publique et privée



Source : Alcina

# Caractéristiques des essences spécifiques au territoire



**Surface : 14 880 ha**  
**Volume : 1 860 461 m<sup>3</sup>**

MELEZE

## Séchage/Usinage/Assemblage/Finition :

- Séchage assez rapide, relativement facile
- Usinage normal, collage pouvant être compliqué par la résine, peut fendre au clouage
- Apte à recevoir une finition

## Usages en construction :

- Structure
- Enveloppe (bardeaux)
- Revêtement intérieur
- Agencement Menuiserie
- Aménagement extérieur

*Forte image due à sa rareté car le mélèze n'est présent que dans les Alpes du Sud. Son bois de qualité est recherché mais il connaît une forte concurrence avec les mélèzes du Nord de l'Europe.*



**Surface : 16 563 ha**  
**Volume : 1 752 560 m<sup>3</sup>**

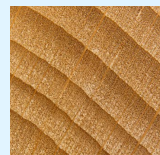
PIN SYLVESTRE

## Séchage/Usinage/Assemblage/Finition :

- Séchage moyennement rapide, relativement facile
- Bois facile à usiner et à coller (vigilance en présence de résine)
- Nœuds assez durs parfois peu adhérents
- Apte à recevoir une finition après un ponçage soigné

## Usages en construction :

- Structure (exceptionnellement)
- Enveloppe (avec traitement THT ou autoclave)
- Revêtement intérieur (sauf parquet) Source : bois-de-france.org
- Agencement Menuiserie (panneaux contreplaqué ou lattés)



**Surface : 3 049 ha**  
**Volume : 297 227 m<sup>3</sup>**

FEUILLUS  
(Hêtre)

## Séchage/Usinage/Assemblage/Finition :

- Séchage facile, avec une tendance à se fissurer
- Sciage et collage sans difficulté
- Ses fibres favorisent un usinage avec une très bonne définition, très adapté au déroulage
- Facile à travailler, le hêtre offre des possibilités très variées. Il se teinte aisément avec une très belle qualité de surface. Se cintre très bien après étuvage

## Usages en construction :

- Structure (rare)
- Enveloppe (avec traitement THT)
- Revêtement intérieur, parquet
- Agencement Menuiserie (mobilier)
- Aménagement extérieur (après traitement)



**Surface : 13 867 ha**  
**Volume : 3 586 979 m<sup>3</sup>**

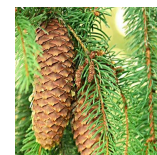
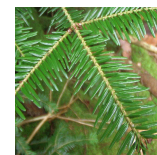
SAPIN / EPICEA

## Séchage/Usinage/Assemblage/Finition :

- Séchage très rapide et sans problème
- Usinage normal, risque de fentes au clouage
- *Épicéa* : risque de nœuds sautés + collage très bon / Apte à recevoir une finition mais rendu moyen / Résine : poches de petites tailles
- *Sapin* : collage correct / Apte à recevoir une finition/ Moins de résine que dans l'épicéa

## Usages courants en lien avec la construction

- Structure (ossature notamment)
- Enveloppe (avec traitement)
- Revêtement intérieur (sauf parquet)
- Agencement Menuiserie
- Aménagement extérieur (avec traitement autoclave)



## Les types de peuplements forestiers du territoire de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et du Pays de Seyne

### Légende

▭ Limites communales

Types de peuplements (BD Forêt IFN v2)

▭ Landes et coupes rases

▭ Forêt fermée de feuillus

▭ Forêt fermée de conifères purs

▭ Forêt fermée de pin

▭ Forêt fermée de mélèze

▭ Forêt fermée de sapin/épicéa ou autres conifères

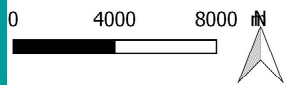
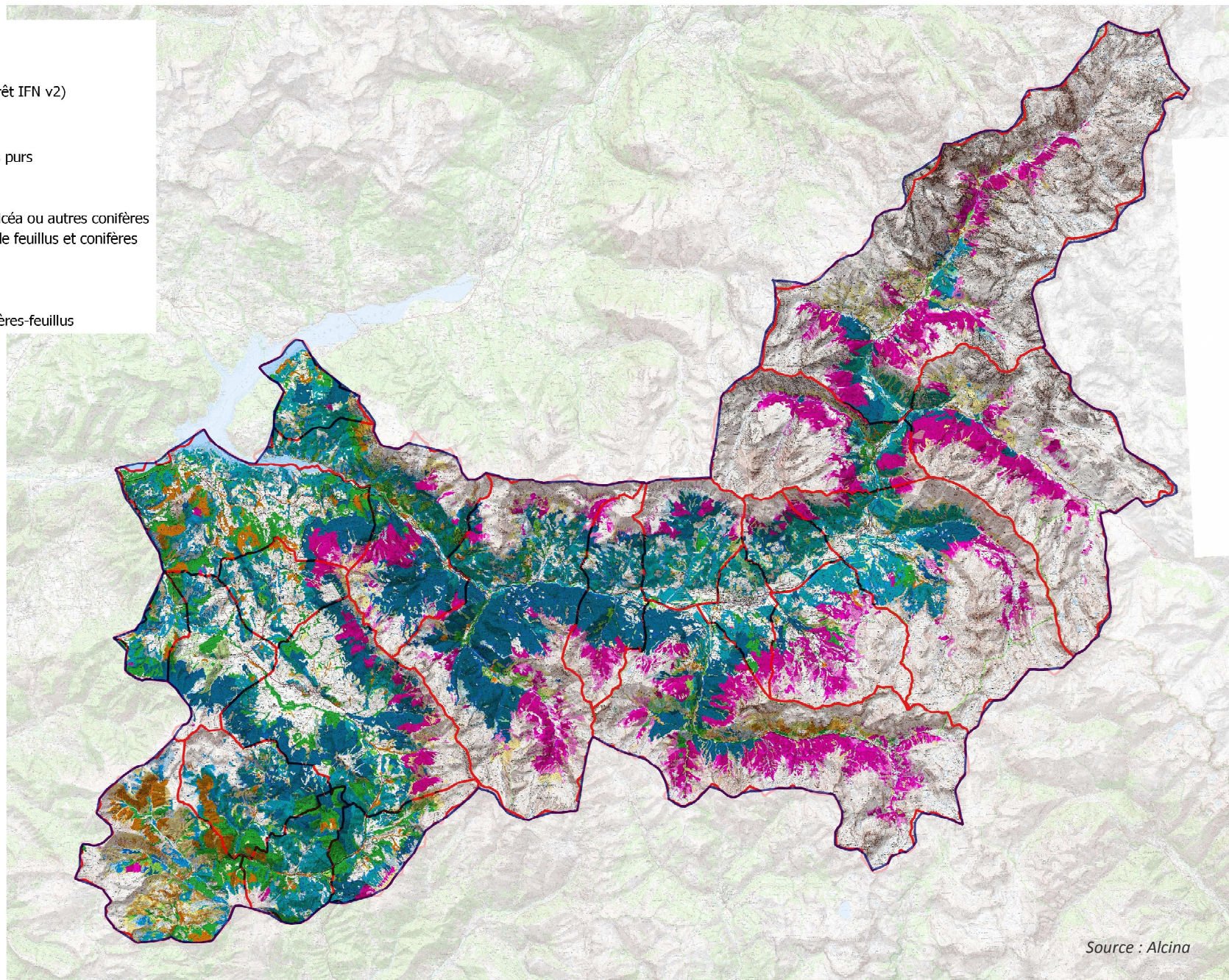
▭ Forêt fermée à mélange de feuillus et conifères

▭ Forêt ouverte feuillus

▭ Forêt ouverte conifères

▭ Forêt ouverte mélèze

▭ Forêt ouverte mixte conifères-feuillus



Réalisé sous QGIS 2.18.28  
Source : Bing Aerial, IGN Scan 1000, BD Forêt  
IGN-F v2  
Date : 2020-04-28

Source : Alcina

## Un volume de bois mobilisable important

La **ressource forestière totale**, théoriquement mobilisable pour **l'énergie et l'industrie**, a été estimée dans le Plan d'Approvisionnement Territorial, à **30 200 m<sup>3</sup>/an**. La ressource totale potentielle en **bois d'œuvre** est elle aussi importante, avec une estimation, selon le PAT, de **65 500 m<sup>3</sup>/an** dont 18 000 m<sup>3</sup> facilement accessible (coût d'exploitation < à 35€/m<sup>3</sup>) et composés à **63% de mélèze**.

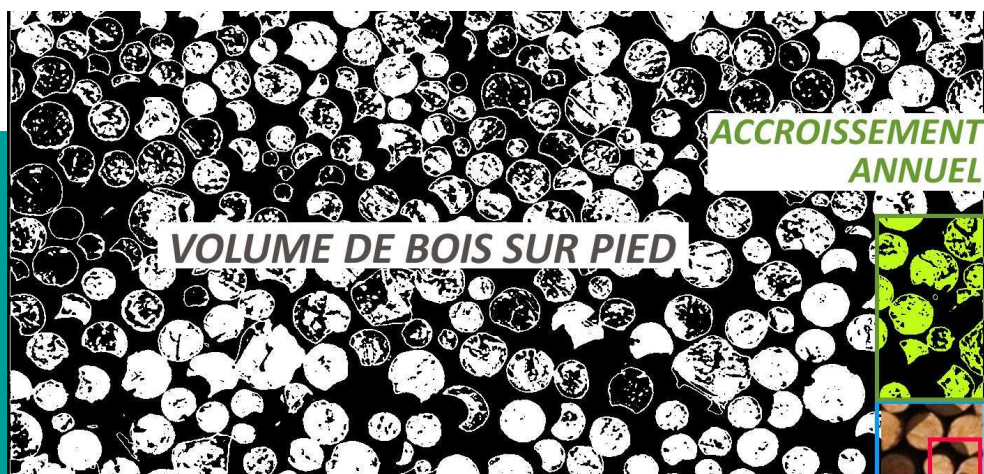
→ Au total la ressource forestière en bois-énergie et bois d'œuvre maximale est de 95 700 m<sup>3</sup>/an dont 48 200 m<sup>3</sup>/an facilement accessible. Cela représente un volume de bois potentiellement mobilisable **dans les 10 ans à venir**, de **957 000 m<sup>3</sup>**, ramenés à **480 200 m<sup>3</sup> accessibles**.

## 2 Mais une mobilisation globalement faible

### Une forêt sous-exploitée

Ce schéma montre bien la part infime que représentent les volumes annuels mis en vente par l'ONF, par rapport aux volumes disponibles dans les forêts de la charte. De plus, l'accroissement naturel (3,5m<sup>3</sup>/ha/an) vient s'accumuler avec le **bois sur pied déjà très important sur le territoire**. Le volume moyen de bois fort (diamètre > 7cm) est estimé à 148m<sup>3</sup>/ha.

Proportions des volumes de bois sur le territoire



Source : Alcina

**RESSOURCE FORESTIERE DISPONIBLE/AN**

**VOLUME MIS EN MARCHÉ (ONF) /AN**

### En forêt publique

Malgré les **Volumes Présumés Réalisables (VRP)** assez élevés dans les documents d'aménagements forestiers de l'ONF (Par exemple, 22 398 m<sup>3</sup> en 2019), **en réalité les volumes désignés et vendus sont bien plus faibles** (12 239 m<sup>3</sup> vendus) en raison des conditions de pentes, d'accès...

Seuls environ une moyenne de 15 000 m<sup>3</sup>/an marquées sont effectivement vendus, les invendus résultant de **prix trop hauts** sur un marché du bois peu porteur, **d'offres trop basses** (du fait d'un manque de concurrence locale), ou encore d'un **manque d'offres d'achat** pour les coupes les moins accessibles.

→ Ainsi, seuls 56% des volumes présumés réalisables sont effectivement vendus en forêt publique.

### En forêt privée

Le potentiel en forêt privée est également sous exploité en raison du morcellement et de la difficulté à mobiliser des propriétaires pour permettre l'exploitation du bois. Le Plan de Développement de Massif (PDM) définit ainsi près de 5 500 ha où des coupes seraient nécessaires, dont 600 ha en zone difficile.



## Atouts

- **Ressource locale en bois importante** (95 000 m<sup>3</sup>/an sur 58 000 ha)
- **Forte proportion de bois de qualité**
- **Essences recherchées** (mélèze, sapin, épicéa) et **rares** (pin à crochet)
- **Forêt publique gérée** sur 50% du territoire
- **Le PDM a identifié 5500 ha de chantiers potentiels** en forêt privée



## Faiblesses

- **Accessibilité à la ressource** assez partielle (50% facilement accessible)
- **Foncier privé (55% de la surface) très morcelé (2 à 4 ha/propriétaire)** avec une **gestion peu dynamique ou peu durable** quand elle est mise en œuvre
- **Désintérêt des propriétaires privés** pour leur forêt

## Opportunités

- **L'ASL Ubaye-Seyne permet de regrouper des propriétaires** pour des projets communs
- **Le projet « Pins méditerranéens »** piloté par l'Association des Communes Forestières vise une dynamisation de la demande en bois d'œuvre pour les pins sylvestres, noirs et à crochets

## Menaces

- **Régression du mélèze**, remplacé par d'autres résineux et feuillus dans les parties basses et productives
- **Changements climatiques** qui peuvent impacter le pin sylvestre, l'épicéa et le hêtre

## 2.2

# La forêt et les risques naturels



## Une protection contre les risques naturels

Le territoire, et notamment la Vallée de l'Ubaye, est particulièrement **exposé aux risques naturels de toutes sortes** (avalanches, crues, laves torrentielles, incendies, glissements de terrains, chutes de blocs, risque sismique...). A ce titre, les forêts jouent un rôle de protection fondamental. Au 19<sup>ème</sup> siècle, afin de lutter contre l'érosion des sols, de grands programmes de reboisement ont été déployés et forment aujourd'hui les forêts dites RTM (**Restauration des Terrains de Montagne**), majoritairement composées de résineux.

→ Ces forêts, pour certaines vieillissantes, sont gérées par l'ONF de manière à se renouveler pour maintenir un couvert forestier en état et poursuivre leur rôle de protection. L'ONF-RTM a ainsi identifié des zones, là où l'exploitation n'est pas possible, sur lesquelles est mis œuvre un programme de régénération des peuplements, au travers de différentes méthodes : ouverture de trouées par abattage, abandon des bois sur pieds et création de desserte afin de rendre ces peuplements exploitables. Aujourd'hui, avec la recrudescence des épisodes pluvieux intenses et des coulées de boue, le rôle des forêts de protection n'a jamais été aussi central.

## Des outils de prévention et de connaissance

En raison de son exposition majeure à de nombreux risques naturels, le territoire et notamment la CCVUSP, dispose localement de plusieurs outils pour mieux gérer ces derniers :

- La création de **Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)**
- Le déploiement d'une politique de gestion intégrée des risques naturels visant l'amélioration de la connaissance des aléas, l'installation de systèmes d'alerte et la prévention du public
- Le **service RTM de l'ONF** qui offre un appui technique et un pôle de connaissance précieux
- Le **Pôle Universitaire SEOLANE** qui accueille des chercheurs et des colloques sur la thématique des risques naturels et plus généralement de l'environnement

- 11 communes avec plus de 4 risques
- 1 702 ouvrages RTM répartis sur 42 secteurs, soit 17 675 ha de domanial
- 21 communes concentrent les risques inondation, sismique et mouv. de terrain et 11 communes celui des avalanches
- 8 PPR approuvés - 3 PPR prescrits
- 11 Plans Communaux de Sauvegarde
- 11 communes avec arrêté catastrophe naturelle entre 2005 et 2015



Eboulement à la Rochaille - Commune de Meyronnes  
© Service Restauration des Terrains de montagne (RTM) des Alpes-de-Haute-Provence

Avalanche aux Gorges du Bechelet, 2010  
- Commune d'Uvernet-Fours  
© CG04, maison technique de Barcelonnette

## Et les feux de forêt ?

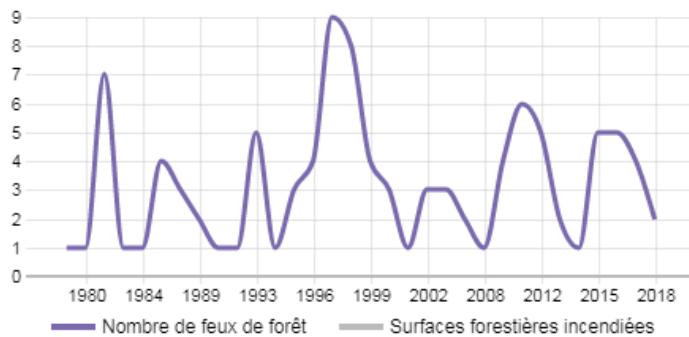


La totalité du territoire est soumise au risque Feu de Forêt (source : Préfecture de Région SUD). Le risque d'incendies est donc bien réel puisque, depuis 1970, on compte **103 feux de forêt** sur le territoire (soit une moyenne de 2,5/an) et au total **plus de 800 ha de forêt brûlée**. 1997 est l'année où leur nombre a été le plus élevé, avec un pic de 9 feux et l'on relève en 2002 la plus grande part de forêt brûlée, à savoir 246 ha.

La cause première de ces incendies est **accidentelle** (77%), suivie par les feux causés par la foudre (17%) qui touche tout particulièrement les zones de reliefs. Néanmoins, en comparaison des chiffres à l'échelle de la Région Paca, le territoire est relativement épargné.

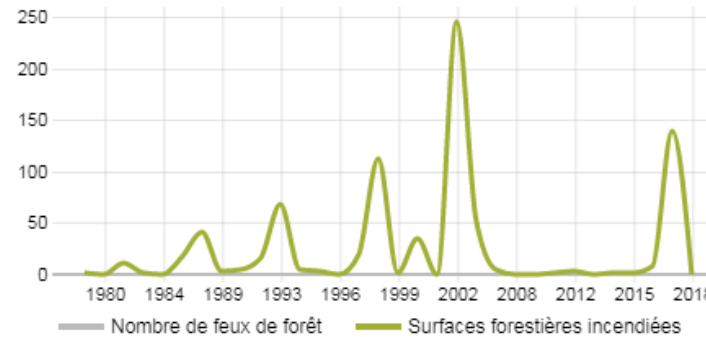
→ *Il convient néanmoins de rester attentif, en raison des nombreux peuplements de pins et de la part importante de forêts privées peu entretenues qui augmentent le risque de propagation des feux de forêt.*

Nombre de feux de forêts sur le territoire



Source : Prométhée 2019

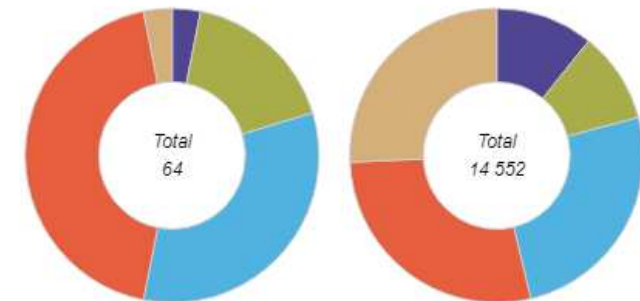
Surface forestière brûlée sur le territoire



Nombre d'incendies par cause

Ubaye-Pays de Seyne

Région Paca

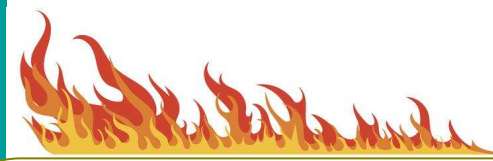


■ Accident  
■ Foudre  
■ Involontaire (particulier)  
■ Involontaire (Travaux)  
■ Malveillance

Source : Prométhée 2019

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été en raison de la sécheresse de la végétation et d'une faible teneur en eau des sols, accentuées par l'effet du vent. Néanmoins le territoire n'est pas concerné par l'**Obligation Légale de Débroussailler (OLD)**.

→ *En cas de destruction du couvert forestier, la conséquence majeure est l'apparition d'autres risques naturels comme l'érosion des sols et la multiplication des chutes de blocs, qui peuvent s'accroître sur ces zones sinistrées et mettre en péril les activités humaines.*



*Depuis le 21/01/2020, un nouvel arrêté préfectoral sur l'emploi du feu dans le département du 04 a acté la suppression de la zone risque feu de forêt « faible » qui avait cours en Ubaye. Dorénavant, une seule réglementation s'applique : « **le brûlage des végétaux est interdit de Juin à Octobre et la réglementation définit des périodes pendant lesquelles ce brûlage doit faire l'objet d'autorisations.** »*



## Le cas particulier des ripisylves

Le territoire de la charte est parcouru par plusieurs réseaux hydrographiques, dont les **deux bassins versants de l'Ubaye et de la Blanche**. La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et Provence Alpes Agglomération disposent depuis 2018 de la **compétence obligatoire GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, *définie aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement*) et qui comprend notamment, la **protection et la restauration des sites**, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, c'est-à-dire des ripisylves.

→ Pour rappel, la ripisylve est constituée de l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve.

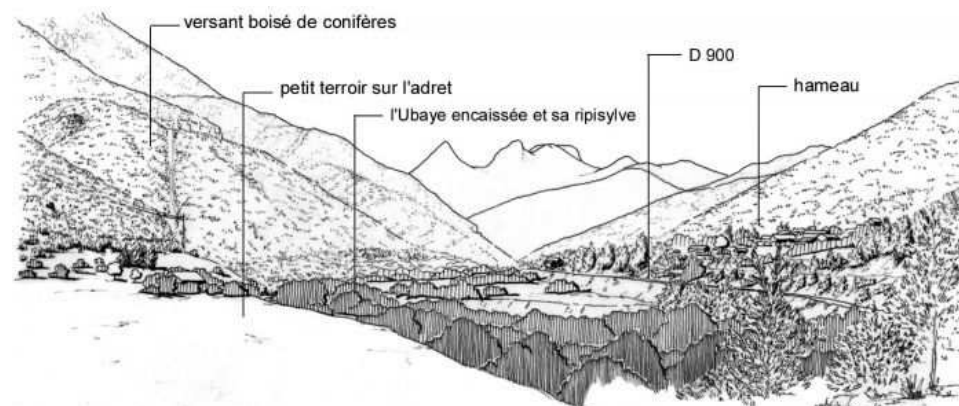
Les ripisylves jouent un rôle écologique majeur, de par leurs multiples fonctions :

- **Fonction de maintien des berges** : L'ensemble des systèmes racinaires des végétaux, de la plante herbacée, à l'arbre de grande taille, maintiennent la terre, jouant ainsi un rôle de stabilisateur des berges et ralentissant l'érosion naturelle des rives.
- **Fonction d'habitat naturel et corridor biologique** : Pour les habitants de la rivière (poissons, insectes...), cavités et racines de la ripisylve offrent de nombreux abris (vis-à-vis du courant, des prédateurs, apport d'ombre) et parfois de support de ponte. Elle forme également un corridor biologique particulier, qui comporte des fonctions d'abri et de source de nourriture pour les animaux vivant dans ces zones (reptiles, oiseaux, mammifères, poissons, insectes...)
- **Fonction inertielle** : La ripisylve joue un rôle majeur de ralentisseur de l'onde de crue et d'écrêtage des crues. Si elle contribue également à la rétention normale de sédiments, elle peut néanmoins être source de matériaux (branches, troncs...), qui en s'accumulant dans le lit de la rivière, participent à la création d'embâcles.

Ripisylve de la Blanche



Ripisylve de l'Ubaye



**Ripisylve de l'Ubaye** *Etat de la ripisylve : 79 % Bon - 15 % Moyen - 6 % Médiocre / Espèces : Pin sylvestre, Mélèze, Peuplier noir, Aulne, Saule, Frêne, Robinier faux acacia / Occupation du sol du bassin versant : 50 % de forêt*

L'Ubaye est bordée d'une ripisylve **globalement de bonne qualité**, en termes de répartition d'âge, de diversité et d'équilibre des peuplements. Des nuances sont néanmoins à apporter : à Saint-Paul, certains espaces en bordure de rivière sont pâturés, entraînant une végétation de faible largeur, voire inexistante. Sur la Condamine et Jausiers, la ripisylve est faible en rive droite en raison des cultures agricoles et de la RD900. Les traversées urbaines de Jausiers, des Thuiles et de Barcelonnette limitent le corridor végétal où l'on retrouve une végétation jeune (entretien fréquent), laissant proliférer de plantes indésirables (robinier faux acacia). Sur le reste du linéaire, le cours d'eau est encaissé et difficile d'accès et la végétation est donc abondante. La puissance hydraulique du cours d'eau favorise l'érosion latérale et par conséquent, **l'apport de bois dans le lit**.

**Ripisylve de la Blanche** *Etat de la ripisylve : 60 % Bon - 40 % Moyen / Espèces : Pin sylvestre, Hêtre, Saule, Peuplier et Aulne / Occupation du sol du bassin versant : 54 % de forêt*

La Blanche présente dans son ensemble **une végétation de bon potentiel, au vu de sa morphologie complexe**. Sur les premiers tronçons, la végétation est en bon état sanitaire et présente une diversité de peuplements et de densité, avec une population de résineux qui n'offre guère de stabilité aux berges (tendance à basculer vers le lit du cours d'eau) et qui engendre, par son acidité, une pauvreté et une fragilité du sol.

Le deuxième tronçon présente une population de feuillus plus intéressante pour la faune et la flore, mais **la granulométrie du sol ne facilite pas la stabilité de la végétation**. Sur le reste du linéaire, la qualité de la végétation est très hétérogène. Clairsemée sur Selonnet, la végétation se densifie à l'approche de la confluence avec la Durance.



Les ripisylves, de part leurs enjeux sur le risque de crues, doivent bénéficier d'une **gestion spécifique, organisée autour d'un programme d'entretien du lit et des berges**. Le diagnostic du « *Schéma Pluriannuel de Gestion et de Valorisation de la Ripisylve des cours d'eau des Alpes de Haute Provence* », (décembre 2011) préconise les actions suivantes :

- **Pour la Blanche :**
  - **Gestion de l'érosion** des berges
  - **Prévention de l'obstruction des ouvrages** sensibles par des corps flottants
  - **Mise en valeur paysagère** à la traversée des zones urbaines et périurbaines
- **Pour l'Ubaye :** Le risque inondation étant très présent, notamment à Barcelonnette, une attention particulière doit être portée sur la gestion de la végétation et du bois mort.
  - **Gestion maîtrisée du bois mort** afin d'éviter les contraintes érosives, la gêne des sports d'eau vive et les risques d'embâcles
  - **Contrôle de la végétation** (et des espèces invasives) sur les sections à risque
  - **Mise en valeur paysagère** à la traversée des zones urbaines et périurbaines

Digue de Barcelonnette : broyage des rémanents et valorisation en chaudière

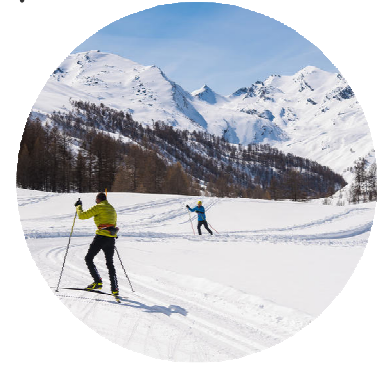


# 2.3 Une forêt multifonctionnelle, aux usages multiples

## 1 Tourisme et activités de pleine nature

Le tourisme représente le premier pilier de l'économie locale avec la présence de **6 stations de ski** (Saint Anne, Le Sauze-Super Sauze, Praloup, Montclar, Chabanon, Le Grand Puy), **3 sites nordiques** (Larche, St Paul sur Ubaye, le Fanget) et de **multiples activités nature et sportives** : Eau vive, randonnées, VTT, cyclisme, raquettes, escalade...

**Le tourisme dit « de pleine nature » est par définition omniprésent** au sein de ce territoire caractérisé par l'immensité, la richesse et la préservation de ses espaces naturels. La présence du Parc National du Mercantour et de nombreux espaces naturels protégés ou classés, constitue une source d'attractivité supplémentaire pour les amoureux de la nature. De plus, l'explosion médiatique ces dernières années des sports outdoor (trail, VTT, raquettes...) a renforcé la présence des vacanciers dans les montagnes et donc par conséquent, dans les forêts.



[Extrats photographiques où apparaît la forêt sur les sites ubaye.com](http://ubaye.com) et [blancheserreponcon-tourisme.com](http://blancheserreponcon-tourisme.com)



## La forêt dans la promotion touristique

Les forêts qui accueillent ce panel d'activités outdoor participent pleinement à l'attractivité touristique du territoire. Elles représentent pour le grand public, **l'idée de grands espaces sauvages et préservés**. Dans les outils de promotion (plaquettes, sites), la forêt apparaît régulièrement pour illustrer les chiens de traineau ou la randonnée en raquette. Cela est peut-être dû au caractère « canadien » de ces activités, associées dans l'imaginaire aux grandes étendues forestières. Mais en dehors de ces exemples, ce sont les lacs d'altitude, les alpages et plus généralement les étendues dégagées qui sont valorisées dans les visuels.

→ Ainsi, malgré leur omniprésence dans le paysage, **les forêts ne sont que faiblement représentées dans les outils de promotion touristique et jamais valorisées pour ce qu'elles sont par nature, mais plutôt perçues comme un « support de fond » des activités.**

## Un potentiel forestier riche et diversifié

De part son histoire et sa géographie, le territoire dispose d'un **fort potentiel de sites forestiers remarquables** ainsi que de **produits et d'activités en lien avec la forêt** qui pourraient être mis en avant.

En s'appuyant sur la demande croissante d'activités de ressourcement en lien avec la nature, la forêt et le bien-être, le territoire a les capacités de toucher un **tourisme de niche**, centré autour des bienfaits liés aux Arbres et à la Forêt.

→ *La Maison du Bois, située à Méolans-Revel, constitue un atout de taille pour porter et promouvoir ce type d'activités nouvelles, en partenariat avec les acteurs du tourisme et du patrimoine.*



## Des atouts paysagers et culturels

- 3 arboretum, à Barcelonnette, Méolans-Revel et Auzet
- Forêt mitraillée de Meyronnes
- Histoire des forêts RTM et ouvrages du Riou Bourdoux
- Maison du Bois : savoir-faire, animations, parcours botanique
- Scierie hydraulique de Méolans-Revel
- Mélèzes, genévriers thurifères et pins cembro centenaires
- Histoire de l'exploitation des bois (navires du XVIIe, radeliers...)
- Qualité paysagère des hêtraies de La Bréole
- Attractivité photographique du mélézin en automne
- Arbres remarquables des villas mexicaines
- Fortifications, canaux d'irrigation...etc.

## Des activités en lien avec la forêt

On trouve ponctuellement sur le territoire, des activités, hébergements et produits en lien direct avec la forêt :

- 4 Parcs aventures (3 en Ubaye et 1 à Montclar)
- 5 hébergeurs insolites en forêt (cabanes, bulles, tonneaux...)
- Sentier d'interprétation ONF du Riou Bourdoux
- Plusieurs sentiers-découverte et randonnées forestières
- 1 producteur de sève de bouleau
- Plusieurs artisans utilisant le mélèze en liqueur, gelée...
- 1 prestataire proposant une randonnée axée Forêt/Bois



## L'itinérance au cœur du territoire

De nombreux projets en cours viennent renforcer le poids des activités de pleine nature et plus particulièrement de l'itinérance sur le territoire : Refuges du Laverq (Méolans-Revel) et de la Grande Montagne (Seyne), Route transfrontalière du pastoralisme (La Routo), Schéma de mobilité douce en Ubaye-Serre Ponçon...

→ *Le territoire de la charte est un espace sillonné par les sentiers, le cheminement entre vallées, entre refuges est constitutif de son identité. La forêt peut apporter sa pierre à ce quadrillage, en élaborant une « **itinérance naturelle et culturelle** » axée sur les espaces forestiers et les sites remarquables qui les composent.*

## 2 La forêt, un outil pédagogique majeur

La forêt joue un **rôle pédagogique majeur pour l'éducation à l'environnement**, et ce pour tous les types de publics : scolaires, étudiants, habitants, touristes... La richesse et la complexité des écosystèmes forestiers permettent d'aborder de nombreux sujets comme la faune et les insectes qui évoluent dans les bois, la production d'oxygène via la photosynthèse, le stockage du CO<sup>2</sup>, l'évolution des paysages ou encore la protection contre les risques naturels et le fonctionnement de la filière Bois. **La forêt constitue à elle seule un outil pédagogique complet !**

*La Maison du Bois* située à Méolans-Revel et gérée par la commune, constitue depuis son ouverture en 2006, l'outil principal de communication et de sensibilisation aux milieux forestiers et usages & métiers du bois. Le territoire a ainsi la chance d'être doté d'une **vitrine de la filière bois de qualité**, au sein d'un bâtiment à l'architecture bois contemporaine, chauffée via une chaudière à plaquettes. L'espace muséographique consacré aux forêts alpines et métiers du bois traite des utilisations traditionnelles et modernes du bois dans la construction, le mobilier, l'énergie ou encore l'art. Un atelier de démonstration et une ancienne scierie hydraulique complètent la visite.

→ La maison du Bois accueille de nombreux scolaires du territoire ainsi que des classes vertes. Elle est le premier vecteur d'information sur les forêts locales et à ce titre, a été intégrée dans les programmes de visite de la CCVUSP et du Pays d'Art et d'Histoire. Tous les 2 ans, la **Fête du Bois** regroupe des artisans, des acteurs du bois et des animations pour faire découvrir de manière festive, la filière bois et ses implications sur le territoire.

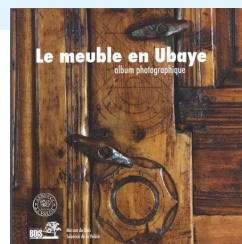
→ *La Maison du Bois reflète l'attachement historique du territoire à sa culture forestière. Il convient de la conforter dans son rôle et d'accompagner son développement et son adaptation régulière aux thématiques actuelles et aux attentes des visiteurs qui évoluent et se diversifient rapidement.*



En 2019 :

- 6524 visiteurs
- 3511 scolaires
- 141 classes dont 2 issues du territoire

Symposium de sculpture, 2018





## L'Office National des Forêts

consacre plusieurs journées par an à la sensibilisation des scolaires et du grand public aux enjeux forestiers. En 2019-2020, ce sont les élèves des écoles de Seyne et Selonnet qui sont concernés. Cependant, chaque commune ayant de la forêt communale peut demander une intervention gratuite.

→ *D'autres actions de communication, comme des visites de chantiers, la participation à la Fête du Bois ou encore la Journée Internationale des Forêts permettent de toucher un public plus large et de faire connaître le monde du bois et de la forêt, en tant que ressource locale et durable.*

Le RTM intervient également régulièrement auprès d'étudiants de différentes facultés (Sorbonne, Lausanne, Strasbourg, Aix-Marseille...), accueillis et hébergés au centre Séolane, lors de voyages d'études sur le thème des Risques Naturels.



## Natura 2000

met en place annuellement, des sessions de sensibilisation à la faune et à la flore (visés par les directives Habitats et Oiseaux des espaces Natura 2000) à destination des écoles primaires du territoire. Afin de sensibiliser le grand public, des soirées Natura 2000 sont organisées 2 fois par an, sous forme de projection-débat axées sur les espèces locales et leur biologie.

→ *Ces actions s'attachent plus à informer sur les espèces que sur le milieu forestier en lui-même, néanmoins, c'est à travers la faune ou la flore forestière (chouettes, pics...) qu'il est possible de parler de la richesse et de l'équilibre des écosystèmes*

## Le Parc National du Mercantour

anime depuis plus de 10 ans des interventions en classe et sur le terrain pour les scolaires de la Vallée de l'Ubaye. Il mène actuellement le programme « Explor'Nature Ecoles » avec les élèves primaires et les collégiens de Barcelonnette.

→ *Identification des arbres et des traces d'animaux ; De 2014 à 2016, animation du programme « Adopte un paysage » avec des lectures des paysages de montagne ; Installation de nichoirs à Barcelonnette ; Interventions régulières auprès de classes vertes...*

Le Parc a aussi développé le label « **Mercantour Ecotourisme** » qui labellise des professionnels proposant une offre touristique répondant aux critères d'un tourisme responsable et respectueux de la nature. Un prestataire de randonnée labellisé propose en Ubaye une sortie « **La forêt, l'arbre et le bois** », à la découverte des essences d'arbres et métiers du bois.



## Le Pays d'Art et d'Histoire

du Pays SUD a créé, en partenariat avec la Maison du Bois et dans le cadre de sa programmation de visites guidées, une balade active, insolite et sensorielle pour toute la famille sur le thème de la forêt, « **Balade Sens'Action : La forêt enchantée** ». L'objectif de cette visite est d'amener le public à découvrir les milieux forestiers et leur histoire à travers des activités ludiques utilisant les 5 sens.

→ *Ce type d'outil pédagogique est à développer afin d'appréhender la forêt par une entrée ludique et familiale, en complémentarité avec la Maison du Bois et les sentiers de randonnée forestiers de proximité.*

## Atouts

- **Tourisme centré sur les activités « Nature »**
- **Forêt pleinement intégrée à l'histoire/culture** du territoire et fil rouge de découverte de celui-ci
- **Offre de produits forestiers** non-ligneux, d'activités en forêt et de sentiers thématiques
- **Initiative originale** de coordination randonnée/chantiers d'exploitation
- **Offre d'éducation à l'environnement** développée et soutenue par les besoins des centres de vacances (colonies...)



## Faiblesses

- **Pas de prise en compte spécifique de la forêt dans la stratégie de promotion** touristique du territoire
- **Cloisonnement** entre l'éducation à l'environnement et la filière forêt-bois
- **L'information publique sur les chantiers** forestiers n'a pas été poursuivie dans le temps

## Opportunités

- **Augmentation de la demande en produits touristique autour du bien-être** et du ressourcement en forêt
- **Enrichissement de l'offre** des activités de pleine nature et des produits locaux
- **Intégration des écoles** dans un programme d'éducation à la forêt

## Menaces

- **Perte d'une opportunité de développement** (Bien-être en forêt) et de différenciation touristique
- **Méconnaissance des enjeux de la forêt** par les générations futures

### 3 Sylvopastoralisme

Les pratiques pastorales sont séculaires sur le département des Alpes de Haute Provence et plus spécialement sur le territoire de la Charte. Ce dernier est donc fortement marqué par **cette tradition pastorale, avec un pastoralisme plutôt ovin en Ubaye et bovin dans le Pays de Seyne**. Les pratiques sylvo-pastorales, avec le pâturage en sous-bois sont également ancestrales. Elles ont néanmoins été fortement contraintes à se réorganiser suite à l'intervention des forestiers des Eaux & Forêts à la fin de 19ème siècle, qui ont mis en œuvre leurs techniques de reboisement et de correction torrentielle, sur des terrains qui subissaient

l'érosion des sols, en raison de la forte pression humaine et pastorale.

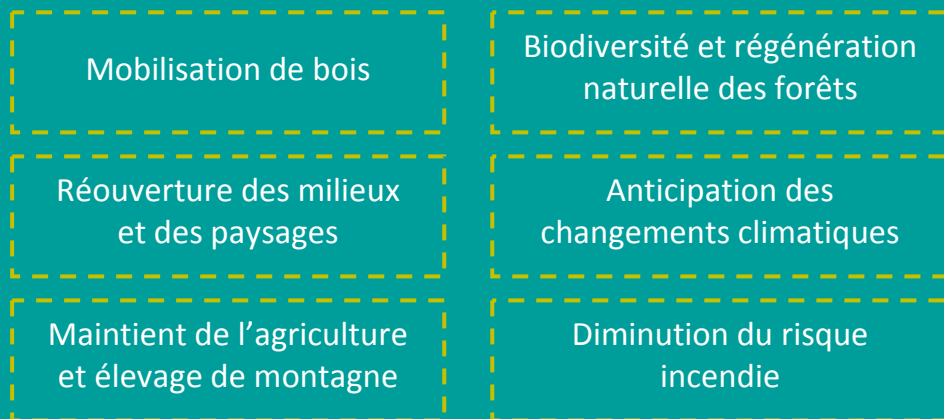
130 ans plus tard, ces plantations RTM ont engendré des peuplements (pins noirs, pins sylvestres et à crochet, pins cembro) arrivés à des stades d'exploitation envisageables. Ces peuplements ont également généré des accrus forestiers sur les territoires à l'abandon. **Ces accrus ont alors entraîné la mise en œuvre des pratiques contemporaines de sylvopastoralisme** qui aujourd'hui, obligent le forestier et le berger à se comprendre mutuellement afin de gérer au mieux ces territoires enrésinés.



→ A ce jour, alors que la déprise agricole semble se stabiliser dans les Alpes de Haute Provence, l'activité agricole est toujours très présente (180 exploitations agricoles) et **les éleveurs sont en demande constante de nouveaux espaces de pâturage et notamment de zones boisées**. En effet, ces dernières ont un effet « tampon » entre le milieu forestier et les alpages, elles sont précieuses car elles permettent à la fois de bénéficier de zones d'abri en cas de mauvais temps mais également de zones fraîches et herbeuses lors des étés chauds et secs.

Une politique sylvopastorale de qualité et concertée permet de répondre à de nombreux enjeux actuels et à venir :






...Et d'éviter:

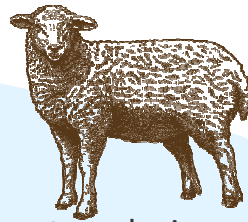
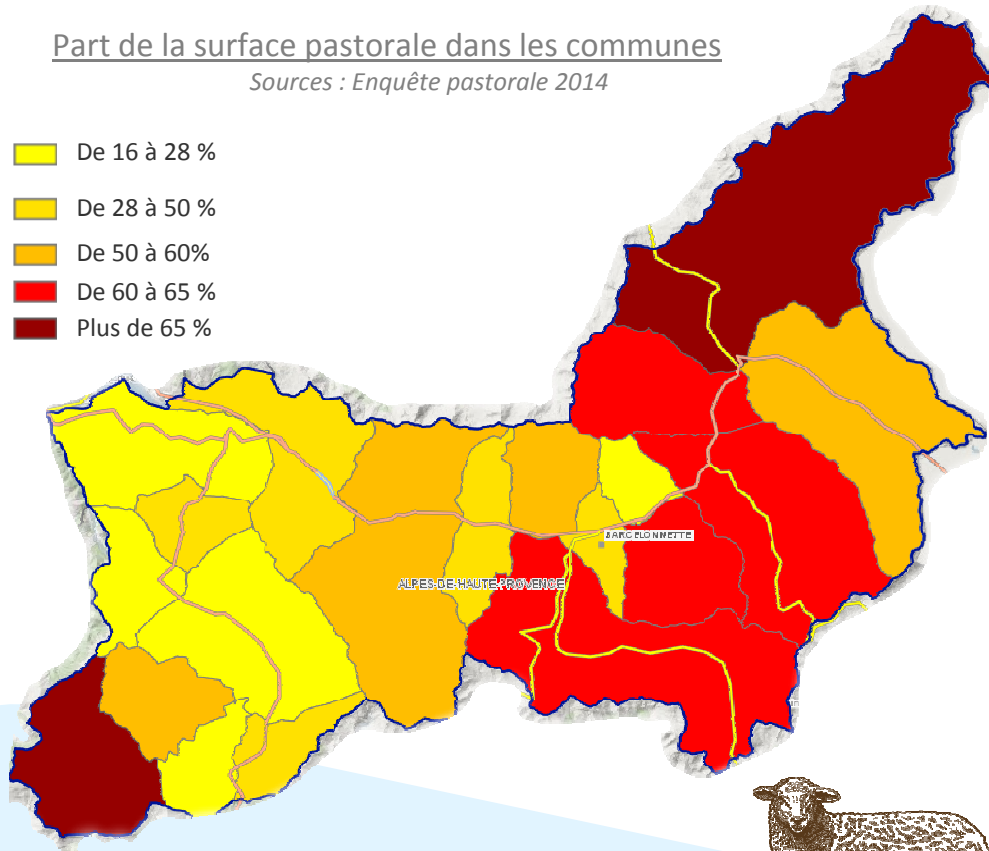


- Une déprise agricole en progression
- La fermeture des milieux, l'avancée de la forêt et l'embroussaillage des champs
- Les pratiques de surpâturage en prairie qui entraînent une perte de biodiversité
- Les impacts du changement climatique sur l'agriculture de montagne : manque d'eau, dégradation des sols, évolution de la végétation, feux de forêt...

## Part de la surface pastorale dans les communes

Sources : Enquête pastorale 2014

-  De 16 à 28 %
-  De 28 à 50 %
-  De 50 à 60%
-  De 60 à 65 %
-  Plus de 65 %



## Des initiatives réussies

Plusieurs expériences de sylvo-pastoralisme ont vu le jour sur le territoire, via la mise en place d'**Associations Syndicales Libres** (ASL) pour grouper les propriétaires privées de forêts et de **conventions de pâturage** entre les groupements pastoraux et les gestionnaires (ONF).

→ On peut citer en exemple l'aménagement sylvo-pastoral de Clot Robert (Les Thuiles) réalisé en 2015 et qui a permis de **rouvrir des zones enrésinées**, avec l'exploitation des pins et le broyage des rémanents. L'ASL de Jausiers a également permis de mobiliser 800m<sup>3</sup> de bois en rouvrant des parcelles boisées pour les rendre pâturables.

169 unités pastorales 58 542,19 ha d'alpages  
45% de la superficie du territoire

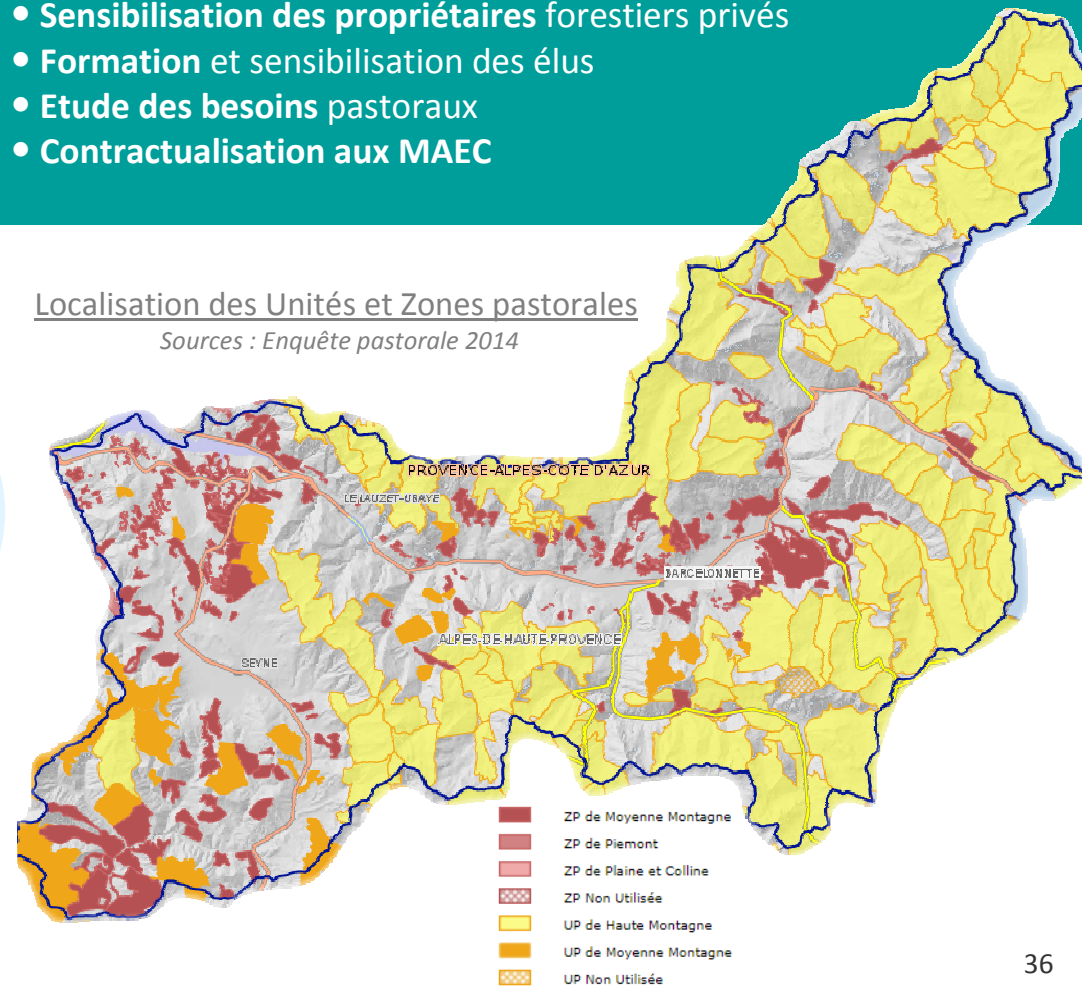
## Des mesures à développer

Afin d'encourager le développement des pratiques sylvo-pastorales, plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre :

- **Associations Foncières Pastorales** (2 sur le territoire : La Condamine/Auzet + 2 en projet à St Paul sur Ubaye/Val d'Oronaye)
- **Sensibilisation des propriétaires forestiers privés**
- **Formation et sensibilisation des élus**
- **Etude des besoins pastoraux**
- **Contractualisation aux MAEC**

## Localisation des Unités et Zones pastorales

Sources : Enquête pastorale 2014



## Gérer la demande croissante d'espaces sylvo-pastoraux

On observe aujourd'hui un accroissement des demandes de la part des communes et des éleveurs pour la mise à disposition de nouveaux espaces pastoraux. En Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, la demande en sylvo-pastoralisme touche plutôt le mélèze, alors que sur le bas de la vallée et le Pays de Seyne, la problématique est plus liée au pastoralisme sous pinède à pin sylvestre. **La pression sur les espaces boisés est ainsi grandissante**, du fait des changements climatiques qui font évoluer les besoins en pâturages, mais également en raison des pratiques actuelles d'élevage, plus sédentaires car moins liées à la transhumance.

Pour les gestionnaires forestiers, le défi est de **trouver un juste équilibre entre pâturage et régénération**. Dans certains cas, il est nécessaire d'exclure les troupeaux pour favoriser le renouvellement des jeunes arbres. Dans d'autres, le surpâturage « guidé » ou encore le broyage partiel s'avèrent être la solution. Sur les milieux protégés, se pose la question de la fragilisation de la biodiversité par la présence des troupeaux et en même temps, le maintien des milieux ouverts favorables à certaines espèces. Dans ces cas, seul le croisement des connaissances naturalistes (Parc National, Natura 2000...) et pastorales (CERPAM) permet d'appuyer ces choix, dans le but toujours, d'une gestion durable.

L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « Ubaye Pays de Seyne » a été créée en 2016 à l'échelle de la Charte et regroupe 7 propriétaires. Elle a réalisé 5 chantiers en forêt privée sur les communes de La Bréole et de Montclar, soit 5 000 m<sup>3</sup> de bois exploité, sur 95ha, pour 27 propriétaires mobilisés.



## La Roulo, sur les chemins de la transhumance

La Roulo est un vaste projet de coopération inter-territoires qui vise la mise en œuvre et l'animation d'un itinéraire de Grande Randonnée GR® et d'un réseau transfrontaliers d'étapes reliant la plaine de la Crau (Bouches-du-Rhône) à la vallée de la Stura (Italie). Il suit les traces des troupeaux ovins qui pratiquaient la grande transhumance estivale et traverse une partie des vallées de la Blanche et de l'Ubaye.

→ Ce projet de valorisation du patrimoine pastoral constitue une opportunité pour **mettre en lumière les pratiques sylvo-pastorales** et développer sur le territoire des offres touristiques innovantes, reliant itinérance, patrimoine forestier et pratiques d'élevage (sentiers à thème, géocaching, évènements...).

[www.larouto.eu](http://www.larouto.eu)



## 5 Chasse et équilibre sylvo-cynégétique

### La chasse, une pratique active

La pratique de la chasse est ancestrale sur le territoire de la charte. Toujours **très vivante** en Ubaye Serre-Ponçon et dans le Pays de Seyne, cette activité vise principalement, pour le grand gibier, les **ongulés typiques des territoires de montagne** et des zones forestières, à savoir le chamois, le mouflon, le chevreuil, le cerf et le sanglier.

Ces animaux, dont la forêt constitue l'habitat naturel ont selon leur concentration et leurs pratiques (frottage, consommation de ligneux...), **un impact direct sur les peuplements forestiers**. Cette pression pose la question du **fragile équilibre sylvo-cynégétique**, qu'il convient de maintenir afin d'éviter les difficultés de régénération sur les essences clefs comme le mélèze ou le sapin.



491 permis de chasse validés en  
2019 sur le territoire de la CFT  
10 % de l'effectif du 04  
24 sociétés de chasse

### Pression de la faune et dégâts forestiers

Plusieurs indicateurs permettent le suivi de l'évolution des populations dans leurs habitats. Les comptages, organisés au printemps, sont nécessaires à l'élaboration des plans de chasse (quotas par massifs) et du schéma départemental de gestion cynégétique. Sur les Alpes, des outils comme l'Observatoire Grande Faune et Habitat ou encore le réseau Ongulé de l'Office National de la Biodiversité évaluent le niveau de pression de la faune sauvage mais le territoire de la charte n'est pas concerné à ce jour.

La pression des cervidés sur les forêts s'observe à travers 3 types d'impacts :

Ces dégâts, observés principalement sur les jeunes arbres, ont pour conséquence directe de **mettre en difficulté le processus de renouvellement** naturel des forêts. On observe également une altération de la qualité des bois, dont les troncs sont durablement abimés par les frottis ou l'écorçage.

→ *La gestion des grands herbivores constitue donc un enjeu non négligeable pour l'exploitation forestière en raison de l'impact économique généré. Des désaccords peuvent naître entre les gestionnaires forestiers souhaitant réduire les espèces à fort impact comme le cerf, et la fédération de chasse désirant à l'inverse dynamiser ce gibier pour le voir s'étendre sur le territoire. Sur la charte, la concertation permet de trouver un équilibre, favorable à chacun.*

L'abrouissement



Les frottis



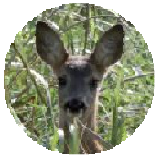
L'écorçage



## Quels impacts du grand gibier sur le territoire ?



**CERFS** : Les suivis annuels et le comptage du printemps 2019, organisés avec l'ONF (pour la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon) et la Fédération de Chasse des Alpes de Haute Provence (pour le Pays de Seyne), indiquent une tendance à la **croissance de la présence des cerfs** et ce, malgré la prédation. Ainsi, les cervidés sont aujourd'hui bien installés dans la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et colonisent petit à petit la vallée de la Blanche. Selon les observations de l'ONF, les **dégâts sont très importants pour les sapinières** et à long terme, ces dégâts répétés peuvent bloquer le renouvellement et influencer sur l'évolution des essences et favoriser le remplacement du sapin par l'épicéa.



**CHEVREUILS** : Les chevreuils sont très installés dans le sud de la Vallée de la Blanche où leurs dégâts sont significatifs, notamment via l'abrutissement et les frottis qui entraînent le dépérissement des jeunes arbres. Néanmoins, cette espèce connaît une **légère baisse** de sa population, en raison notamment de la prédation accrue du loup. Le chevreuil reste néanmoins très présent sur tout le territoire de la Charte et est responsable d'une **part importante des dégâts en forêt**.



**SANGLIERS** : Le sanglier n'est **pas très présent** sur le territoire et n'a donc pas un impact significatif en forêt. Seuls quelques labours localisés peuvent ponctuellement compromettre la régénération forestière, néanmoins le niveau de population actuel ne remet pas en cause le bon renouvellement des peuplements.

## Focus sur les cerfs et chevreuils, en quelques chiffres

Les comptages annuels permettent de suivre l'évolution des espèces et de définir les plans de chasse. Le comptage réalisé en 2019 montre pour le cerf, une progression de 8,5% en nombre d'individus observés, avec une stabilité en Haute Vallée de l'Ubaye et une augmentation centrée sur la moyenne et basse vallée. A ce titre, les plans de chasse cerf ont été fortement augmentés en Ubaye Serre-Ponçon. Pourtant, le taux de réalisation a baissé de 6% entre 2018 et 2019, ce qui tend à montrer une stabilisation globale des prélèvements sur cette espèce.

### Chiffrage et évolution du nombre maximum d'animaux vus sur les parcours lors des comptages annuels

Sources : Fédération de Chasse 04

	2016	2017	2018	2019	Evolution n-1
Cerf	444	520	519	567	+ 8,5%
Chevreuil	269	284	267	244	- 9,4 %

→ Bien que les objectifs puissent parfois être divergents entre forestiers et chasseurs, la volonté exprimée par la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes de Haute Provence est clairement de **limiter les dégâts de cervidés dans les secteurs à forte densité et de préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique**.

## Les outils de concertation

Le **Schéma Départemental de Gestion 04** donne tous les 6 ans, des préconisations par espèces et les orientations à suivre pour assurer leur régulation.

Concernant les plans de chasse, une **commission départementale**, constituée de l'ensemble des acteurs de l'environnement (ONF, ONB, Parc du Mercantour, CRPF, DDT, Chambre d'Agriculture, Associations de protection de la nature, Fédérations de chasse...) se réunit annuellement pour émettre un avis sur les quotas de prélèvements par massifs.

→ Ces décisions sont le fruit d'une concertation des acteurs et visent à trouver un équilibre entre les besoins de l'activité de chasse et l'impact économique du gibier.

## Les outils d'action du forestier

Si les relations entre la grande faune et la flore s'avèrent réellement dégradées, il existe des aménagements conciliants les enjeux de gestion sylvicole et cynégétique. Ainsi le forestier peut, en accroissant la capacité d'accueil du milieu, permettre à une population de gibier de causer moins de dégâts via plusieurs alternatives. Ces solutions sont données à **titre indicatif** car elles sont globalement **couteuses et souvent inadaptées aux forêts de montagne**. L'action la plus simple, économique et reste la **limitation de la population** :

- Maintien d'arbres morts ou abîmés
- Entretien des taillis et enherbements des bords de chemins
- Mise en place de protections
- Régénération naturelle ou régénération artificielle dans le recru naturel
- Réalisation de cloisonnements sylvicoles et éclaircies en futaie régulière

### Pression sylvo-cynégétique et préconisations (SDG 04 2014-2020)

ONGULES	PRESSION	CARACTERISTIQUES	ORIENTATIONS ET PRECONISATIONS
Chamois	INEXISTANTE	<i>Habitat en altitude, à la limite supérieur des massifs forestiers</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les méthodes de comptage pour estimer l'abondance</li> <li>• Conserver le plan de chasse qualitatif avec prise en compte du loup</li> </ul>
Mouflon	FAIBLE	<i>Population en baisse</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer le suivi des populations</li> <li>• Poursuivre le plan de chasse qualitatif avec prise en compte du loup</li> </ul>
Chevreuril	MOYENNE	<i>Population stable / Prédation du loup / Consommation de ligneux semi-ligneux / Habitat forestier</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir un plan de chasse quantitatif pour contribuer à atteindre et maintenir un équilibre « agro-sylvo-cynégétique »</li> <li>• Etudier l'impact du loup sur ces populations</li> </ul>
Cerf	HAUTE	<i>Population en hausse / Habitat forestier / Forte consommation de végétaux journalière (15kg/j)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter le niveau des populations afin qu'il soit compatible avec la régénération forestière grâce au plan de chasse</li> <li>• Dans les zones où les cerfs entraînent d'importants dégâts agricoles ou forestiers, augmenter les attributions de biches de 1/3</li> <li>• Mettre en place une commission technique spécialisée « dégâts » regroupant chasseurs, agriculteurs et forestiers par pays cynégétique</li> </ul>
Sanglier	FAIBLE	<i>Peu présent sur le territoire / Dégâts principalement agricoles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moduler les dates d'ouverture et de fermeture en fonction des dégâts</li> <li>• Mettre en place une commission technique spécialisée « dégâts » regroupant chasseurs, agriculteurs et forestiers par pays</li> </ul>

### Exemples de protections



Source : Maintenir l'équilibre forêt - gibier, Communes Forestières, 2013



## Atouts

- **Usages traditionnels** ancrés et actifs
- **Peuplements (pin sylvestre, mélèze) très adaptés au pastoralisme** sous couvert boisé
- **Demande d'espaces pastoraux** forte
- **Exemples positifs d'aménagements sylvo-pastoraux** et dynamique de gestion en commun des espaces (AFP, GP...)
- **Environnement favorable aux ongulés** (forêts denses, alpage) et orientations cynégétiques affirmées



## Faiblesses

- **Les aménagements sylvo-pastoraux sont parfois associés à un pillage** de la ressource en bois. Risque d'écroulement des vieux peuplements si la régénération n'est pas organisée.
- **Dégâts de gibier présents dans le territoire**, localement préoccupants
- **Présence du loup** qui complique la garde des troupeaux en forêt

## Opportunités

- **Dans le cadre des changements climatiques, le sylvo-pastoralisme permet d'assurer un abri aux troupeaux** et de maintenir une ressource accessible

## Menaces

- **Viellissement de la population** de chasseurs et perte de vitesse des pratiques cynégétiques locales

# 2.4

# Une forte proportion de forêts privées et morcelées

## La forêt privée, omniprésente sur le territoire

La superficie de la forêt privée s'élève à **32 330 ha**, soit **plus de la moitié de la forêt du territoire** (55%) non soumise au régime forestier et appartenant à des propriétaires forestiers privés.

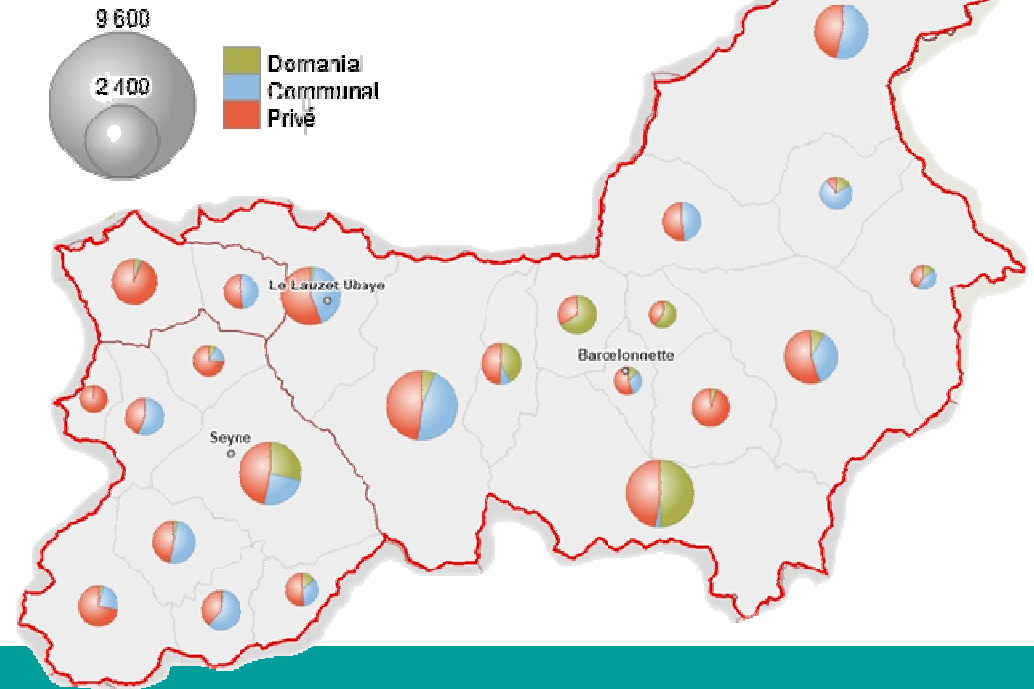
D'après le **Plan de Développement de Massif (PDM)** réalisé en 2007 sur la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, la forêt au sens strict du terme, couvre 64 % du territoire inventorié, les 36 % restants correspondant à des milieux ouverts (landes et pelouses).

## Une forêt principalement résineuse...

La forêt privée est composée à **88% d'essences résineuses** : Les **Pins sylvestres** constituent les peuplements dominants, suivis du **Mélèze** et enfin des peuplements mélangés de résineux de type **Sapin-Epicéa-Mélèze**. Les mélanges feuillus-résineux sont très peu représentés (3%) et les feuillus (3%) sont principalement composés par les hêtraies de La Bréole et Saint Vincent Les Forts.

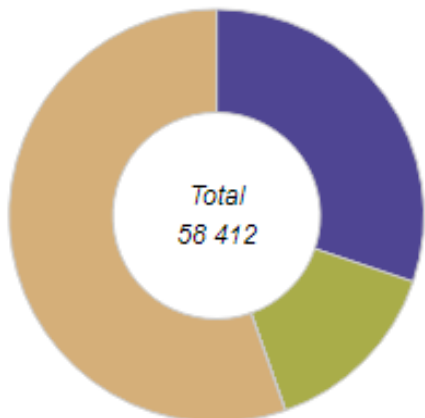
Surface forestière selon le type de propriétaire (ha)

Sources : Communes Forestières PACA



Typologie des propriétaires forestiers (ha)

Sources : Communes Forestières PACA



Forêt privée : 32 330ha (55,3%)  
 Forêt domaniale: 8429 ha (14,4%)  
 Forêt communale : 17 629ha (30,2%)

- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale soumise au régime forestier
- Forêt départementale soumise au régime forestier
- Autres forêts publiques soumise au régime forestier
- Forêt privée (et forêt non soumise au régime forestier)

## ...Caractérisée par un morcellement important

A l'instar du morcellement de la propriété privée qui caractérise la France, la forêt privée située sur le territoire de la charte est également **très morcelée**. Le PDM recense ainsi une surface moyenne par propriétaire de **0,69 ha**, parfois répartie en plusieurs parcelles avec des **indivisions multiples** fréquentes. A titre d'exemple, seuls 29 propriétaires possédant une forêt de plus de 25 ha ont été recensés sur le territoire.

→ **Le morcellement constitue le handicap majeur de la forêt privée et la première source de sa sous-exploitation et de son abandon.**

# Le Plan de Développement de Massif (PDM)



En 2007, un Plan de Développement de Massif a été réalisé sur le territoire de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par le Centre Régional de la Propriété Forestière PACA. Il s'agit d'un **diagnostic minutieux identifiant au cadastre les parcelles privées** (ou ne relevant pas du régime forestier), afin d'établir quelles sont les potentialités de la forêt privée et ce, pour chacune des 15 communes concernées par l'étude. L'objectif de ce travail est d'identifier et de **cartographier les zones d'interventions** potentielles où peut être mise en œuvre une gestion forestière afin de favoriser par la suite le regroupement de propriétaires et d'instaurer une dynamique forestière collective.

→ Au final, le Plan de Massif a défini **5 500 ha** de zones où des interventions (coupes ou travaux) seraient nécessaires, dont **600 ha** en zone difficile.

**[ En 2008, ce Plan de Massif a été suivi par une phase d'animation sur le terrain, réalisée par la coopérative Provence Forêt, qui a permis de traiter une 10ème de sites, soit 7 chantiers d'exploitation et 6 chantiers de travaux, pour récolte totale de 6 000 m<sup>3</sup> de bois ]**

## Répartition de la propriété forestière sur le territoire

Source : Alcina



- 2014 Propriétaires (CCVUSP)
- 8 417 Parcelles forestières
- 0,69 ha : Surface moyenne/propriétaire
- 2,57 ha : Surface moyenne/parcelle
- 26 propriétaires d'une forêt > 25 ha
- 2 Plans Simples de Gestion
- 1 Association Syndicale Libre
- 15 communes concernées par le PDM

## Une forêt certes privée, mais réglementée

Les propriétaires privés souhaitant réaliser des coupes doivent s'assurer d'être en conformité avec la législation forestière. Leurs obligations dépendent notamment de la **superficie de leur propriété** :

- **> 25 hectares** : Obligation de **Plan de Gestion Simple** qui cartographie les peuplements et définit les interventions sylvicoles à conduire sur 15 -20 ans à venir.
- **< 25 hectares** : Possibilité de **Plan de Gestion volontaire**, d'adhésion au **Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles** auprès du CNPF ou de souscription à un **Règlement Type de Gestion** (document de gestion simplifié).

Attention également au respect des règles suivantes :

- *Si coupe d'un seul tenant ≥ à 2 ha* prélevant plus de 50 % du volume des arbres de futaie, demande d'autorisation administrative auprès de la DDT04.
- *Si propriété intégrée dans un massif d'au moins 10ha*, toute coupe d'au moins 2 ha est tenue d'être régénérée dans un délai de 5 ans.
- *S'assurer de ne pas être soumis à d'autres autorisations* en lien avec le code de l'urbanisme ou de l'environnement (Loi sur l'Eau)

## De fortes potentialités d'exploitation...

Le Plan de Massif conclut au fait que la forêt privée du territoire de la CCVUP recèle **d'importantes potentialités**. Selon ses termes, "*elle pourrait jouer un rôle moteur dans le développement d'une filière locale de bois d'œuvre (petite charpente et sciage), de bois de feu (bois bûche) et de bois-énergie. Il reste maintenant à encourager les propriétaires, par une animation, à gérer de façon durable leur patrimoine forestier. La mise en gestion des résineux d'altitudes (mélèze, sapin et épicéa) donnant des bois de qualité doit être une des priorités.*" (PDM, CNPF, 2007)

Les perspectives de valorisation proposées sont les suivantes :

- **Le pin sylvestre**, principale essence des forêts privées, peut être valorisé principalement en bois de trituration ou de plaquette.
- **Les grumes de résineux** (mélèze, sapin et épicéa) sont très prisées et font l'objet d'une exportation importante dans les scieries Italiennes.
- **Les peuplements de feuillus** (hêtre) sont largement sous exploités. La filière bois de chauffage demanderait à se développer localement.
- **L'accueil du public en forêt et le sylvo-pastoralisme** doivent être encouragés dans la vallée de l'Ubaye, propice à ces activités.

## ...Mais une forêt largement sous-exploitée

La forêt privée **souffre de sa sous-exploitation**. Des coupes sont réalisées en passant en direct avec des exploitants forestiers mais si certaines parcelles privées sont en effet bien exploitées, il arrive, selon les observations du CNPF, que la ressource soit parfois surexploitée. Le syndicat des exploitants forestiers (FESAM) réalise un gros travail de formation afin que ces pratiques appartiennent au passé. La mise en gestion des forêts privées constituerait donc une véritable opportunité pour le développement d'une gestion durable des forêts et de la Filière Bois du territoire. Plusieurs causes expliquent cet abandon des forêts privées :

- 1 **Morcellement important : manque d'information des propriétaires, indivisions...**
- 2 **Inaccessibilité de nombreuses zones (relief, ravins...)**
- 3 **Isolement géographique malgré une desserte de qualité (Haute Vallée)**

La forêt privée en quelques chiffres sur la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon...

**32 330 ha de forêt privée soit 51% de la surface forestière totale, formée à 88% de résineux**

- **Mélèze** : 16% de la surface forestière soit 80.000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre
- **Pin sylvestre** : 125.000m<sup>3</sup> de bois d'industrie
- **Autres résineux/mélanges** : 70 000m<sup>3</sup> de bois d'œuvre et d'industrie
- **Hêtre/ mélanges** : 52 000m<sup>3</sup> en bois d'industrie/feu

## Le vieillissement de la forêt

Le PDM montre que la majorité des peuplements sont des futaies adultes, avoisinant les 50-70 ans. Ainsi, à titre d'exemple, une forêt de pins sylvestre aura 120 ans dans 50 ans... D'ici moins de 100 ans, la forêt privée pourrait ainsi être composée à 90%, de vieux bois, pour une surface totale de 3 092 ha.

→ *Si ce vieillissement peut être considéré comme une opportunité pour la biodiversité, il constitue également, en raison des signes croissants de dépérissement (problèmes sanitaires), un risque dans la **perte de valeur des bois et leur capacité de production.***



## Propriété forestière

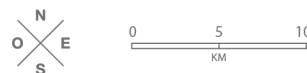
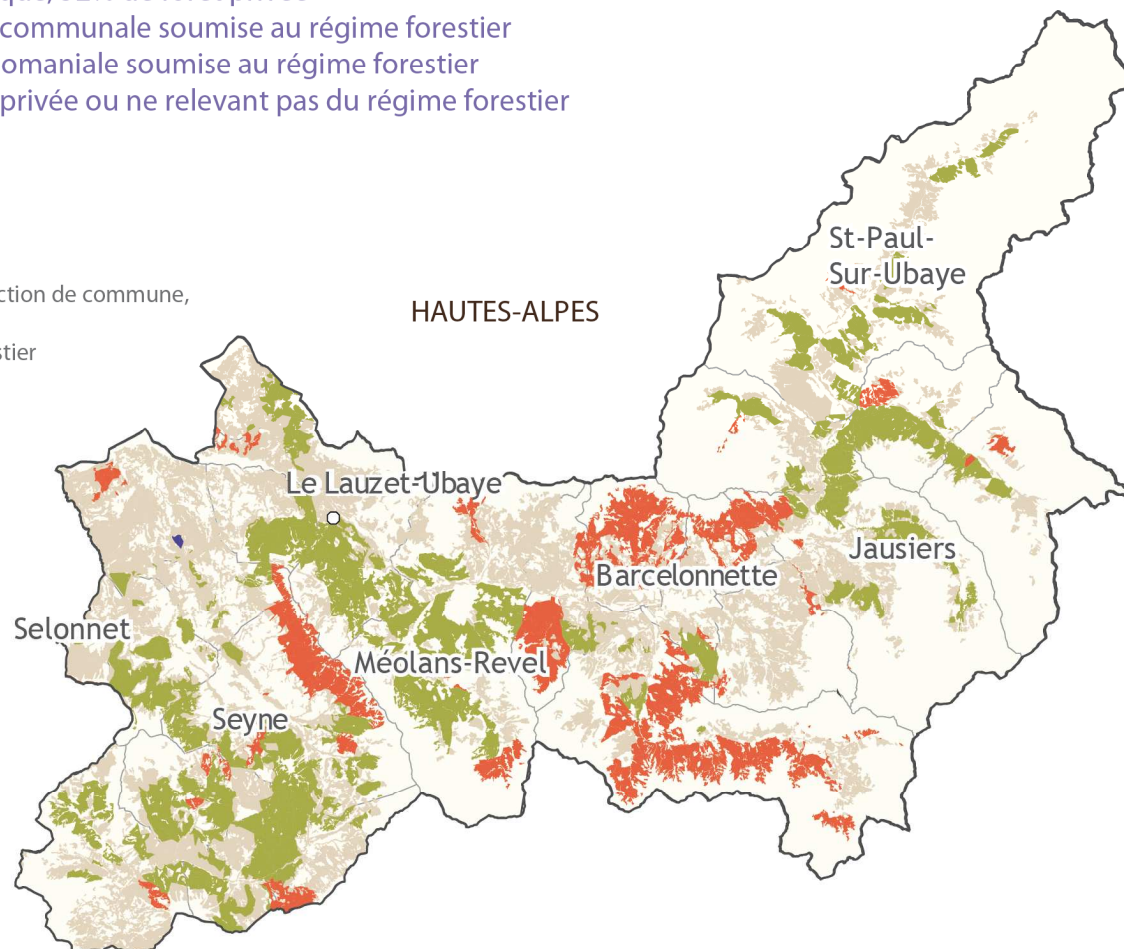


48% de forêt publique, 52% de forêt privée  
17 600 ha de forêt communale soumise au régime forestier  
8 400 ha de forêt domaniale soumise au régime forestier  
27 800 ha de forêt privée ou ne relevant pas du régime forestier

### PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

- Forêt communale, intercommunale et section de commune, relevant du régime forestier
- Forêt domaniale relevant du régime forestier
- Autre forêt relevant du régime forestier
- Forêt privée et forêt ne relevant pas du régime forestier

- Villes principales
- Limites départementales



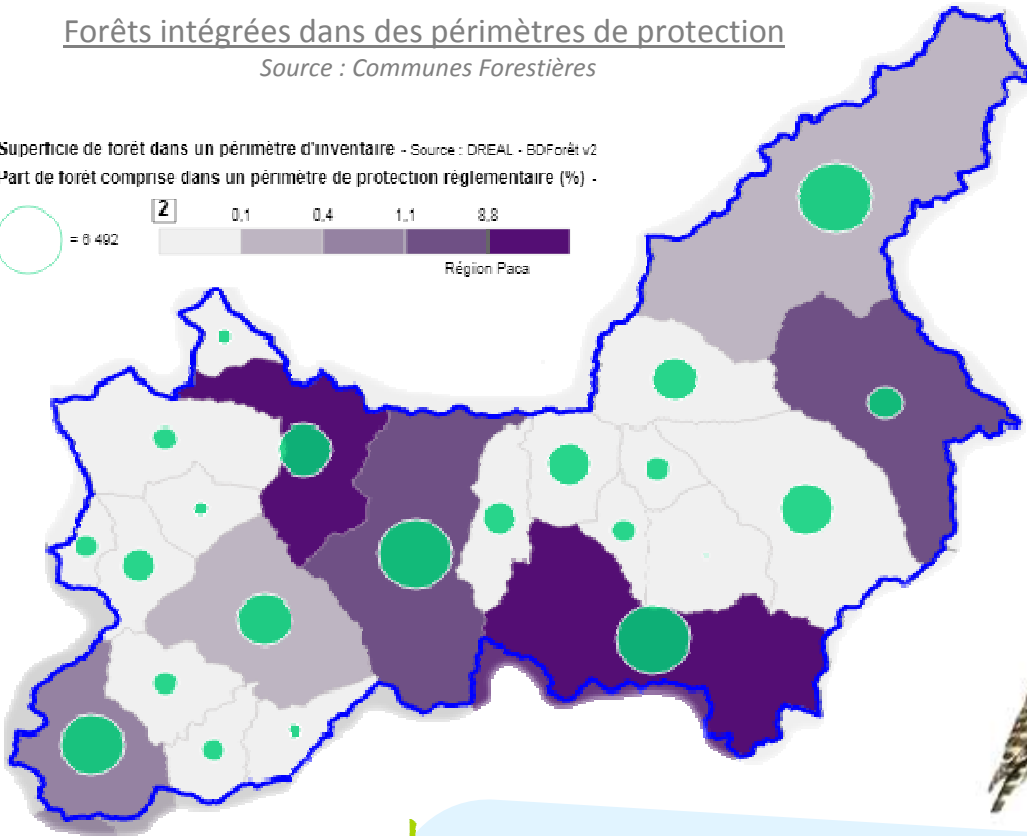
# 2.5

## La forêt, au cœur de la biodiversité et des paysages

### Forêts intégrées dans des périmètres de protection

Source : Communes Forestières

- 1 Superficie de forêt dans un périmètre d'inventaire - Source : DREAL - BDForêt v2
- 2 Part de forêt comprise dans un périmètre de protection réglementaire (%) -



### Un territoire au patrimoine naturel d'exception

Le territoire de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon - Pays de Seyne est particulièrement reconnu pour la **richesse de ses écosystèmes** et son patrimoine naturel remarquable. La forêt du territoire est ainsi intégrée à de **nombreux périmètres de protection** réglementaires et contractuels : Parc National, Zones Natura 2000, ZNIEFF...A titre d'exemple, 45 % des forêts de la charte sont identifiées dans des ZNIEFF de type 1.

16 994 ha en Zone de protection contractuelle (30%)

3 426 ha en Zone de protection réglementaire (6%)

32 500 ha de forêt en ZNIEFF de type 1 et 2 (57%)

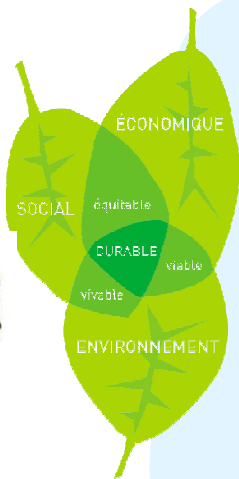
33 635 ha dans un Périmètre d'inventaire

1 forêt (20ha) dans un Périmètre de protection foncière



### Des réalisations locales en faveur de la biodiversité en forêt

- Mise en place **d'îlots de sénescence** dans le Parc National du Mercantour
- Création de la **Réserve Biologique Intégrale de la Tellièrre** (Uvernet-Fours)
- **Contractualisation entre l'ONF, Natura 2000 et le Parc du Mercantour**, réalisation d'inventaires de biodiversité en amont des coupes, préconisations, marquages d'arbres sénescents...
- **Réouverture de milieux** sylvo-pastoraux enrésinés (Les Thuiles)
- « **Charte de confiance de la récolte de bois** » en PACA réalisée par FIBOIS SUD



# La forêt, au cœur des périmètres de protection

De nombreux espaces forestiers du territoire, de part leurs caractéristiques géographiques et leur isolement, abritent une **biodiversité exceptionnelle qu'il faut préserver et prendre en compte sur les zones où s'opèrent des opérations de récolte du bois.**

Les différents zonages de protection, qu'ils soient réglementaires ou contractuels, permettent d'encadrer les pratiques en forêt et de prendre connaissance des **espaces forestiers locaux** et **des enjeux forestiers** que seules les milieux forestiers peuvent offrir. **néanmoins, c'est à travers la faune ou la flore forestière (chouettes, pics...) qu'il est**

CHARTRE FORESTIÈRE UBAYE PAYS-DE-SEYNE

## Zonages de protection et inventaire en forêt

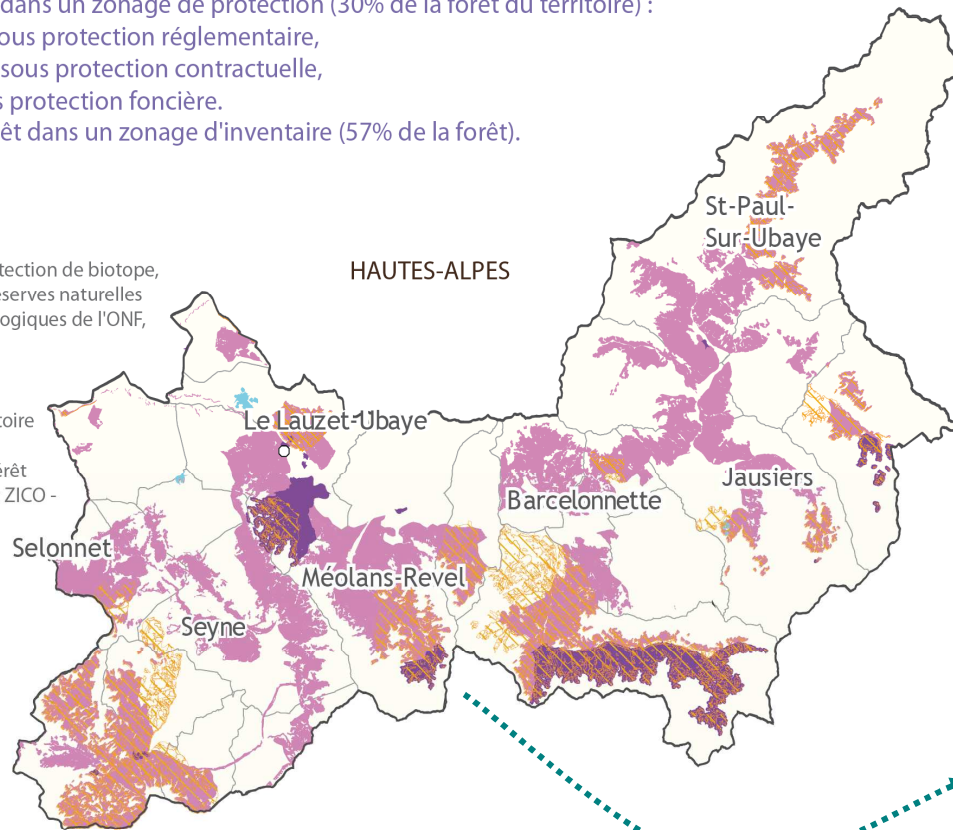


17 500 ha de forêt dans un zonage de protection (30% de la forêt du territoire) :  
3 400 ha de forêt sous protection réglementaire,  
17 000 ha de forêt sous protection contractuelle,  
20 ha de forêt sous protection foncière.  
Et 33 600 ha de forêt dans un zonage d'inventaire (57% de la forêt).

### ZONAGES

- Protection réglementaire (Arrêtés de protection de biotope, les coeurs de parc naturel national, les réserves naturelles régionales et nationales, les réserves biologiques de l'ONF, les sites classés)
- ▨ Protection contractuelle (Natura 2000)
- Protection foncière (Espaces Naturels Sensibles, espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels)
- Inventaire (ZNIEFF - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - et ZICO - Zone Importante pour la Protection des Oiseaux)

- Villes principales
- Limites départementales



Sources : BD Carto\* - © IGN, PFAR PACA n°8410, DREAL • Réalisation : Communes forestières PACA, 04/2016 • www.ofme.org



Observatoire régional  
de la forêt méditerranéenne



→ Aujourd'hui sur le territoire de la chartre, les **gestionnaires travaillent en partenariat avec les acteurs de la protection**, comme le Parc du Mercantour ou Natura 2000.

Des **contractualisations** sont mises en place pour permettre une **gestion raisonnée du patrimoine naturel**. Ce travail de coopération garantit une **exploitation forestière à la fois rentable économiquement et respectueuse de la biodiversité**.

Cette richesse doit faire l'objet de communications afin d'informer et de sensibiliser le public aux enjeux de protection en forêt.

# Le cas particulier des forêts anciennes

## Définition

Une forêt ancienne est évaluée à la durée de son état boisé, sans interruption dans le temps. Elle a un **fort de gré de naturalité** et donc de biodiversité, pour autant il ne s'agit pas nécessairement d'une forêt primaire n'ayant jamais subi l'influence de l'homme.

En 2018, Le Parc National du Mercantour a réalisé un **état des lieux de ses forêts anciennes** et de l'évolution des surfaces forestières, depuis le milieu du 19ème siècle, période pendant laquelle la surface boisée française était à son minimum (on parle de « minimum forestier » vers 1850), jusqu'à aujourd'hui.

Il apparaît que :

- **La surface forestière a triplé** et les forêts récentes représentent aujourd'hui plus de 2/3 de cette surface
- Les forêts anciennes sont généralement à **haute altitude**, sur des **pentcs fortes en versant nord**, dans des zones **difficiles d'accès**
- Dans les forêts anciennes, la part des **sapins et épicéas en versant nord est importante**. Le mélèze est resté présent dans les zones influencées par le pastoralisme
- Ces forêts sont **majoritairement communales**

Certaines forêts anciennes constituent les vestiges de forêts qui existaient déjà à l'époque médiévale, voire gallo-romaine ou même peut-être lors la dernière glaciation. *Source : Parc National du Mercantour*

## Des forêts précieuses...

- **Une biodiversité spécifique** due à des sols forestiers dont la structure n'a jamais été perturbée par l'homme
- **Un important réservoir de biodiversité**, particulièrement délicat et fragile
- **Un habitat de haute qualité** pour les espèces (sols riches en matière organique)
- **Un écosystème « témoin »** pour les scientifiques
- **Une valeur de mémoire collective** et de « gardiennes de l'histoire » d'un territoire

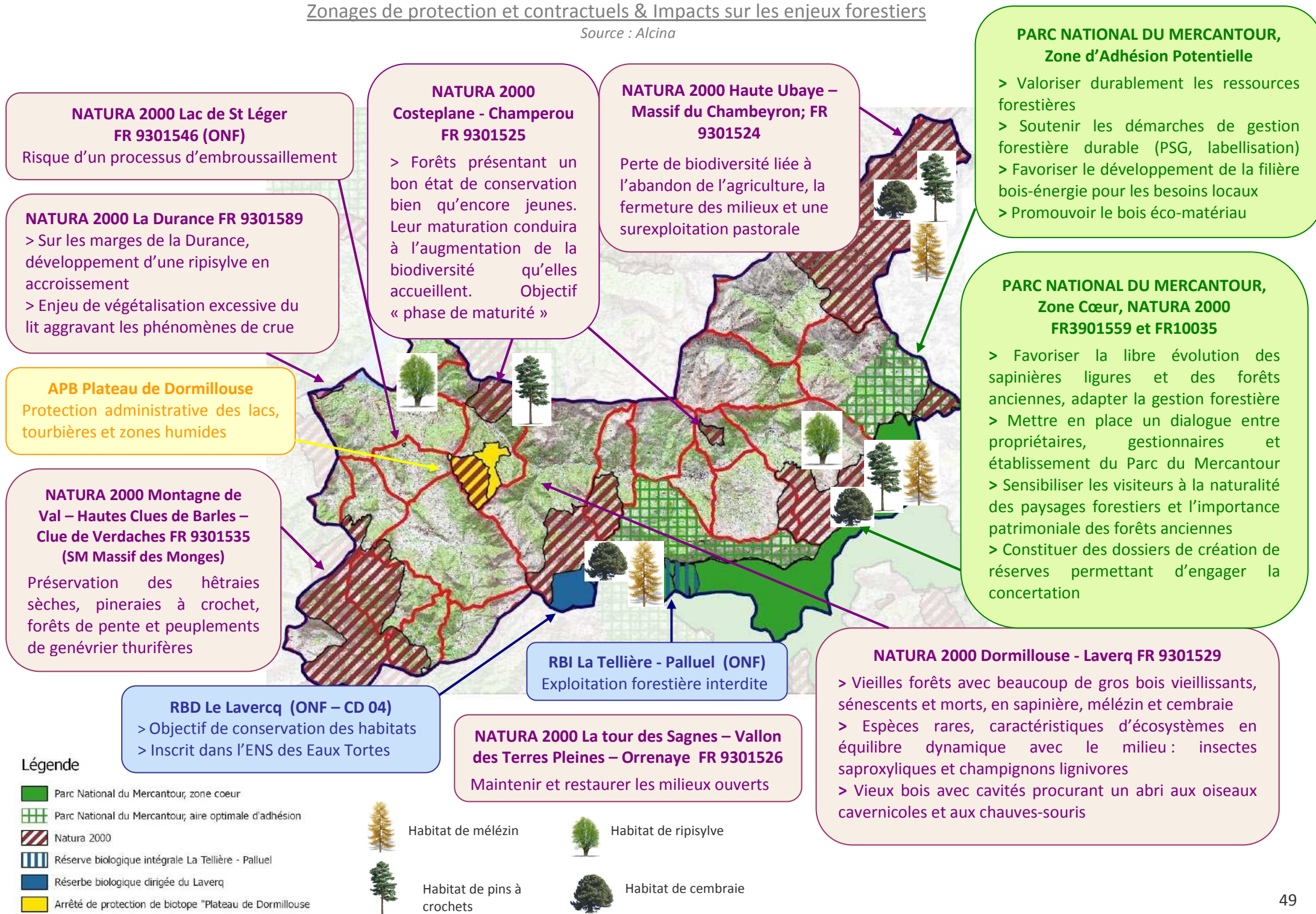
## La Réserve de la Tellière - Paluel

En 2018, suite à un partenariat entre l'ONF et le Parc National du Mercantour, la **Réserve Biologique Intégrale de la Tellière-Paluel** a vu le jour dans la forêt du Bachelard à Uvernet-Fours, en zone cœur du Parc. Le site abrite quasiment le seul noyau de forêt ancienne en forêt domaniale du Parc. Constituée de peuplements subnaturels, ces futaies inexploitées depuis plus de 50 ans ont conservé un capital de naturalité attesté par leur richesse en insectes saproxyliques, lichens, champignons....

Pour rappel, Les Réserves Biologiques Intégrales constituent un outil de gestion et de protection réglementaire renforcée, Ce statut spécifique aux forêts publiques est géré par l'ONF. Les réserves intégrales sont laissées en **libre évolution** pour améliorer la connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes et permettre le développement d'une **biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort**.







**NATURA 2000 Lac de St Léger  
FR 9301546 (ONF)**  
Risque d'un processus d'embroussaillage

**NATURA 2000 La Durance FR 9301589**  
> Sur les marges de la Durance, développement d'une ripisylve en accroissement  
> Enjeu de végétalisation excessive du lit aggravant les phénomènes de crue

**APB Plateau de Dormillouse**  
Protection administrative des lacs, tourbières et zones humides

**NATURA 2000 Montagne de Val – Hautes Clues de Barles – Clue de Verdaches FR 9301535 (SM Massif des Monges)**  
Préservation des hêtraies sèches, pineraies à crochet, forêts de pente et peuplements de genévrier thurifères

**RBD Le Laverq (ONF – CD 04)**  
> Objectif de conservation des habitats  
> Inscrit dans l'ENS des Eaux Tortes

**NATURA 2000 Costeplane - Champerou FR 9301525**  
> Forêts présentant un bon état de conservation bien qu'encore jeunes. Leur maturation conduira à l'augmentation de la biodiversité qu'elles accueillent. Objectif « phase de maturité »

**NATURA 2000 Haute Ubaye – Massif du Chambeyron; FR 9301524**  
Perte de biodiversité liée à l'abandon de l'agriculture, la fermeture des milieux et une surexploitation pastorale

**NATURA 2000 La tour des Sagnes – Vallon des Terres Pleines – Orrenaye FR 9301526**  
Maintenir et restaurer les milieux ouverts

**RBI La Tellière - Palluel (ONF)**  
Exploitation forestière interdite

**NATURA 2000 Dormillouse - Laverq FR 9301529**  
> Vieilles forêts avec beaucoup de gros bois vieillissants, sénescents et morts, en sapinière, mélèzin et cembraie  
> Espèces rares, caractéristiques d'écosystèmes en équilibre dynamique avec le milieu : insectes saproxyliques et champignons lignivores  
> Vieux bois avec cavités procurant un abri aux oiseaux cavernicoles et aux chauves-souris

**PARC NATIONAL DU MERCANTOUR, Zone d'Adhésion Potentielle**  
> Valoriser durablement les ressources forestières  
> Soutenir les démarches de gestion forestière durable (PSG, labellisation)  
> Favoriser le développement de la filière bois-énergie pour les besoins locaux  
> Promouvoir le bois éco-matériau

**PARC NATIONAL DU MERCANTOUR, Zone Cœur, NATURA 2000 FR3901559 et FR10035**  
> Favoriser la libre évolution des sapinières ligures et des forêts anciennes, adapter la gestion forestière  
> Mettre en place un dialogue entre propriétaires, gestionnaires et établissement du Parc du Mercantour  
> Sensibiliser les visiteurs à la naturalité des paysages forestiers et l'importance patrimoniale des forêts anciennes  
> Constituer des dossiers de création de réserves permettant d'engager la concertation

Légende

- Parc National du Mercantour, zone coeur
- Parc National du Mercantour, aire optimale d'adhésion
- Natura 2000
- Réserve biologique intégrale La Tellière - Palluel
- Réserve biologique dirigée du Laverq
- Arrêté de protection de biotope "Plateau de Dormillouse"

- Habitat de mélèzin
- Habitat de ripisylve
- Habitat de pins à crochets
- Habitat de cembraie

## Atouts

- **Richesse environnementale exceptionnelle** et très haut niveau de protection
- **Acteurs institutionnels de la protection** de l'environnement très présents sur le territoire
- Les conditions d'accessibilité et la valeur environnementale des forêts ont conduit l'ONF à laisser une **part importante des forêts publiques en libre évolution**

Environnement  
Biodiversité

## Faiblesses

- **Présence de conflits locaux** sur les questions de préservation de l'environnement en forêt sur les sujets de créations de pistes ou franchissements de cours d'eau
- **Cloisonnement des acteurs** du territoire

## Opportunités

- **Forte attention du public aux questions de protection de l'environnement**, pouvant être mise en valeur facilement sur ce territoire
- **Utiliser les forêts de protection RTM** comme outil de communication
- **Utiliser les synergies locales** pour créer des projets de coopération

## Menaces

- **Manque de conscience du potentiel environnemental et forestier** du territoire entraînant une absence de projets et de valorisation des forêts du territoire
- **Eloignement de 2 visions**, entre ceux qui prônent une forêt exploitée et « propre » et ceux qui souhaitent une nature « sous cloche » à laquelle on ne touche pas

## 2.6

# Les forêts face aux enjeux du changement climatique

## Les forêts de la charte, elles aussi concernées par les changements climatiques

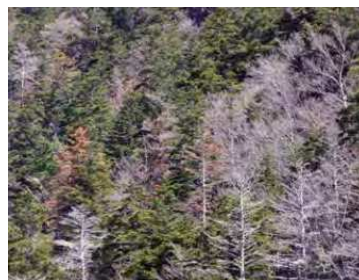
Météo France a révélé, dans une étude climatologique à l'échelle du territoire français, que **la région PACA est la plus touchée par les changements climatiques**, elle connaît les plus fortes chaleurs et des sécheresses de plus en plus sévères. Selon FORECCAST, Projet LIFE porté par le PNR du Haut-Languedoc, *"le changement climatique modifie le fonctionnement des arbres et de la forêt. Certains effets peuvent être bénéfiques mais la plupart sont néfastes en absence d'adaptation. Un aspect « positif » est la croissance plus rapide de certaines essences, dû à la hausse du CO2 dans l'atmosphère, qui stimule l'activité photosynthétique. L'augmentation des températures allonge également la période pendant laquelle les arbres poussent, mais multiplie leurs besoins en eau. A l'inverse, d'ici 2100, on estime que les forêts pourraient être moins productives dans la moitié sud de la France, en raison des modifications du cycle saisonnier des précipitations."* Dans des scénarios récents, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), prévoit des impacts négatifs pour les forêts françaises de feuillus et conifères.

Il estime que *"le chêne vert connaîtra une grande expansion et pourrait remonter jusqu'à la Loire d'ici 2100, alors qu'il s'agit aujourd'hui d'une essence typiquement méditerranéenne. En revanche, le hêtre pourrait fortement diminuer en raison de sa sensibilité au manque d'eau. Des scientifiques de l'INRA ont aussi démontré que les forêts sont plus sensibles à la récurrence des sécheresses plutôt qu'à leur intensité. Cette fragilité dépend de l'espèce, du lieu d'origine et de l'âge des arbres."*

La situation des forêts de montagne est néanmoins particulière. Les arbres y sont plus inféodés aux conditions climatiques et les impacts peuvent être très violents (fortes pertes en pins sylvestre en 2003 sur le territoire). Mais l'étagement altitudinal fait que les conditions optimales d'une essence entraînent sa migration vers le haut, avec une mutation progressive de la forêt. Ainsi des essences alpines pourraient conquérir des alpages aujourd'hui non boisés du fait de conditions climatiques trop froides. C'est donc une **mutation des paysages montagnards** qui est à craindre mais pas une disparition des espèces.

**Soumises à des perturbations grandissantes, le risque pour les forêts locales est de ne plus pouvoir à long terme répondre efficacement aux enjeux actuels de production de bois et aux exigences de la multifonctionnalité qui la caractérisent (sylvo-pastoralisme, biodiversité...).**

→ *Même si cette échéance semble éloignée au sein de nos forêts de montagne, encore relativement épargnées par ces perturbations, il est du ressort des décideurs locaux d'engager des actions pour anticiper au mieux ces changements dont on sait aujourd'hui qu'ils sont inexorables.*



*De gauche à droite :  
Tordeuse grise du mélèze ; Nid de chenilles processionnaires sur pin sylvestre ; Epicéa scolyté ; Peuplement de sapins dépérissants dans le 04 après la sécheresse de 2003*

## Quelle stratégie d'adaptation pour les forêts de la charte ?

Sur l'Unité Territoriale Ubaye-Blanche, l'ONF propose une **gestion peu interventionniste** face aux évolutions du climat. En effet, les observations de plantations situées dans le secteur de la Blanche montrent que les essences locales s'adaptent plutôt bien aux changements actuels.

→ *Le choix sur le territoire est donc à ce jour de **faire confiance aux capacités d'adaptation de la forêt en favorisant la régénération naturelle** plutôt qu'en engageant de lourds moyens pour des plantations sans assurance de résultat.*

En outre, **le maintien de forêts avec des essences mélangées et des structures irrégulières** est préconisé pour accroître la résilience des massifs. En effet, ce brassage naturel des essences et la biodiversité qui en résulte permettent d'éviter les peuplements mono-spécifiques qui s'avèrent pauvres et plus fragiles face aux parasites et aux autres conséquences du changement climatique.



Une observation fine des événements (dépérissement, parasites...), via le **Département Santé des Forêts (DSF)**, permet d'ajuster les prises de décision.

Créé en 1989, le **Département de la Santé des Forêts** est en charge de la surveillance sanitaire des forêts françaises.

Pour assurer la protection et la qualité des forêts, le réseau de forestiers du DSF surveille les forêts, diagnostique les problèmes sylvo-sanitaires, aide et conseille les gestionnaires et les propriétaires.

Il suit l'évolution et l'impact des ravageurs des forêts et identifie les éventuels problèmes émergents. Il compte à son actif plus de 10 000 observations par an !

## Quelles conséquences sur la gestion forestière et la Filière Bois ?

L'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique tente de définir les évolutions qui pourraient toucher la filière Bois :

- **Evolution de la productivité** des massifs (croissance et décroissance selon les zones)
- **Fragilité des sols** pour l'exploitation forestière
- **Réduction/évolution de la période de récolte** des bois
- **Offres de bois accrues sur le marché** lors des crises récurrentes
- **Modifications de la qualité** des bois (Irrégularités, évolution des essences...)
- **Dépérissement** de certaines essences
- **Risques sanitaires accrus** : attaques parasitaires renforcées
- **Episodes climatiques intenses** (tempêtes, sécheresses) plus fréquents et étendus
- **Accroissement global du risque d'incendies**



Forêts irrégulières mélangées (placettes du PAT Ubaye-Seyne)



## Mobiliser les leviers d'action locaux

Les forêts de la charte, irrémédiablement concernées par les changements climatiques à plus ou moins long terme, pourraient constituer une « zone-test » pour imaginer la sylviculture de demain. La modélisation des conséquences de l'évolution du climat à partir des données de terrain permettrait de prendre part à la recherche sur le sujet et de mieux anticiper l'adaptation des essences locales aux évolutions actuelles et futures.

→ Le territoire dispose de nombreuses ressources locales : le Centre Séalane de Barcelonnette qui accueille des chercheurs sur l'environnement, le Parc National du Mercantour, l'ONF et le RTM...constituent autant d'acteurs à associer pour mieux comprendre et préparer en amont l'évolution de nos forêts de montagne et des nombreuses activités économiques qui y sont liées.

Provence Alpes Agglomération a lancé en 2020, son **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** qui vise à lutter contre le changement climatique. Ce plan compte 49 actions, dont plusieurs concernent la thématique forestière et la filière bois. De son côté, la CCVUSP a lancé son **Contrat de Transition Ecologique (CTE)** afin d'accompagner des projets de développement durables.

## Dynamiser la filière Bois, une priorité pour le climat !

Le Rapport Interministériel Attali sur la Filière Bois en France (2013), rappelle que : « la dynamique de fixation du carbone est liée à la dynamique de croissance des peuplements et **une forêt vieillissante, se renouvelant avec retard, ne constituera pas un puit de carbone optimal.** La confirmation d'un changement climatique nécessite une adaptation de la forêt qui implique un **renouvellement [...] et une exploitation des bois.** »

→ **L'exploitation forestière constitue donc l'une des réponses à l'adaptation de nos forêts aux changements climatiques.** Un rapport plus récent a néanmoins montré que l'exploitation est certes une réponse mais partielle, surtout si le cycle des bois est court. **Le vieillissement des forêts (par le stockage de carbone dans le sol qu'elle offre) est également une solution de séquestration carbone.**

La forêt participe à l'atténuation des changements climatiques de plusieurs manières :

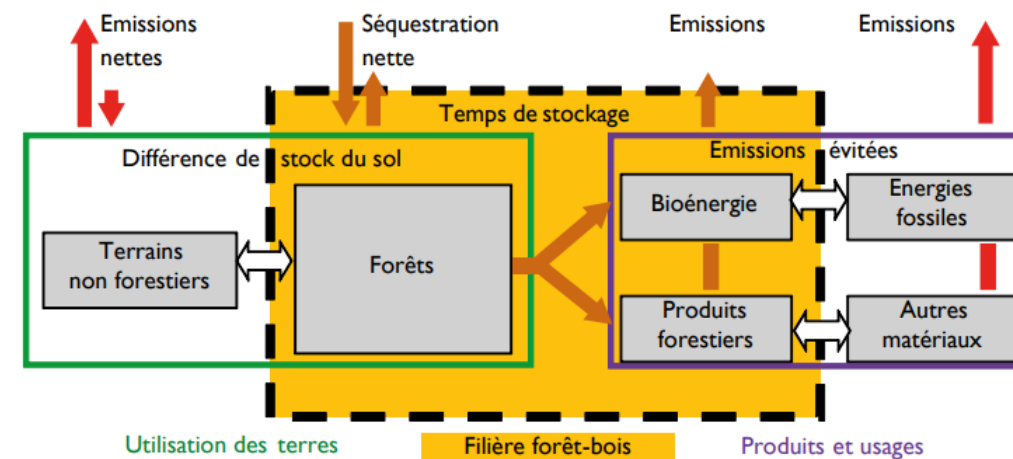
- **La séquestration du carbone atmosphérique** par les arbres vivants
- **Le stockage du carbone dans les produits à base de bois** (papier, meubles, construction...)
- **La substitution à des énergies fossiles** plus émettrices (pétrole, gaz, charbon) et à des matériaux énergivores (béton...)

La contribution de la forêt au cycle du carbone et à la lutte contre l'effet de serre est donc multiple. Elle mobilise l'ensemble de la Filière Bois, à travers le reboisement, la séquestration, le stockage du bois, la substitution des matériaux et énergies fossiles et ce, aussi bien en forêt que dans la sphère économique. (Rapport ONERC, 2014)



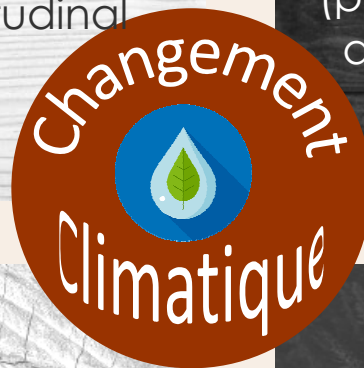
Schéma du cycle du carbone dans la Filière Bois

Source : Rapport ONERC, 2014



## Atouts

- **Stratégie des forestiers** basée sur l'observation et le renforcement de la capacité de résilience des forêts
- **Ressources locales** sur l'étude des phénomènes et l'anticipation des évolutions
- **Forêt de montagne** susceptible de se « déplacer » le long du gradient altitudinal et colonisation possible de secteurs non boisés en altitude



## Faiblesses

- **Forêts de milieux montagnards très connectées aux conditions** climatiques et donc particulièrement sensibles aux changements climatiques
- **Manques de moyens** pour accompagner les forêts dans le changement climatique (plantations, gestion des populations d'herbivores, travaux sylvicoles...)

## Opportunités

- **Intégration du « bois matériau »** (bois d'œuvre, Bois des Alpes) dans la politique de substitution et séquestration carbone
- **La forêt du territoire** : une opportunité pour lutter contre le changement climatique (séquestration de carbone)
- **Réseaux de chaleur bois** : baisse des émissions de carbone

## Menaces

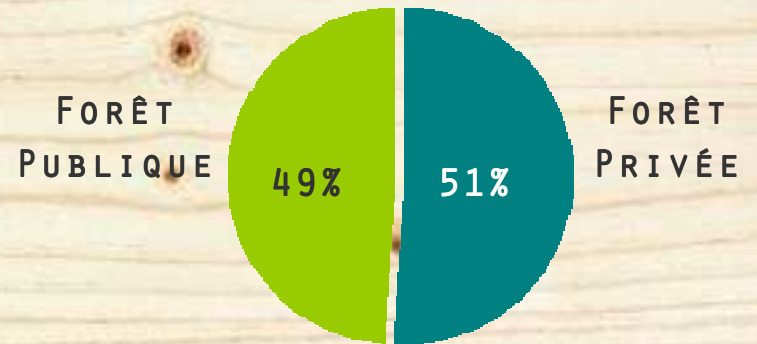
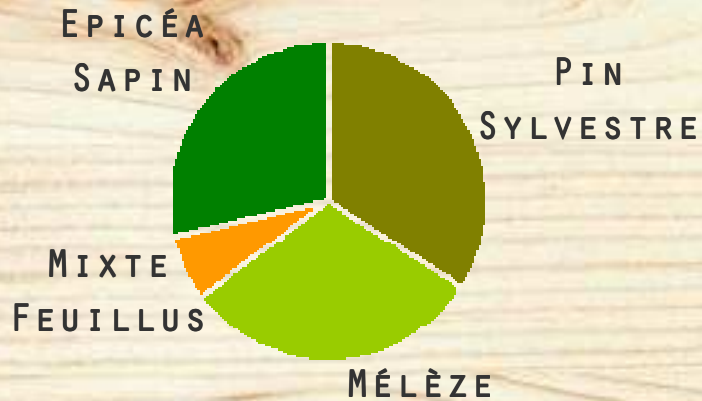
- **Aggravation probable** des changements enregistrés dans les dernières décennies et plus particulièrement en Région PACA
- **Sensibilité particulière** du pin sylvestre, du hêtre et du mélèze aux évolutions du climat

**6.62 millions de bois sur pied**

**Taux de boisement de 44%**

**58 412 ha de forêt**

**90% de conifères**



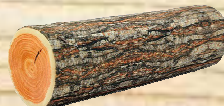
FORÊT PRIVÉE MORCELÉE  
0,69 HA =  
SURFACE MOYENNE  
DES PARCELLES  
PRIVÉES/PROPRIÉTAIRE

**I Réserve Biologique  
Intégrale**

**Ressource forestière potentielle maximale**

**30 200m<sup>3</sup>/an pour l'Energie & l'Industrie**

**65 500 m<sup>3</sup>/an pour le Bois d'oeuvre**



# 3. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE BOIS



- 3.1 Une gestion durable de la ressource forestière
- 3.2 Un réseau d'entreprises du bois dynamique
- 3.3 Analyse de la filière bois locale
- 3.4 L'offre de formation aux métiers du bois
- 3.5 Un berceau du Bois-Energie à conforter
- 3.6 De nombreux freins à la mobilisation de la ressource





L'Office National des Forêts est le gestionnaire des forêts publiques. La mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités et de l'État est la mission principale de l'ONF.

Le territoire de la charte compte plus de 26 000 ha, soit **44,6% de sa surface forestière bénéficiant du régime forestier**. L'ONF gère ainsi les **8 500 ha de forêt domaniale** ainsi que les forêts communales pour lesquelles il veille au respect du code forestier et propose des plans d'aménagement forestiers visant une gestion durable de la ressource.

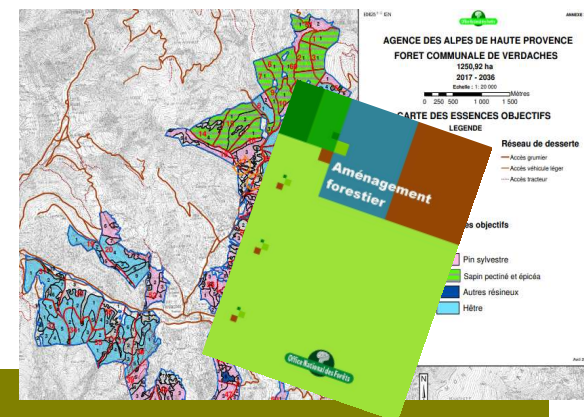


**REGIME FORESTIER** : En application du code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la **mise en valeur du patrimoine forestier** de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. La mise en œuvre de ce régime est confiée par la loi à **un opérateur unique**, l'ONF, chargé de garantir une gestion durable des espaces naturels tout en préservant l'intérêt du propriétaire.



**AMENAGEMENTS FORESTIERS** : Document de planification réalisé par l'ONF à l'attention des collectivités territoriales afin de les accompagner dans la gestion de leur ressource forestière. Elaboré après une étude de terrain adaptée aux enjeux de la forêt, l'aménagement expose l'état des lieux et établit un **programme d'actions sur 20 ans**. Il est construit en concertation étroite avec le propriétaire qui donne son accord. Approuvé par le préfet de région, il constitue une garantie de gestion durable de la forêt.

Sur la charte : **20 documents d'aménagements forestiers en Forêt Communale** et **14 en Forêt Domaniale**



## L'Association des Communes Forestières

L'ensemble des communes de la charte adhère à l'association des Communes Forestières des Alpes de Haute Provence qui **accompagne ses adhérents** dans leur gestion forestière (formation, conseil...), **défend leurs intérêts** au niveau national et assure la **promotion des usages du bois**.

Elle a ainsi participé à la négociation du Contrat d'Objectifs et de Performance 2016-2020 qui définit les conditions et moyens de l'ONF pour l'application du régime forestier dans les forêts de l'Etat et des communes. Elle participe actuellement aux négociations pour les **contrats État-ONF et FNCOFOR-ONF** ainsi qu'à la rédaction du **plan stratégique 2021-2025 de l'ONF**.



# Des forêts labellisées PEFC

**23% des forêts du territoire ont obtenu le label PEFC** (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières). Cela représente plus de **12 000 ha** qui attestent d'une gestion forestière durable faisant l'objet de contrôles réguliers. Dans un souci de traçabilité, tout acteur de la filière, du propriétaire forestier au transformateur en passant par l'exploitant peut souscrire à PEFC. Il existe également le label FSC mais à ce jour, on ne recense aucune forêt ou acteur certifié localement. Sur le territoire, en plus des **8 communes adhérentes à PEFC, 2 propriétaires forestiers privés et 4 entreprises sont certifiés**. L'ONF adhère au label en tant que représentant de propriétaire pour les forêts domaniales et en tant que gestionnaire pour les autres forêts publiques.



Le label PEFC atteste que :

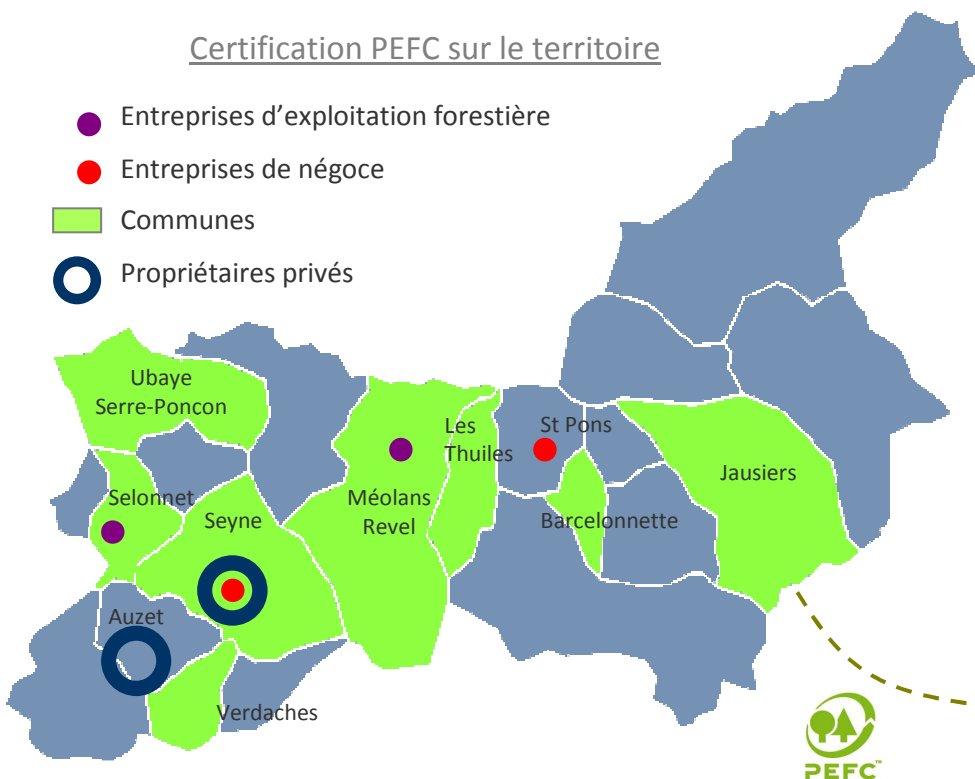
Le propriétaire forestier qui a cultivé le bois et l'exploitant forestier qui l'a récolté et transporté ont mis en œuvre des pratiques de gestion forestière durable : *préservation des sols, renouvellement des essences, respect des habitats...*

Toutes les entreprises qui ont ensuite transformé et commercialisé le bois ont appliqué les règles de traçabilité PEFC.

Le produit que le consommateur achète est issu de ressources responsables. A travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.

## Certification PEFC sur le territoire

- Entreprises d'exploitation forestière
- Entreprises de négoce
- Communes
- Propriétaires privés



## La certification Bois des Alpes

La certification PEFC permet au territoire de voir sa filière **accéder à la certification Bois des Alpes** qui valorise la ressource locale en bois issue du massif alpin. L'usage de bois éco-certifiés est l'une des conditions d'obtention de la certification Bois des Alpes et donc **un débouché supplémentaire et en circuit court, pour les forêts** du territoire. Aujourd'hui, les collectivités exigent régulièrement du Bois des Alpes dans leurs marchés publics, ce qui nécessite que les entreprises qui répondent soient certifiées.

→ Le territoire compte **2 entreprises de négoce (SAMSE)** certifiées Bois des Alpes et **2 bâtiments publics en construction**, la Maison de santé de Barcelonnette et la crèche de Jausiers.

12 000 ha (23% des forêts) - 8 communes  
11 forêts communales - Intégralité des forêts domaniales  
2 propriétaires privés - 4 entreprises



## 3.2 Un réseau d'entreprises du bois dynamiques

### 5 exploitants

forestiers/ETF dont 1 producteur de plaquettes

3 entreprises de bois de chauffage

1 entreprise de broyage de bois/plaquettes

1 entreprise de conseil en sylviculture

3 négociants de matériaux et vente de bois

8 artisans (tourneurs, sculpteurs, ébénistes...)

### 5 scieries

dont 2 scieries mobiles

14 entreprises de charpente bois

2 constructeurs bois (chalet, ossature)

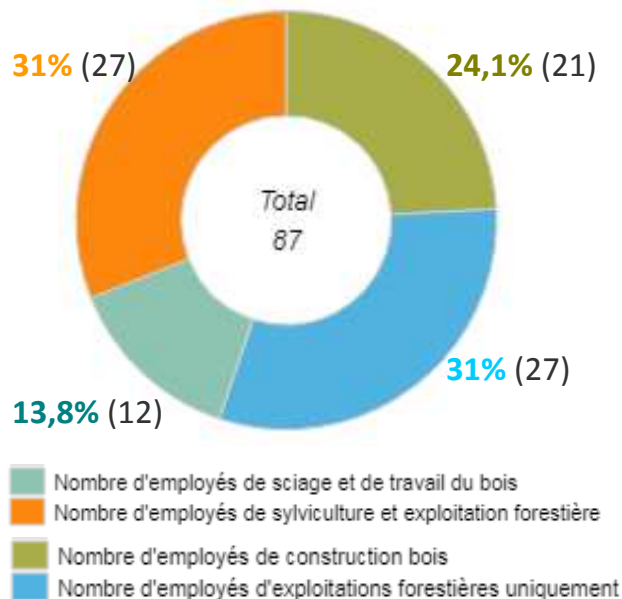
14 menuiseries bois

56 entreprises de la filière bois sur le territoire



## Employés de la filière bois sur le territoire

Source : Insee - Communes forestières



## Une majorité de TPE artisanales de seconde transformation...

- **Les artisans menuisiers-charpentiers** représentent la majorité des entreprises de la filière-bois locale. Il s'agit principalement de **TPE de moins de 5 salariés** qui travaillent avec **des commandes de particuliers**. Ils se positionnent moins sur les chantiers publics en raison d'un manque de temps et de moyens humains pour répondre aux marchés, de carnets de commande bien remplis (marché privé dynamique) et d'une absence de labellisation (lorsque les projets exigent du Bois des Alpes).
  - **Les exploitants forestiers**, malgré leur nombre limité sur le territoire, constituent **les plus gros employeurs de la filière**, en raison notamment de leur développement sur le Bois-Energie et des besoins importants de main d'œuvre propre aux travaux en forêt. Ils achètent principalement des coupes locales mises sur le marché par l'ONF.
  - **L'artisanat d'art** est davantage **tourné vers le tourisme** et propose une offre variée de produits (jouets, tournage...) vendus à la Maisons de Produits de Pays et à la Maison du Bois. Il valorise les savoir-faire locaux et l'image des métiers du bois auprès du grand public.
- *A noter que l'ONF est également un employeur de taille avec pour l'UT Ubaye Blanche, 10 personnes à l'année (sylviculteurs), auxquelles s'ajoutent 10 ouvriers forestiers saisonniers.*

## ...Dynamiques mais peu impliquées dans la construction d'une filière locale

Malgré des compétences reconnues et des entreprises dynamiques et certifiées, la Filière Bois semble avoir des difficultés à se structurer sur le territoire. On observe ainsi une **déconnexion entre la ressource forestière locale et la seconde transformation qui utilise globalement peu de bois local** et ce pour de multiples raisons : prix, utilisation croissante de bois collés, habitudes d'achats, qualité et disponibilité du bois des scieries locales...L'absence d'artisans labellisés « Bois des Alpes » sur le territoire de la charte illustre d'ailleurs bien cette tendance.

→ *Initialement, la Maison du Bois devait jouer ce rôle de **catalyseur des professionnels** mais elle a principalement **fédéré les petits artisans** autour d'une vitrine commune. Le défi à relever aujourd'hui est la **reconstruction d'un projet commun et structurant avec le reste des entreprises du bois**, afin de relancer une dynamique de la filière sur le territoire.*

- 1 charpentier RGE Eco-artisan
- 1 constructeur QUALIBAT
- 4 entreprises PEFC dont 2 exploitants forestiers et 2 commerces
- 2 entreprises Bois Des Alpes (négoce)
- 2 entreprises adhérentes à la Charte Qualité Bois dont 1 leader du Bois-Energie

## 3.3

# Analyse de la Filière Bois locale



## 1 Existe-t-il encore une filière bois sur le territoire ?

### Qu'est-ce qu'une filière ? Eléments de définition

L'INSEE, dans son rapport sur la filière bois en région PACA (2014), désigne cette dernière comme « **L'ENSEMBLE DES ACTEURS ECONOMIQUES QUI PARTICIPENT A LA REALISATION DE PRODUITS FINIS ISSUS DU BOIS.** » On trouve également comme définition, « *une macro-filière, qui désigne toute la chaîne des acteurs qui cultivent, coupent, transportent, transforment, commercialisent et recyclent ou détruisent le bois (en le brûlant notamment), de la source (forêt, bocage, arbre...) à l'usager final ou à la fin de vie de l'objet.* » (Source : Wikipédia)

Pourtant, le rapport interministériel « Vers une filière intégrée de la forêt et du bois - 2013 » s'interroge sur la notion même de filière au sein du secteur de la forêt-bois et sur le fait que celui-ci puisse se prêter à une stratégie intégrée de filière : « *Les nombreux travaux précédents, que la mission a globalement fait siens [...] démontre que l'expression « filière forêt-bois » recouvre une réalité sensiblement différente : le secteur de la forêt et du bois constitue plutôt un **système éco-industriel hétérogène**, aux contraintes fortes et multiples, d'un **degré faible d'intégration**. La forêt française est hétérogène par sa structure de propriété, les territoires qu'elle occupe, les écosystèmes qu'elle présente, le niveau de desserte... Cette **hétérogénéité multidimensionnelle est un facteur qui influe fortement sur la gestion forestière.** »*

→ Il semble donc que par définition la filière bois, bien que composée de ses différents maillons pourtant relativement dépendants les uns des autres, ait des difficultés structurelles pour se constituer en tant que filière intégrée.

### Une filière décarbonnée, donc d'avenir !

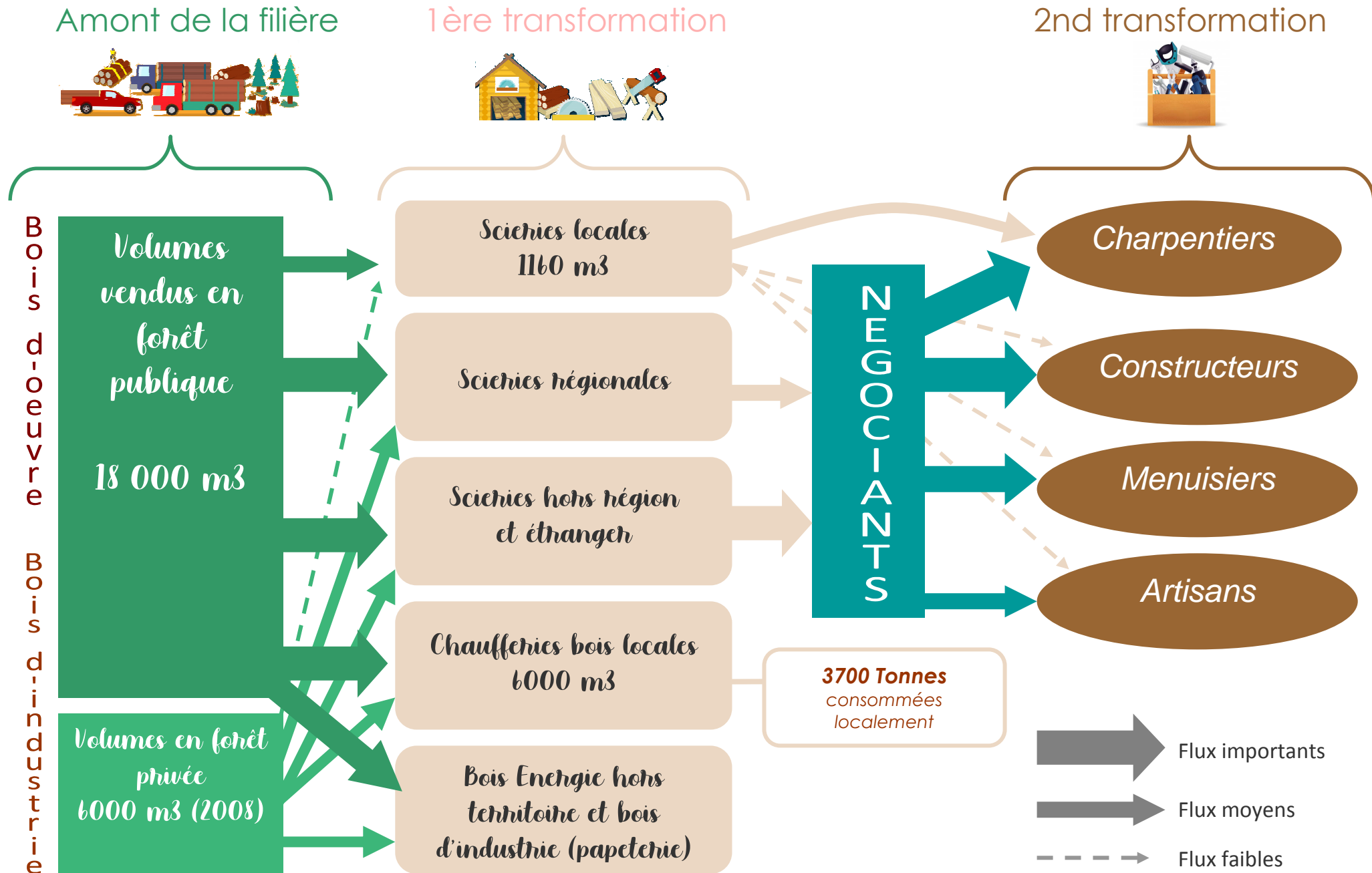
Issu de la transformation d'une ressource 100% renouvelable (le bois), avec de multiples usages (construction, rénovation, emballage, ameublement, énergie, chimie verte...), le secteur forêt-bois est un contributeur de 1er plan à la lutte contre le réchauffement climatique. Chaque année en France, **88 Mt éqCO<sub>2</sub> sont séquestrées dans l'écosystème forestier** et 42 Mt éqCO<sub>2</sub> sont substituées par l'utilisation du bois énergie et du bois matériau. **Sans ce secteur, les émissions de GES en France seraient 26% plus élevées qu'actuellement.**

(Source : Contrat Stratégique de la Filière Bois 2018/2022, CNI)

→ La filière bois contribue ainsi directement au développement d'une économie décarbonnée (dans la mesure où la mécanisation est raisonnée et le transport réduit par l'emploi de la ressource locale). A ce titre, elle constitue un **atout stratégique pour les territoires forestiers** comme celui de la Charte, dans un contexte de changement climatique où les ressources naturelles prennent une nouvelle dimension. **L'enjeu majeur du territoire est donc de structurer sa filière, le plus localement possible, pour trouver sa place dans l'économie de la Forêt-Bois et être en capacité de répondre aux défis de demain.**



# Schéma de la filière Bois du territoire



Données retranscrites selon les éléments du PAT et du diagnostic de la charte

## ② Amont de la filière : Exploitants forestiers, Entreprises de travaux forestiers (Abattage, débardage, transport, vente)

18 000m<sup>3</sup>  
exploités en 2019

10 entreprises/5 EF pour environ  
une 30aine d'emplois

Des bûcherons souvent étrangers  
Des débouchés hors du territoire



### Des contraintes fortes d'exploitation en montagne

Le PAT met en avant les nombreuses contraintes rencontrées par les exploitants sur le territoire particulièrement montagneux de la Charte :

- **Une mécanisation limitée** : Le **bûcheronnage manuel reste la règle générale** car les pentes fortes excluent l'usage d'abatteuses. Sur le territoire, l'abattage mécanisé ne concerne que 6,5 % du volume total des coupes. Ces conditions de travail difficiles entraînent également l'embauche d'une main d'œuvre majoritairement étrangère.
- **Des difficultés d'accès/voirie** : Les zones d'accès très difficiles représentent environ 5 788 ha, soit 11,6 % de la surface forestière. Les pistes forestières sont globalement bien structurées, mais des travaux d'amélioration (points noirs routiers, places de dépôts, prolongation/création de pistes) et le débardage par câble, permettraient d'augmenter le prélèvement de 13 500 m<sup>3</sup> de bois dont 11 000 m<sup>3</sup> en bois d'œuvre.

### 3 débouchés principaux

- **BOIS DE TRITURATION** : Usine Fibre Excellence à Tarascon (NB : en dépôt de bilan en octobre 2020). Ce débouché représente de 30 à 80 % du chiffre d'affaire des entreprises. Il permet de valoriser les grumes de qualité médiocre mais il n'est pas très rentable et entraîne une dépendance à l'usine qui fixe les prix et volumes d'achat. Par rentabilité, le tri des bois n'est pas optimal.
- **BOIS D'ŒUVRE** : Scieries italiennes (palettes), scieries haut-alpines, grandes scieries du Sud-Est et plus marginalement scieries locales.
- **BOIS DE CHAUFFAGE** : Marché local à l'échelle du 04 et départements limitrophes. Ce marché est en croissance, tout comme celui des pellets (mais très concurrentiel pour ce dernier).

### Des opportunités à saisir

- **Le projet de valorisation des pins** lancé en 2018 par les Communes Forestières PACA vise une meilleure rentabilité des bois de pins traditionnellement valorisés en trituration/palette.
- **Développement du bois-énergie** offrant des perspectives de diversification de l'activité vers la confection de plaquettes forestières. Les contrats d'approvisionnement sécurisent les investissements réalisés.
- **La vente sous contrats d'approvisionnement avec l'ONF** (souvent locaux) permet de solutionner une partie des invendus.

## Atouts

- Massifs forestiers sillonnés par de nombreuses pistes forestières, généralement en bon état et permettant un accès globalement aisé aux coupes
- Contrats d'approvisionnement pluriannuels de l'ONF permettant d'assouplir le système traditionnel de vente des coupes
- 2 entreprises adhérentes à la Charte Qualité Bois décheté

## Faiblesses

- Peu d'entreprises implantées localement, dont certaines avec des projets de délocalisation ou étant déjà, pour leur site principal d'activité, hors du territoire de la Charte
- Présence de nombreux points noirs de desserte pour lesquels les solutions sont limitées ou chères (pont mobile, câble...)
- Développement de la vente des bois façonnés par l'ONF, perçue comme une menace par les exploitants forestiers
- Pas d'exploitant à câble sur le territoire
- Pas assez de certification PEFC des forêts au regard de la demande du marché et de la volonté de développer le Bois des Alpes

### Amont de la filière



## EXPLOITANTS FORESTIERS

## Opportunités

- Projet de « Valorisation des pins », porté par les Communes Forestières PACA
- Croissance de la filière bois-énergie permettant de nouveaux débouchés et des perspectives de développement
- « Charte de confiance de la récolte de bois en PACA », mise en place par FIBOIS SUD
- Financements de la Région SUD/Europe pour l'aide aux investissements dédiés aux entreprises d'exploitation du bois
- Ouverture en 2020-21 d'une formation de cabliste au Lycée Professionnel Agricole de Carmejane

## Menaces

- Vieillesse des exploitants forestiers et réflexion à mener sur la transmission/reprise d'entreprises
- Manque de modernisation et d'investissements de certaines entreprises qui risque de les couper des évolutions en matière de tri des bois et d'exploitation durable des forêts
- Problématique croissante de l'acceptation sociale des coupes, manque de travail partenarial avec les autres acteurs de la forêt (tourisme, associations environnementales...)



### ③ 3<sup>e</sup> ère transformation du bois : les scieries

1 160m<sup>3</sup> de bois ronds sciés

4 entreprises (dont 2 scieries mobiles) pour moins d'une 10<sup>aine</sup> d'emplois

Un maillon de la filière fragilisé et inadapté aux normes et exigences du marché actuel



#### Des scieries principalement artisanales...

Les scieries du territoire sont de **type artisanal et de taille modeste** de part leurs faibles volumes de bois transformés. La scierie Isoard à Seyne est la plus importante avec plus de 500m<sup>3</sup> de sciage. Ces scieries alimentent davantage les particuliers et les menuisiers-ébénistes que les professionnels de la construction, soumis à l'usage de matériaux normés, indisponibles dans les scieries traditionnelles. On observe ainsi un **système de « concurrence emboîtée »** :

- **Locale avec les scieries haut-alpines** sur les produits de même gamme de prix (comme par exemple la scierie Mostachetti à Embrun qui transforme environ 5000m<sup>3</sup>/an et possède un séchoir)
- **Européenne avec de grosses scieries** qui fournissent la seconde transformation en bois sec standard. On parle alors d'unités qui produisent de 50 000 m<sup>3</sup> (Alpes du Nord) à 500 000 m<sup>3</sup> (Allemagne/Scandinavie).

- **Des scieries vieillissantes** : Le nombre de scieries a considérablement reculé sur le territoire. De nombreuses petites unités ont fermé ces 50 dernières années et les entreprises restantes n'ont pas engagé de mises aux normes. Aujourd'hui, pour celles qui pourraient bénéficier d'une reprise ou transmission, ces travaux sont trop coûteux pour être rentables. Leur disparition semble donc inévitable, à moins qu'elles ne diversifient profondément leurs activités (granulé, négoce...).

- **Et peu compétitives** : La structure artisanale des scieries locales entraîne nécessairement une forte baisse de leur compétitivité face aux grosses unités qui concentrent les parts de marché. Ces TPE où le travail est manuel et donc non automatisé, au sein de locaux souvent peu équipés et où l'espace manque pour stocker, n'offrent pas les conditions optimales pour faire face aux besoins de la Filière Bois. Ce manque de compétitivité est le principal objet de leur disparition.

#### ...inadaptées aux contraintes du marché

- **Une demande en bois qui a évolué** : Moins de 50% des entreprises du territoire s'approvisionnent auprès des scieries locales. Les principales raisons sont l'usage actuel dans la construction, des **bois collés** (lamellés-collés, contre-collés) non produits sur le territoire. Les bois bruts ne sont plus plébiscités en raison des aléas de séchage et de qualité qui les rendent moins « sûrs » que les bois rabotés et collés. Enfin, la question du prix intervient de manière centrale puisque, selon les professionnels, des **différentiels de coûts** désavantagent les scieries locales. Enfin, la normalisation de **l'EUROCODE 5** participe à l'exclusion des petites structures qui ne peuvent pas garantir les produits vendus.
- **Des habitudes d'achat auprès des marchands de matériaux** : Les professionnels s'approvisionnent aujourd'hui majoritairement auprès d'enseignes comme la SAMSE, disposant de centrales d'achats puissantes qui se fournissent sur les marchés internationaux. Elles ont réussi à fidéliser leur clientèle de professionnels du bois et ainsi à supplanter les scieurs dans ce rôle de vente et de conseil en matériau bois.



## Atouts

- Lien encore fort des scieurs locaux avec les entreprises locales traditionnelles (menuiserie, charpente): savoir-faire, connaissances et qualité du bois fourni, possibilité de sciage à façon, lien de confiance...
- 2 scieries mobiles qui travaillent principalement avec des particuliers et offrent un service complémentaire aux scieries traditionnelles

## Faiblesses

- Volumes annuels sciés très faibles, voir anecdotiques (1 160m<sup>3</sup> de bois ronds), le bois est principalement exporté
- Vétusté ou faible niveau d'équipement pour lesquels des travaux et remises aux normes seraient très coûteux
- Coûts de production plus importants et forte concurrence des magasins de négoce où les entreprises de construction ont désormais leurs habitudes. Peu de compétitivité.
- Inadaptation aux attentes des professionnels de la construction (produits, volumes, délais...)
- Absence d'investissements/modernisation

1ère transformation



SCIERIES

## Opportunités

- Reprise/transmission sous des formes d'entrepreneuriat différentes (SCOP, mode public-privé...)
- Développement de la demande en bois local et/ou Bois des Alpes dans la construction publique (exemplarité, communication sur les installations bois...)
- Diversification des activités (jumelage avec une activité d'exploitation forestière, production de granulés, spécialisation sur des produits de niche, négoce de bois...)
- Production locale de produits en lamellé/collé
- Aides au développement des entreprises de la Filière Bois

## Menaces

- Vieillesse des entrepreneurs et réflexion à mener sur la transmission d'entreprise afin d'éviter la disparition à court terme des scieries locales
- Développement de scieries de taille moyenne à proximité (Embrunais/Briançonnais) avec des coûts de production plus faibles et des équipements supérieurs (stockage, séchage)
- Evolution technique de la construction bois qui se tourne vers les bois collés, le poteau-poutre, l'ossature-bois, produits avec des essences et des bois hors du territoire

## ④ 2nd transformation : Entreprises de charpente et construction

Un essor des constructions locales en ossature bois

16 entreprises (dont 2 de construction) pour une 20ème d'emplois

Un secteur dynamique, principalement tourné vers les particuliers



### Un maillon actif de la filière

• **Un secteur en plein boom** : La construction Bois connaît un véritable essor depuis une 15ème d'années qui s'est répercuté sur le territoire par des carnets de commandes bien remplis et des délais d'attentes parfois importants (en moyenne 6 mois). L'enquête nationale de la Construction Bois de 2017 indique en effet que **l'ossature bois reste le système constructif le plus utilisé** avec la plus forte progression pour la maison individuelle.



FIBOIS SUD, l'interprofession de la filière Forêt Bois sur PACA, indique que « *dans les Alpes du Sud, ce secteur est très dynamique. C'est le 1er employeur de la filière bois. Ces emplois sont générés principalement par des TPE et PME de moins de 10 salariés. Les entreprises de charpente, notamment, se développent, s'industrialisent [...] Publique ou privée, la construction bois se démocratise et propose localement des solutions bois pour tous les projets* ».

• **Le potentiel de la rénovation** : Dans ce contexte, la Sous-préfecture de Barcelonnette co-anime, dans le cadre de sa compétence Bois, un **projet de rénovation des stations de ski**, visant à mobiliser les acteurs de la filière Bois & Construction. L'objectif est d'anticiper les besoins en rénovation de ces ensembles touristiques conçus il y a plus de 50 ans et aujourd'hui fortement dégradés et énergivores.

### Un marché principalement privé

Les entreprises du territoire sont presque exclusivement présentes sur le marché des particuliers qui représente leur principale source d'activité. Malgré de nombreux projets de constructions publiques en bois, ces dernières ne semblent pas en mesure, ni dans le désir de se positionner sur ce type de chantier et ce pour plusieurs raisons :

➤ **Peu de moyens humains** : Artisans travaillant seuls ou avec peu de personnel (charges sociales, difficulté à embaucher, habitudes de travail, machines plus aux normes...) et donc pas en capacité de répondre aux marchés, aussi bien sur le plan administratif que technique. Les regroupements ne sont pas dans la culture du métier.

➤ **Manque de modernisation** : Peu de montée en compétence dans le domaine du numérique et de l'informatique. Les entreprises du territoire sont globalement peu équipées et formées sur les nouveaux outils de conception numériques et ce en raison d'un manque de temps mais aussi de motivation à se professionnaliser dans ces domaines complexes qui nécessitent souvent l'achat de machines spécifiques.

➤ **Pas de certification** : Aucune entreprise du secteur n'est certifiée Bois des Alpes malgré le développement du label dans la construction bois publique. Le territoire étant peu soumis à la concurrence, les entreprises ne cherchent pas à diversifier leurs activités dans le public.

## Un secteur déconnecté de la ressource locale

Le bois est soumis à **des normes exigeantes** visant à assurer la qualité des produits et des bâtiments ainsi que le classement normé des bois pour le commerce international.

- **Le Document Technique Unifié (DTU)**, applicable aux marchés des travaux du bâtiment en France et établi par la Commission Générale de Normalisation du Bâtiment, définit des règles strictes à appliquer pour la structure, les bardages, les menuiseries.... Obligatoire pour les marchés d'Etat et des collectivités territoriales, il est devenu indispensable sur les chantiers des particuliers pour des raisons d'assurance.
- **Les eurocodes 5 et 8** sont des normes européennes qui ont pour objectif d'harmoniser les méthodes de calcul pour la stabilité et le dimensionnement des éléments de la construction. Elles sont utilisées en charpente et pour la conception des structures dans les zones soumises aux tremblements de terre.
- **Les normes européennes et internationales ISO et le marquage CE** visent à garantir une harmonisation des produits pour le commerce. A titre d'exemple, des critères internationaux ont été établis pour le classement visuel et les propriétés mécaniques des bois de sciages, donnant naissance à des normalisations ISO (ISO 9709, Bois de structure ; ISO 18100, Structures en bois assemblé...)



BUREAU  
DE NORMALISATION  
BOIS ET AMEUBLEMENT

Le **Bureau de Normalisation du Bois et de l'Ameublement (BNBA)** anime et coordonne les travaux de normalisation du bois, de ses produits dérivés et de l'ameublement. AFNOR délègue au BNBA son rôle de représentant national pour la majorité des secteurs d'activité des secteurs bois et ameublement. Exemples de DTU du Bois :

- \* DTU 31 *Constructions en bois*
- \* DTU 31.1 *Charpente et escaliers en bois*
- \* NF DTU 31.2 *Bâtiments à ossature en bois*
- \* DTU 36 – *Menuiseries*
- \* DTU 41 – *Bardages / Revêtements extérieurs bois*
- \* DTU 51 – *Parquets*

Dans ces conditions, il devient très difficile pour les entreprises de la construction Bois de se fournir localement en produits normalisés ou élaborés selon des techniques industrielles. Elles achètent ainsi leur bois auprès de négociants ou de grosses scieries disposant de stocks en produits normés. Pourtant, un projet émerge dans les Hautes Alpes.

### Un projet haut alpin pour créer localement des produits adaptés à la construction bois

Les « Assises de la Filière Bois », initiées par le Préfet des Hautes Alpes et co-organisées par le Département 05 en 2016, ont mis en avant le fait que l'approvisionnement en bois d'œuvre ne se réalise pas dans les scieries du territoire, **les produits proposés localement ne correspondant pas aux attentes** des professionnels ou bien **les scieries n'étant pas en capacité de fournir** dans les volumes demandés (notamment en Bois des Alpes). → Ainsi, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des professionnels de la construction, un groupement d'entrepreneurs locaux s'est formé autour du projet commun « Alpes Bois Collage SAS » qui a pour objectif de créer une unité autonome de production de bois massif reconstitué, bois massif abouté et carrelé de menuiserie en Bois des Alpes. Un exemple à suivre ?

## Atouts

- Entreprises nombreuses sur le territoire, bien ancrées et dynamiques avec des savoir-faire de grande qualité et diversifiés (ossature-bois, mélèze, restauration...)
- Développement du marché de l'ossature bois sur le territoire : hausse du nombre de maisons individuelles pour les résidents principaux et secondaires
- Développement des réalisations publiques en bois labellisé Bois des Alpes

## Faiblesses

- Pas/peu de chantiers dans la construction publique malgré des marchés impliquant du bois local ou du Bois des Alpes. Le marché privé est actuellement le principal débouché.
- Entreprises peu « technologiques » (pas de K2 localement) et peu concurrentiel face aux gros constructeurs bois des Hautes Alpes et de Savoie

2nd transformation



CHARPENTIER  
CONSTRUCTEURS

## Opportunités

- Rénovation du parc résidentiel collectif dans les stations de sports d'hiver et rénovation énergétique
- Certification groupée Bois des Alpes et réponse aux marchés publics locaux de construction Bois
- Sensibilisation des architectes à la construction Bois et à la certification Bois des Alpes
- Concertation sur les usages du bois dans la construction avec l'ensemble des acteurs du territoire / Travail sur les PLU

## Menaces

- Certains PLU du territoire disposent d'un taux de bois en façade limité, ne permettant pas l'implantation de chalets ou de maisons contemporaines en bois
- Absence de modernisation des outils et savoir-faire, notamment sur la question des machines numériques

## 5 2nd transformation : Menuisiers, ébénistes, artisans d'art

### Tourisme et artisanat, un dynamisme forte

Le territoire est maillé par un **grand nombre d'artisans menuisiers, ébénistes, tourneurs...**majoritairement installés sous un statut d'entrepreneur individuel. Leur production est très diversifiée (meublier, escaliers, fenêtres, jouets, objets décoratifs...) et fait l'objet pour certains de **secteurs de niches** (skis en bois). Leur activité est fortement **liée à la dynamique touristique** et aux résidents secondaires, et ils bénéficient ainsi du marché dynamique de la construction/rénovation sur le territoire. Les artisans d'art ont quant à eux, à leur disposition, la **Maison du Bois et la Maison des Produits de Pays de Jausiers** qui jouent le rôle de point de vente et vitrine.



### La Maison du Bois est aussi celle des artisans !

Plusieurs artisans du bois s'impliquent tout particulièrement dans la Maison du Bois, au sein de laquelle ils ont trouvé une opportunité pour se rencontrer et faire connaître leur métier en exposant leurs créations. Régulièrement impliqués - via l'association de la Maison du Bois - , ce collectif d'artisans et de professionnels du bois participe activement à l'animation de la **Fête du Bois** (stands de démonstration, création collective de sculptures...), rendant cet événement particulièrement vivant et attractif.

→ *Grace à cette dynamique, plusieurs projets collectifs ont vu le jour. Citons par exemple la rédaction en 2012 d'un ouvrage illustré, portant sur le mobilier ubayen d'hier et d'aujourd'hui. Ce projet, réalisé en partenariat avec La Sabença, avait pour objectif la **promotion du mobilier ubayen**, à travers la **définition d'une identité et d'un esthétisme propre au territoire**, en s'appuyant sur les savoir-faire et particularismes des meubles traditionnels.*

### La formation, avenir de l'artisanat local ?

La Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon compte à elle seule **2 centres de formation sur les métiers du bois** : l'Ecole Supérieure d'Ebénisterie de Haute Provence implantée à Barcelonnette et qui forme un public d'adultes en reconversion au **CAP de Menuisier-Ebéniste** ; L'Atelier du Cade à Méolans-Revel, qui propose des stages de tournage ainsi que la préparation à l'épreuve pratique du **CAP Tourneur sur Bois**. Riche de ces structures qui accueillent de nombreux participants d'horizons divers (promotion annuelle de 25 personnes en moyenne pour l'ESEHP), le territoire voit certains de ces anciens élèves s'installer sur place pour y construire une vie personnelle et professionnelle.

→ *Dans un contexte **d'accroissement des reconversions et du retour en grâce des métiers manuels**, le déploiement d'un pôle de formation pour adultes aux métiers du bois constituerait une réelle opportunité de développement économique pour le territoire. Ce dernier pourrait s'appuyer sur une image valorisante de « **territoire de transmission des savoir-faire du bois** », au sein d'un environnement attractif où la qualité de la vie et le bois tiennent une place majeure.*

## Atouts

- Activité du bois traditionnelle, ancrée dans la culture locale
- Maison du Bois, lieu de groupement et de projets autour des artisans locaux
- Présence de centres de formation : Ecole d'ébénisterie de Barcelonnette et Atelier du Cade (tournage)
- Nombreuses entreprises aux profils diversifiés
- Maison des Produits de Pays de Jausiers : outil efficace de promotion et de vente

## Faiblesses

- Pas d'identité territoriale du mobilier ou des objets en bois fabriqués sur le territoire (contrairement au Queyras par exemple) et donc pas de visibilité hors du territoire
- Manque et/ou difficulté à recruter localement des jeunes en apprentissage

Bois d'artisanat



Menuisiers

## Opportunités

- Réponse groupée à des marchés publics (mobilier, escaliers, boiserie intérieure...)
- Nombreuses aides financières à l'accompagnement des projets de développement des TPE : Subventions du Programme Leader, Aides et accompagnement à la transmission d'entreprises, aide financière à la création par la Plateforme d'Initiative du 04...
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat dynamique : formations, aides, promotion des artisans du 04

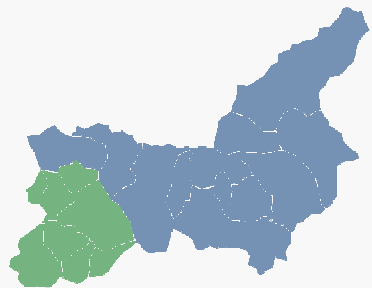
## Menaces

- Risque du vieillissement des artisans et de la non-reprise de l'activité. La question de la transmission est majeure

## ⑥ Conclusion : Une filière dynamique mais complexe et déstructurée

### Une Filière définie par sa complexité

La Filière Bois est une **filière complexe et pleine de contradictions**, aussi bien à l'échelle nationale que locale. En effet, elle semble être par définition un tissu de paradoxes : « *Ses marchés se développent et pourtant ses entreprises souffrent ; sa forêt est riche, elle s'étend, et pourtant les approvisionnements des entreprises de transformation sont difficiles ; elle est l'exemple du développement durable, et pourtant les tenants de l'économie s'y affrontent souvent à ceux de l'écologie* ». Cet extrait du Rapport au parlement sur « La filière-bois française : la compétitivité, enjeu du développement durable » est particulièrement éclairant car il constitue à lui seul une synthèse représentative de la complexité de la filière.



**Pourtant, ce concept de filière, « même s'il donne une vision simplifiée d'une réalité économique complexe, présente tout de même l'avantage de mettre en évidence l'indispensable solidarité entre les différents acteurs » qui l'animent.** (Valérie Gourvès, Revue Forêt Française)

### Qu'en est-il sur le territoire ?

La Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon et le Pays de Seyne disposent à première vue d'une Filière Bois bien structurée et relativement complète, constituée par un maillage de nombreuses petites et moyennes entreprises, aux activités diversifiées et à la santé économique relativement bonne.

**Pourtant, même si les maillons de cette filière semblent être dynamiques, ils ne font que cohabiter les uns à côté des autres et interagissent de moins en moins ensemble.** Tous les maillons travaillent ainsi indépendamment les uns des autres, au sein d'une **filière hétérogène** qui regroupe des **entreprises très différentes** de par leurs savoir-faires, leur taille, leurs besoins et leur fonctionnement économique.

→ Cette organisation, semble-t-il propre à la Filière Bois, engendre des difficultés lorsqu'il s'agit de faire face aux mutations économiques et sociales et de défendre d'une même voix des intérêts communs.

### Les faiblesses de la Filière Bois locale



Il est nécessaire de pointer du doigt ces déficiences qui sont sources de fragilisation de la Filière Bois locale :

- **Absence d'image et de stratégie marketing** des entreprises et des produits qu'elles proposent. Il n'existe **pas de « style » spécifique au territoire** autour du travail du bois ce qui rend difficile une communication et une valorisation à l'extérieur. Le travail du mélèze, emblème des Alpes du Sud n'est pas mis en avant.
- **Filière non intégrée** car les entreprises n'ont que **peu d'échanges commerciaux entre elles**, les besoins de chacun des maillons ne correspondant pas toujours aux produits disponibles localement.
- **Logique individualiste** des entreprises qui fonctionnent de manière autonome et n'ont **pas d'expériences de coopération**. La Maison du Bois qui avait pour vocation de réunir les professionnels, n'a pas réussi à toucher l'ensemble de la filière, ce qui montre bien la **difficulté générale à mobiliser les acteurs de ce secteur**.



# 3.4 Les formations aux métiers du bois

## Des formations hors du territoire

Malgré le potentiel local en matière de massifs forestiers, d'acteurs du bois et de capacités d'accueil, on ne recense à ce jour **aucun centre de formation initiale aux métiers de la forêt et du bois** sur le territoire de la charte. Les formations sont en effet majoritairement regroupées dans les villes-centre de Digne, Gap et Embrun, au sein de **lycées professionnels ou agricoles** qui obligent les jeunes à se former à l'extérieur.

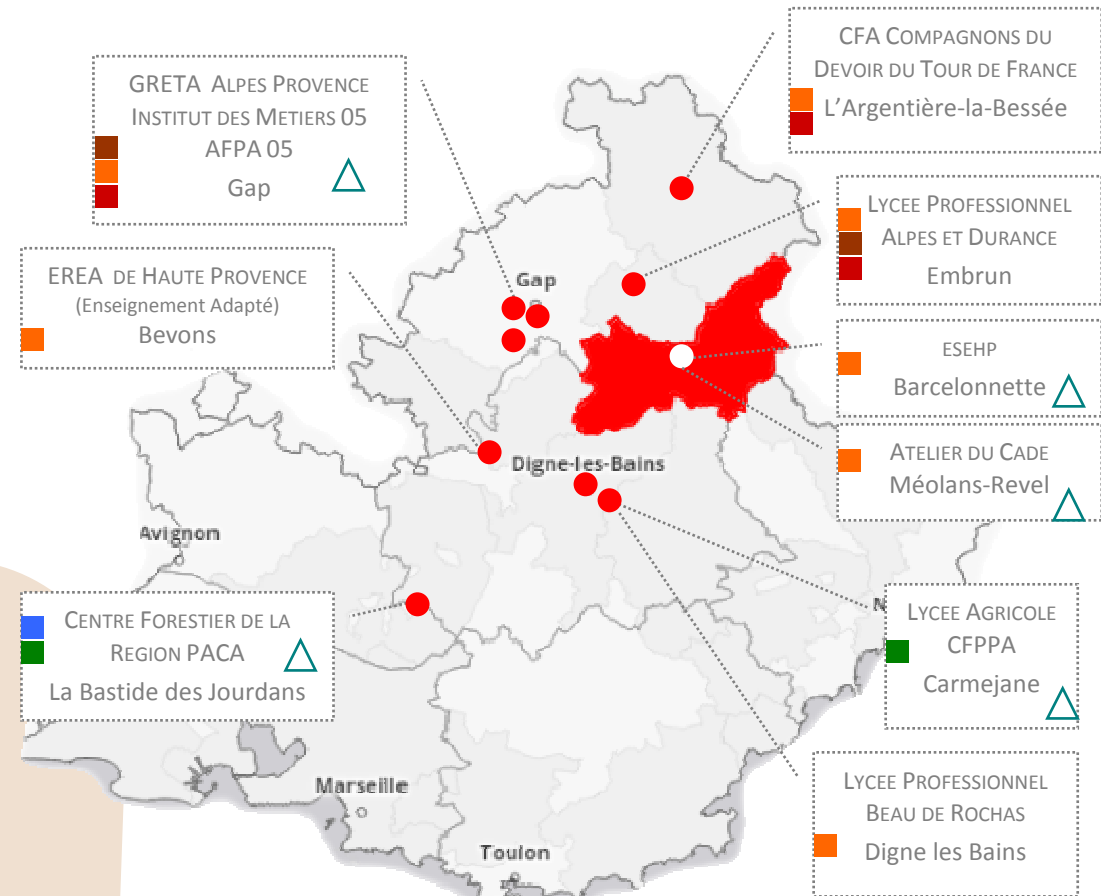
Le **Centre Forestier de la Bastide des Jourdans** constitue à ce jour l'établissement de référence en PACA pour la formation aux métiers de la forêt. Un projet d'antenne au sein de la cité scolaire de Barcelonnette a été étudié mais n'a pas abouti.

## L'ESEHP de Barcelonnette

La Vallée de l'Ubaye accueille depuis 2010 l'Ecole Supérieure d'Ebénisterie de Haute Provence qui forme chaque année aux métiers de la menuiserie et de l'ébénisterie, une 20aine d'adultes majoritairement en reconversion. Cette formation de 10 mois délivre un **diplôme de menuisier-ébéniste de niveau IV** et rencontre un succès grandissant en raison de l'engouement pour les métiers du bois dans les projets de reconversion/diversification professionnelle.

→ Alors qu'il peut être complexe de monter une formation initiale, le territoire pourrait s'appuyer sur le succès de l'ESEHP pour **favoriser le développement de formations pour adultes**, en recherche d'une reconversion dans les métiers du bois et de la forêt. L'attrait touristique du territoire et son cadre de vie privilégié sont des atouts de taille pour attirer une population en quête de sens et de renouveau professionnel.

Formations aux métiers de la forêt et du Bois dans le 04/05 (2020)



- Centre de formation
- △ Formation adultes
- Charpente
- Construction bois
- Menuiserie/Ebénisterie/tournage
- Commercialisation
- Gestion forestière/bûcheronnage
- Conduite d'engins/Cabliste

# 3.5

## Un berceau du Bois-Energie à conforter

### Un territoire pionnier dans les Alpes de Haute Provence

Le territoire « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon - Pays de Seyne » est véritablement pionnier dans le développement du Bois-Energie. En effet, il a abrité dès 2007, le **1er réseau de chaleur bois du département** ainsi que la **1ère plateforme bois**. Aujourd'hui, **14 chaufferies** alimentent des bâtiments publics ainsi que des structures touristiques. **2 plateformes privées** installées à Seyne les Alpes et Selonnet complètent ce réseau.

Caractéristiques des chaufferies bois du territoire

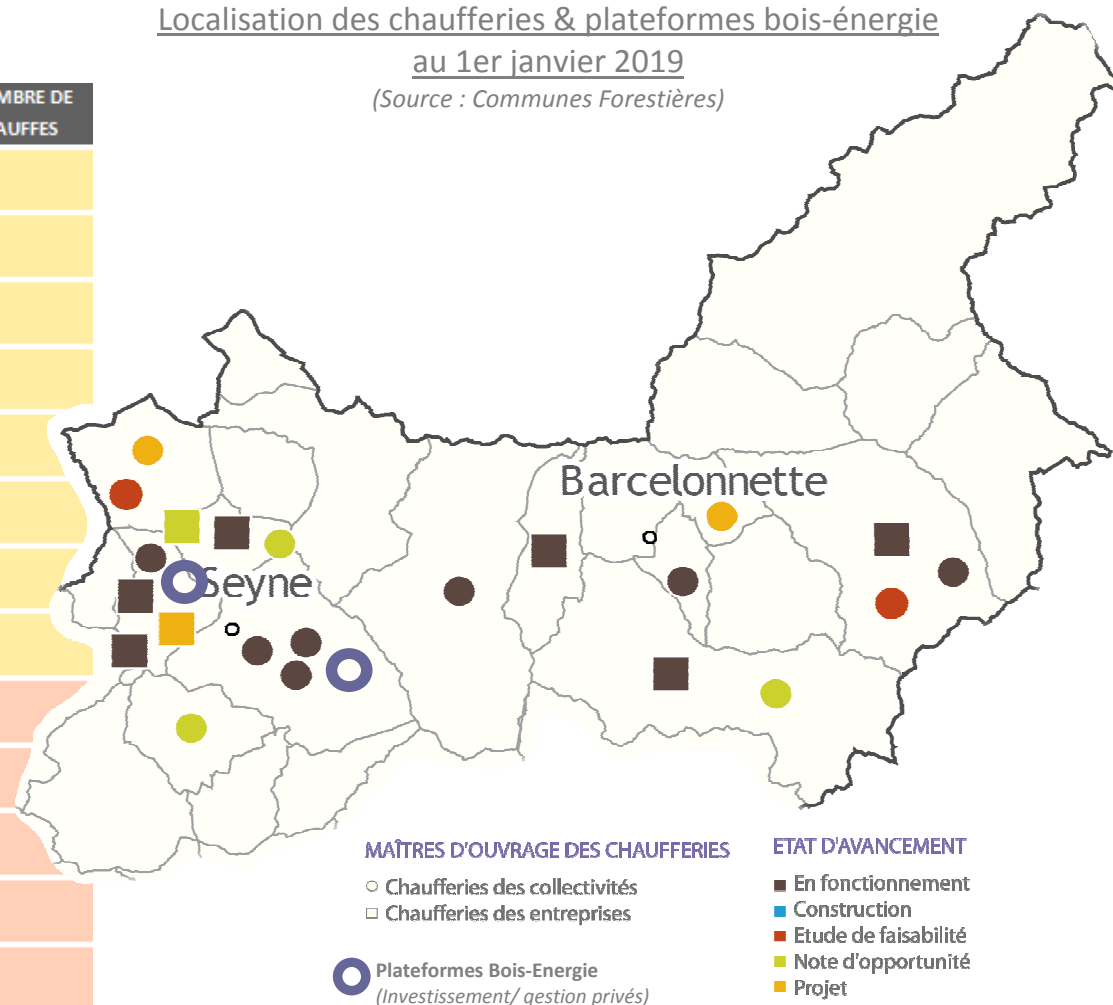
(Source : Communes Forestières)

LOCALISATION	ANNEE DE MISE EN SERVICE	PUISSANCE	CONSOMMATION	SURFACE & NOMBRE DE BATIMENTS CHAUFFES
SEYNE Hôpital de la vallée blanche	2013	200 kW	157 t/an	4800 m <sup>2</sup> / 1
BARCELONNETTE Le Craplet - Chazelas	2013	1000 kW	1750 t/an	18420 m <sup>2</sup> / 14
JAUSIERS Hôpital	2013	250 kW	171 t/an	3713 m <sup>2</sup> / 1
JAUSIERS Logements H2P	2013	70 kW	47 t/an	997 m <sup>2</sup> / 1
SEYNE LES ALPES Maison technique	2010	45 kW	21 t/an	564 m <sup>2</sup> / 1
SEYNE LES ALPES Réseau de chaleur communal	2008	450 kW	426 t/an	10846 m <sup>2</sup> / 11
MEOLANS REVEL Maison du Bois	2007	55 kW	28 t/an	315 m <sup>2</sup> / 1
SELONNET Réseau de chaleur communal	2007	110 kW	45 t/an	701 m <sup>2</sup> / 3
LES THUILES Réseau de chaleur gîtes	2014	70 kW	48 t/an	
UVERNET FOURS Marmotel	2012	150 kW	90 t/an	4500 m <sup>2</sup> / 1
MONTCLAR Domaine de l'Adoux	2011	110 kW	105 t/an	
SELONNET Hôtel Chez le Poète	2010	85 kW	85 t/an	863 m <sup>2</sup> / 2
SEYNE Gîte Arnaud	2009		10 t/an	
SELONNET Villaudemard SARL La Charamousse	2007	110 kW	37 t/an	779 m <sup>2</sup> / 7

Localisation des chaufferies & plateformes bois-énergie

au 1er janvier 2019

(Source : Communes Forestières)



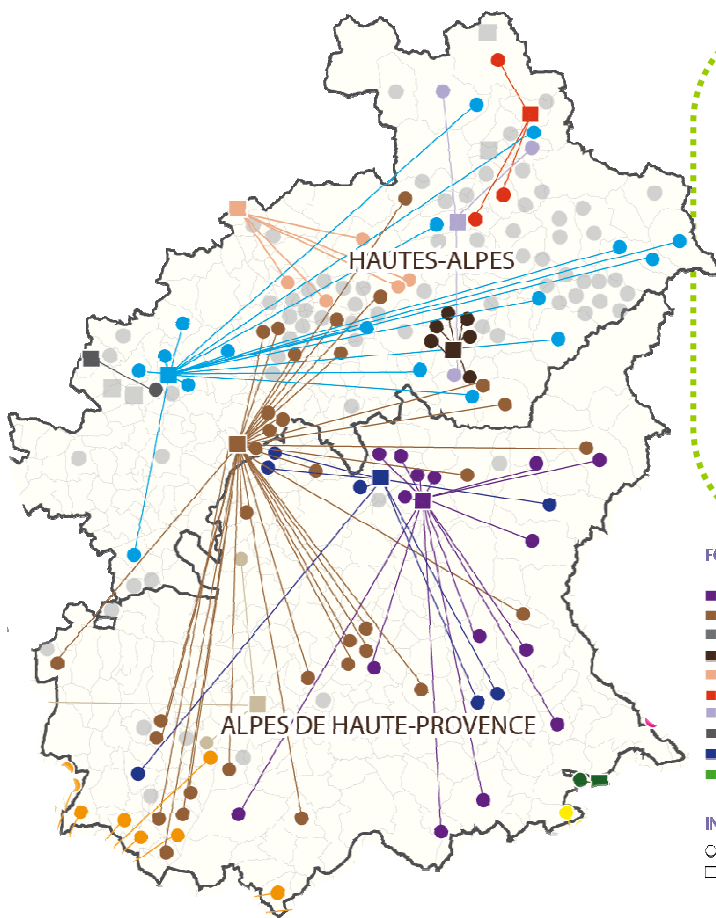
# Un approvisionnement local et de qualité

L'intégralité des chaufferies du territoire sont approvisionnées en plaquettes forestières par 2 professionnels locaux : la SARL Bayle qui dispose de 2 plateformes d'approvisionnement à Seyne et Lardier et Valença (05) et la SARL Isoard Frères implantée à Selonnet.

Ces 2 entreprises sont volontairement engagées dans la **Charte Qualité Bois Déchiqueté** mis en place en 2012 par l'Association des Communes Forestière et qui garantit une qualité du produit et du service, à travers des contrôles réguliers du combustible (Taux d'humidité, granulométrie, pouvoir calorifique...). Cette charte offre également au client l'assurance d'une continuité dans ses livraisons.

## Approvisionnement des chaufferies bois-énergie

(Source : Communes Forestières)



### 4 grands principes :

- 1 - Des classes de combustibles fixes et claires :** Respect des engagements contractuels
- 2 - Une qualité de combustible garantie :** Audit d'entrée et contrôles aléatoires réguliers
- 3 - Une qualité de service garantie**
- 4 - Une aide à la structuration :** Accompagnement spécifique



14 Chaufferies bois dont 8 publiques  
2 705 kW de puissance délivrée  
3 700 t de plaquettes consommées  
Prix moyen 2019 en PACA : 112€/t  
2 plateformes Bois-Energie

Source : Mission Régionale Bois Energie 2020

## La ressource locale en Bois-Energie

En 2013, le territoire s'est engagé via le programme "1000 chaufferies bois pour le milieu rural", à réaliser un **Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)**. Ce PAT, qui vise à promouvoir un approvisionnement sécurisé et durable des chaufferies bois, a identifié un potentiel important de ressources locales en plaquettes forestières :

- La ressource forestière utilisable pour l'énergie ou l'industrie est estimée à 21 500 T/an, mais **seuls 16 000 T/an de bois-énergie (humidité = 30%) sont mobilisables à moins de 110€/T**, ce qui représente 74% de la ressource bois-énergie/industrie du territoire.
- Plus de 6 000 T de bois énergie pourraient être prélevées avec une augmentation de l'animation en forêt privée.
- La ressource bois-énergie est composée à 70% de résineux.
- Approvisionnement local de 3 700 T/an de plaquettes

7,1 ETP locaux dans l'ensemble de la filière bois  
4 740 tonnes de CO2 évitées  
Entretien du patrimoine forestier local

## Et le bois-bûches pour les particuliers ?

Le Bois bûches constitue à ce jour le mode d'utilisation du bois comme source de chauffage, le plus ancien et encore le plus utilisé en France. Avec le Grenelle de l'Environnement en 2007 qui préconisait le doublement des logements chauffés au bois, ainsi que des crédits d'impôts attractifs, les français ont **massivement investis dans des poêles et des chaudières à bois** à haut rendement, avec un pic de ventes enregistré en 2013.



Sur le territoire de la charte, caractérisé par son climat montagnard et le « bois de cheminée » comme **source de chauffage traditionnel**, la consommation de bois bûches dans les ménages est importante, que ce soit comme moyen de chauffe à l'année ou en appoint.

Pour se fournir sur le territoire, les particuliers ont plusieurs options :

Exploiter son propre terrain boisé, selon les règles du code forestier

→ Plan de Gestion nécessaire si forêt > 25ha  
Autorisation de la DDT si coupe > 2ha

Utiliser les coupes d'affouage mise à disposition dans sa commune

→ Plusieurs communes proposent déjà ce service dont la demande est en nette augmentation. Mais cela demande d'être équipé (remorque, tronçonneuse...)

Faire appel à un exploitant forestier qui assurera la livraison du bois

→ Prix moyen bois-bûche PACA 50 cm livré : 65e/stère  
80% des entreprises vendent un bois sec (> 12 mois)  
Labellisation très minoritaire.

Source : ADEME, Enquête sur les prix des combustibles bois, 2014-2015

→ Malgré ces besoins importants, le PAT indique que **le bois bûche est majoritairement importé (90%)**, souvent de Provence pour le chêne. Il a été estimé que **seulement 700 t/an de bois sont prélevés sur le territoire pour fournir du bois bûches.**

→ **Le développement de l'affouage est une piste à privilégier car il offre à la fois un service aux habitants mais aussi la possibilité d'opérations sylvicoles ciblées pour les collectivités.**

## La démocratisation des pellets

Le granulé bois ou pellet, réalisé à partir de sciure compactée a pris une part importante du marché sur le chauffage individuel français. En 2017, les ventes ont dépassé celles des appareils à bûches avec + 44% entre 2016 et 2018 pour les seules chaudières automatiques. Cela s'explique par le fait que ce **combustible est bien adapté aux particuliers** de par son conditionnement en petites quantités. Par contre, du fait de sa technicité de fabrication, le granulé présente encore un coût élevé, avec un prix moyen livré de 314€/tonne.

Les pellets sont très **majoritairement importés et issus de process industriels**. 67 % de distributeurs français vendent des produits conformes, la norme DIN PLUS4 étant la plus répandue. Pourtant des initiatives locales d'unités de fabrication artisanales voient le jour. Le territoire compte ainsi 1 projet de pellets, M. Hermitte à Montclar, qui a fait l'acquisition d'une presse à granulés pour **valoriser sa sciure**. Dans les Hautes Alpes, plusieurs initiatives ont vu le jour comme Granul'Orres qui produit 1500t/an, dans une logique de circuits courts et de valorisation des déchets de sciage.

→ Ces initiatives locales doivent être encouragées car elles offrent de nouveaux débouchés économiques aux scieries, sur un marché en plein essor. Au regard de la concurrence, du coût des procédés et des livraisons, la rentabilité de cette activité reste néanmoins à étudier au cas par cas.



# 3.6

## De nombreux freins à la mobilisation de la ressource

Sur le territoire de la charte, **la mobilisation de la ressource forestière n'est pas optimale**. A titre d'exemple, en 2019, sur les 26 000 m<sup>3</sup> prévus en forêt publique, seuls 18 000 m<sup>3</sup> ont été finalement vendus. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette sous-mobilisation :

### 1 Le manque de débouchés dans la filière locale

Les forêts publiques du territoire sont gérées selon les documents d'aménagements forestiers de l'ONF qui estiment l'ensemble des **Volumes Prémisés Réalisables (VPR)**, par forêt et par types de produits, pouvant être mis en marché dans les 2 ans.

Les chiffres montrent que **les volumes vendus sont nettement inférieurs aux VPR** (en moyenne 15 000 m<sup>3</sup>/an) en raison des conditions de pentes, d'accès...mais surtout du fait de **prix de retrait trop haut** - au regard de la faible demande de la filière locale - et du **manque d'offres d'achat** pour les coupes les moins intéressantes. Les coupes restant invendues sont majoritairement celles de la Haute Vallée de l'Ubaye, c'est-à-dire les plus éloignées des transformateurs.

A l'inverse, les invendus sont plus faibles dans la Vallée de la Blanche ou le bas de la Vallée de l'Ubaye et de Serre-Ponçon en raison de la concentration d'un plus grand nombre d'acheteurs qui s'alimentent prioritairement dans leur bassin géographique mais aussi de conditions d'exploitation plus favorables.

→ Par ailleurs, le marché du bois est **fluctuant car tributaire de la situation européenne et mondiale**. Il peut rapidement évoluer d'une année sur l'autre selon par exemple, la situation économique de l'usine Fibre Excellence de Tarascon, l'influence des bois scolytés du Nord-Est, les événements météorologiques mais aussi les fluctuations économiques mondiales, l'évolution du marché de la rénovation...etc.

**En moyenne, 56% des volumes prévus réalisables en forêt publique trouvent preneur**

Volumes prévus, désignés et vendus en forêt publique de 2017 à 2020

Source : ONF UT Ubaye Blanche

	2020	2019		2018			2017			
	Prévu	Prévu	Réalisé	Vendu	Prévu	Réalisé	Vendu	Prévu	Réalisé	Vendu
Forêt communale	16 136 m <sup>3</sup>	19 498 m <sup>3</sup>	19 450 m <sup>3</sup>	12 239 m <sup>3</sup>	22 398 m <sup>3</sup>	23 875 m <sup>3</sup>	12 651 m <sup>3</sup>	13 374 m <sup>3</sup>	15 303 m <sup>3</sup>	11 999 m <sup>3</sup>
Forêt domaniale	6 182 m <sup>3</sup>	6 524 m <sup>3</sup>	9 628 m <sup>3</sup>	5 728 m <sup>3</sup>	4 649 m <sup>3</sup>	4 189 m <sup>3</sup>	3 764 m <sup>3</sup>	7 429 m <sup>3</sup>	3 732 m <sup>3</sup>	2 140 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>22 318 m<sup>3</sup></b>	<b>26 022 m<sup>3</sup></b>	<b>29 079 m<sup>3</sup></b>	<b>17 967 m<sup>3</sup></b>	<b>27 047 m<sup>3</sup></b>	<b>28 063 m<sup>3</sup></b>	<b>16 416 m<sup>3</sup></b>	<b>20 804 m<sup>3</sup></b>	<b>19 035 m<sup>3</sup></b>	<b>14 139 m<sup>3</sup></b>

Volumes prévus : Pronostics des techniciens ONF à l'année n-1 qui seront soumis aux communes pour validation

Volumes réalisés : Volumes martelés et mis en vente. Ils peuvent différer en cas de rajouts ou suppression de coupes de dernière minute

Volumes vendus : Ventes en bloc et en bois façonnés. Attention, certaines coupes sont vendues à l'année n+1 ou n+2.



## ② Des difficultés d'accès aux bois

### Etat des lieux de la desserte

En zone de montagne où près de 80% des pentes sont comprises entre 30 et 70% et plus, la question des conditions d'accès à la ressource et donc de la desserte forestière est primordiale. Le territoire de la charte est globalement bien doté puisque **51% de la forêt est desservie par un réseau de pistes** qui remplissent également des fonctions récréatives (tourisme, chasse...), pastorales, agricoles et de DFCI.

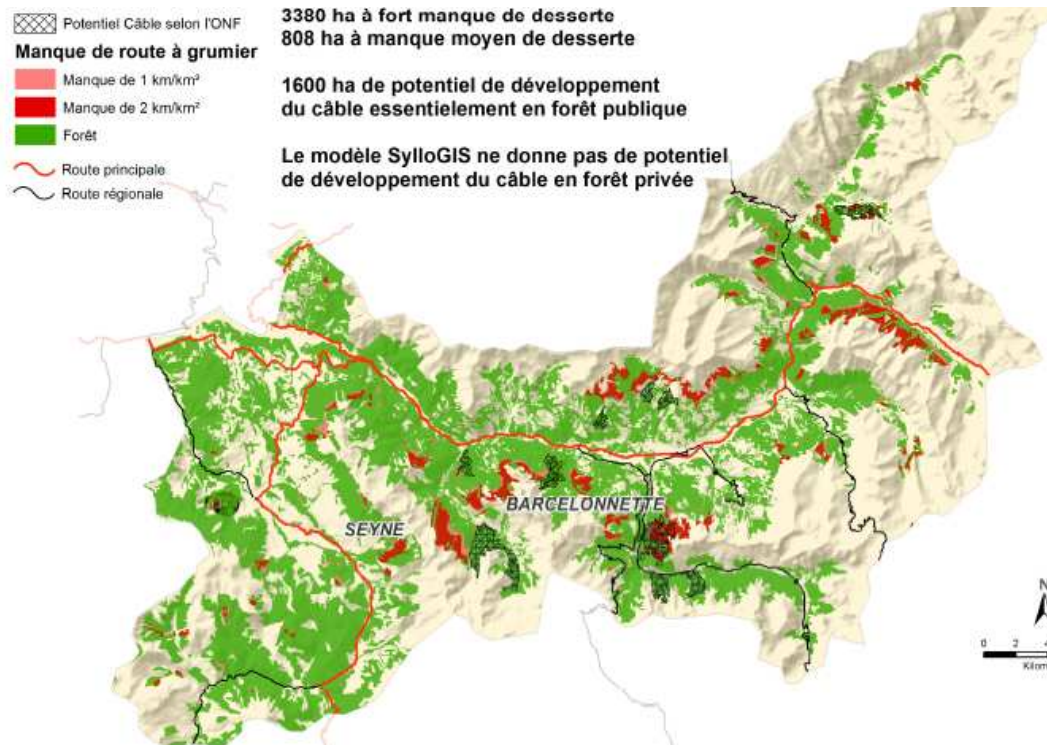
Selon le PAT, environ 6000 ha sont concernés par d'importantes difficultés d'accès et **3 380 ha de forêts présentent actuellement un manque de desserte**. Des améliorations et prolongations du réseau permettraient donc d'augmenter significativement les prélèvements en bois d'œuvre et énergie.

→ *Le PAT a estimé que l'amélioration globale de la desserte (création de nouvelles pistes et de places de dépôt, accès des routes aux grumiers par dérogation, exploitation par câbles...) permettrait en tout, de prélever près de 9 000m<sup>3</sup> de bois supplémentaires.*

Le Département 04 a mis en œuvre son Schéma d'Accès à la Ressource Forestière (SARF) qui indique les itinéraires empruntant des routes départementales et communales permettant d'assurer le transport de grumes depuis les pistes forestières jusqu'aux différents points de livraison.

### Cartographie du manque de desserte forestière

Source : PAT Ubaye Pays de Seyne



### De nombreux « Points noirs »



Si le maillage des pistes est relativement de bonne qualité sur les massifs forestiers du territoire, il apparaît que le **réseau routier communal et départemental est émaillé de nombreux points noirs qui limitent le passage des camions de bois** et entravent significativement l'exploitation de la ressource : ponts et routes limités à 19 tonnes (Pont de la Blanche à Seyne), tunnels et ponts aux gabarits inadaptés (Accès à Fouillouse), routes étroites et sinueuses (Clues de Barles, Col d'Allos)...

→ *Des dérogations de tonnage peuvent ponctuellement être sollicitées et des alternatives existent (pont mobile, câble) mais seuls de coûteux travaux de voirie permettraient d'accroître l'accès à la ressource, aussi bien publique que privée. Une table ronde sur la résolution de ces points noirs (Listés ci-dessous) aiderait à débloquer certaines zones.*



# Inventaire des points noirs routiers du territoire

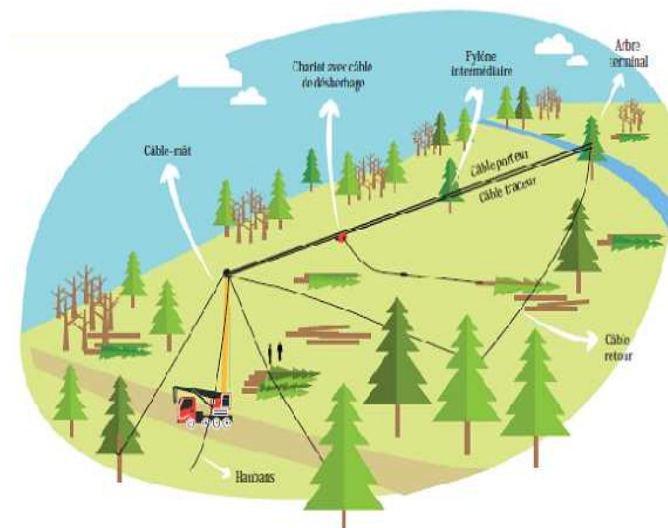


VOIRIE	COMMUNE	LOCALISATION	MASSIFS	SURFACE FORESTIERE	VOLUME DE BOIS ESTIMES (M3 OU M3/AN)	ALTERNATIVES ENVISAGEES OU REALISEES / REMARQUES
D E P A R T E M E N T A L E	Seyne-les-Alpes	RD7 - Pont sur la Blanche Limitation 19 T	FC de Seyne	300 ha	10 000 m3 sur 20 ans	2016 Etude Pont mobile Projet ONF piste <u>Charcherie</u>
	Seyne-les-Alpes	RD207 - Route d'accès : Limitation 19 T	FD de La Blanche	850 ha	30 200 m3 sur 20 ans 1 500 m3/an ±	<i>Dérogation exceptionnelle de tonnage (19 à 40 T)</i>
	<u>Auzet - Barles</u>	RD7 - Route d'accès sud Limitation 19 T	FC d' <u>Auzet &amp; Barles</u>			<i>Dérogation de tonnage</i>
	<u>Barles - Verdaches</u>	RD900A - Clues de <u>Barles</u> Limitation 19T	FC de <u>Barles &amp; Verdaches</u>			<i>Redéfinition de la zone de limitation Plusieurs secteurs non adaptés au gabarit des grumiers</i>
	<u>La Bréole</u>	RD7 - Col des <u>Fillys</u> Limitation 19T				<i>Dérogation de tonnage</i>
	<u>Uvernet-Fours</u>	RD908 - Col d'Allos	FC d' <u>Uvernet</u>	75 ha	2 000 m3	<b><i>Route touristique et sinueuse non adaptée au passage</i></b>
	<u>Les Thuiles</u>	RD109 - Route de Clot <u>Meyran</u> - Limitation 19 T	FC des <u>Thuiles</u>			<i>Dérogation de tonnage</i>
	<u>St Paul sur Ubaye</u>	RD 902 - Col de Vars Limitation 20 T	FC de St Paul	160 ha	VPR 6 800 m3 (jusqu'en 2027)	<i>Dérogation de tonnage</i>
C O M M U N A L E	Seyne	Route de la Cabane des Mulets : pente, épingles...	FC de Seyne	160 ha	2500 m3	<i>Câble</i>
	Le Vernet	Pont à l'entrée du Vernet	FC du Vernet	30 ha	250 m3	<i>Allongement de traines</i>
	Barcelonnette	Route de <u>Gaudissard</u> Limitation à 15T	FC de Barcelonnette			<i>Réfection de la route envisagée mais trop coûteuse!</i>
	Faucon de Barcelonnette	Route de <u>Bouzoulière</u> Limitation de tonnage	Forêt privée & FD <u>Costebelle</u>	700 ha ±		<i>Dérogation de tonnage</i>
	Saint Paul sur Ubaye	Pont et tunnel du Chatelet	FC de St Paul	190 ha	11 000 m3	<i>Câble</i>

Source : Mise à jour 1ère Charte Forestière - Travaux sur la desserte forestière - 2014

## Et l'exploitation par câble ?

• **Un Savoir-faire extérieur** : Alors que la technique de l'exploitation par câble aérien était courante sur le territoire jusque dans les années 70 et principalement réalisée par les italiens, le tracteur a rapidement remplacé le câble pour devenir l'outil principal des exploitants forestiers. Aujourd'hui, il n'existe **pas d'entreprises de câble sur le territoire**, ni de savoir-faire ou de matériel pour mettre en œuvre ce type d'exploitation dans les entreprises locales. Les cablistes les plus proches sont localisés en Savoie ou dans les Alpes maritimes, et on les trouve désormais principalement à l'étranger.



**Le PAT a identifié 1 600 ha représentant un potentiel de développement du câble en forêt publique**

### Le câble en quelques chiffres...

Le coût d'un équipement moderne pour débarder au câble mât oscille entre **4 et 500 000 €** : 2 à 300 000 € pour le mât sur remorque, 50 000 € pour le chariot et 150 000 € pour un engin de reprise de type pelle + tête de bûcheronnage.

L'investissement reste important mais ne représente en moyenne que 20 % du coût de fonctionnement. Le reste des coûts concerne les consommables (20 %) et les coûts salariaux 60 % (2 à 3 personnes).

La productivité varie de **6 à 12 000 m<sup>3</sup>/an** selon le matériel et le type de coupes. Le coût moyen avec ce système d'exploitation (bûcheronnage + débardage) varie de **35 à 45 €/m<sup>3</sup>**.

Source : FCBA

• **Une rentabilité limitée** : En 2007, l'ONF a mené une étude afin de définir les possibilités techniques et économiques d'exploitation par câble aérien dans les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes. Plusieurs chantiers pilotes ont été conduits dans la Vallée de l'Ubaye sur des zones difficiles d'accès et le constat a été le suivant : le câble est très complexe techniquement, il nécessite toujours la présence de pistes (en amont et en aval) pour son installation et la sortie des bois et **n'est pas en l'état actuel, rentable sur le territoire** (hors bois d'exception). De plus, il lui a été reproché son impact visuel dans le paysage (trainées verticales), parfois supérieur à celui des pistes.

Pourtant, le câble présente aussi des avantages non négligeables :

- **L'extraction des bois par portage** est particulièrement adaptée aux zones humides
- **L'acheminement des grumes vers une place de travail fixe** évite la création de dessertes forestières et la traversée par les porteurs, des espaces naturels fragiles.
- **Le câble permet d'être moins tributaire des aléas climatiques**, notamment ceux liés à l'humidité des sols, et d'assurer une exploitation en continu.
- **Ce mode d'exploitation favorise une image responsable** de la gestion forestière.

### Une formation au câble-mât dans le 04 !

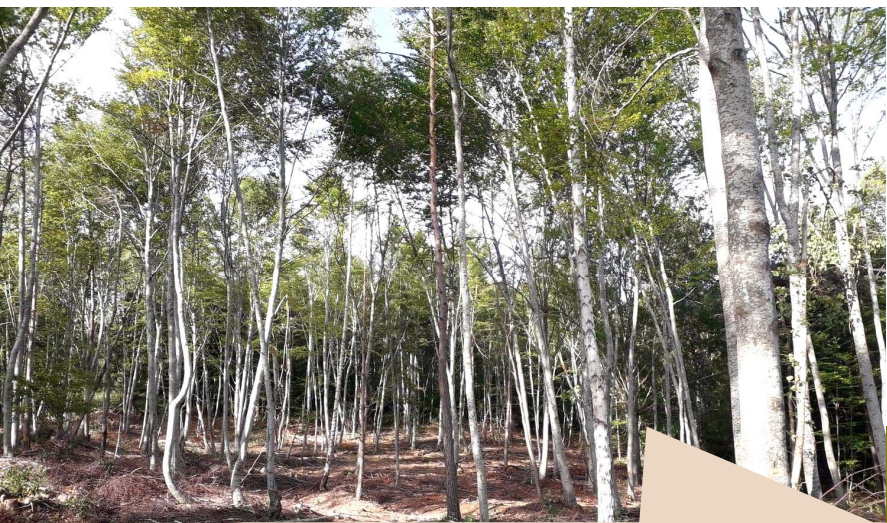
Depuis 2020, le CFPPA de Digne-Carêmejane propose un **BTS Gestion Forestière** orienté sur les principes de la « sylviculture douce » et de la valorisation locale des bois via le sciage mobile et l'utilisation de matériel léger (cheval de fer, câble-mât, cheval). A cette occasion, le centre a fait l'acquisition d'un **câble mat léger pour l'apprentissage**.



### 3 Une forêt privée prometteuse mais difficile à exploiter

- **Des potentialités à exploiter** : Le fort potentiel en bois énergie et bois d'œuvre de la forêt privée du territoire est fortement sous exploité en raison du morcellement élevé des parcelles et du manque d'implication des propriétaires qui en découle. Le Plan de Développement de Massif qui avait définis 5 500 ha de zones nécessitant des interventions a été suivi en 2008 par des chantiers d'exploitation et de travaux qui ont permis de récolter 6 000 m<sup>3</sup> de bois. Sur les 67 propriétaires contactés à cette occasion, seuls 15 se sont engagés dans cette opération, ce qui montre bien la **complexité des actions en forêt privée** et la nécessité d'y consacrer **une animation dédiée**.

Exploitation sur une parcelle privée de La Bréole via l'ASLGF



**Le PAT et le PDM ont identifié sur la forêt privée de la charte, un potentiel de 11 600 m<sup>3</sup> dont 5 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre et 6 600 m<sup>3</sup> de bois énergie. Si elle était correctement exploitée, cette forêt pourrait jouer un rôle majeur dans le développement de la Filière Bois locale.**

- **Les ASL, une réponse adaptée** : Les regroupements de propriétaires forestiers sous forme associative constituent un outil efficace pour assurer une neutralité de conseil et réaliser des ventes de bois dans le cadre d'une exploitation forestière respectueuse et durable.



#### Principaux freins à la gestion forestière en forêt privée

- **Fort morcellement** et donc nombre important de propriétaires : leur identification et contact requièrent beaucoup de temps et de moyens humains
- **Difficulté de retrouver les propriétaires** dans les fréquents cas de successions et d'indivisions
- **Refus des propriétaires** qui ne se sentent pas concernés par l'exploitation de leur forêt : trop âgés, éloignés...
- **Propriétaires sur la défensive** ayant une opinion négative des coupes et des exploitants, et attendant la réalisation de chantiers-pilotes pour se décider


En 2016 a été créée l'Association Syndicale de Gestion Forestière Ubaye Pays de Seyne (ASLGF) qui regroupe 7 adhérents. Les chantiers menés depuis 2018 sur les communes de La Bréole et de Montclar ont mobilisé 27 propriétaires sur 95 ha et ont permis d'exploiter environ 4 500 m<sup>3</sup> de bois. L'ASLGF travaille avec des gestionnaires forestiers agréés et en partenariat avec le CNPF qui propose un **diagnostic gratuit des parcelles**. Elle peut également en tant qu'association bénéficiaire de subventions pour des opérations pastorales ou la création de pistes.

L'ASLGF Ubaye Pays de Seyne a pour vocation de rassembler des parcelles forestières afin d'en permettre l'entretien et la valorisation, dans le cadre d'une gestion durable, patrimoniale, paysagère, rentable et multifonctionnelle de la forêt >>> 81

## Enjeux de mobilisation dans les forêts privées du territoire

Source : Alcina

### Légende

 Limites communales

 Périmètres de protection

#### Enjeux

 Desserte à améliorer, zone bois d'oeuvre


 Desserte à améliorer, zone bois d'industrie

 Enjeu pastoral en pinède

 Enjeu pastoral en mélezin

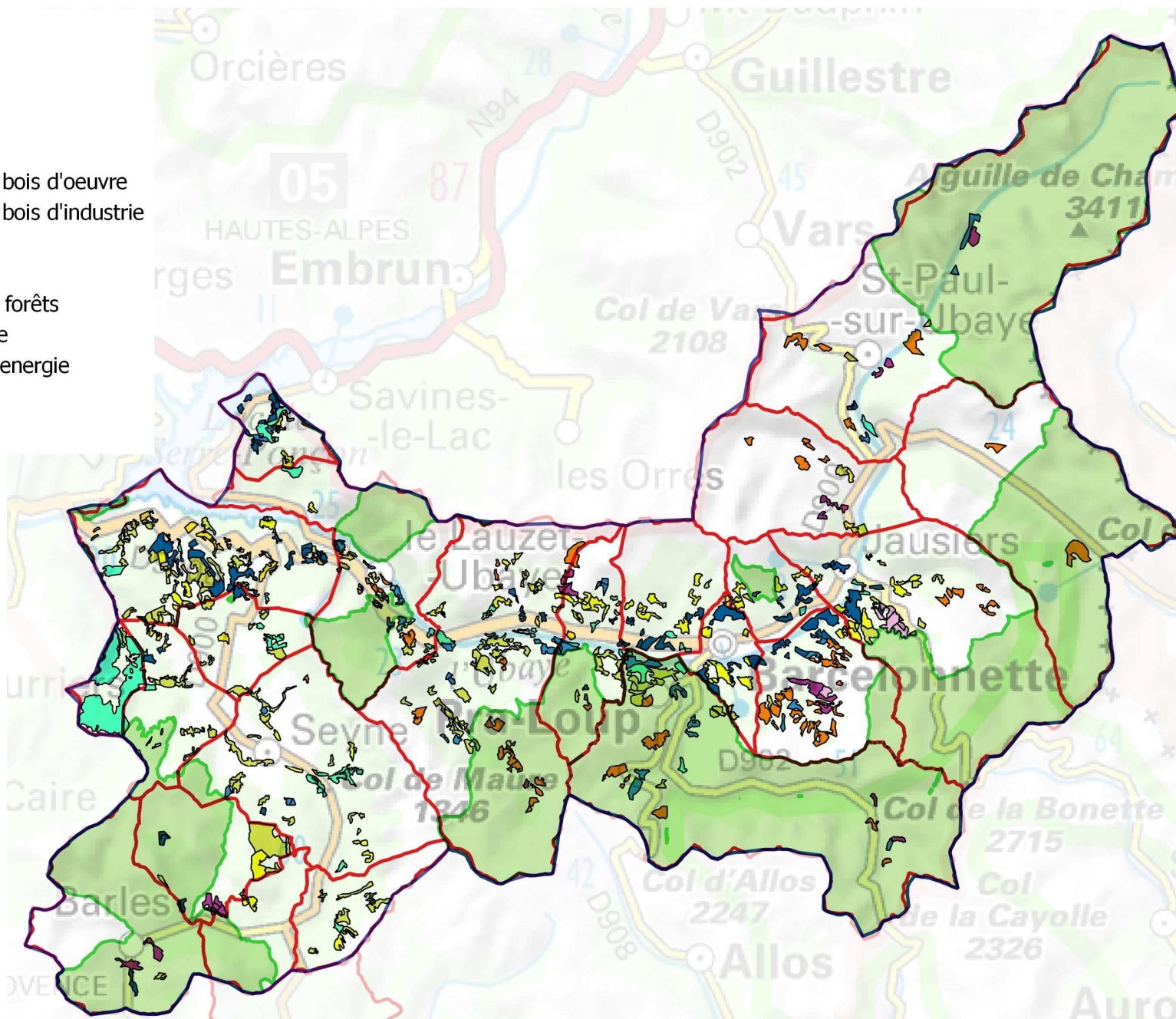
 Enjeu pastoral sur d'autres forêts

 Production de bois d'oeuvre

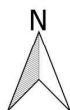
 Production de bois oeuvre/energie

#### Autres enjeux

 Enjeux liés à l'eau



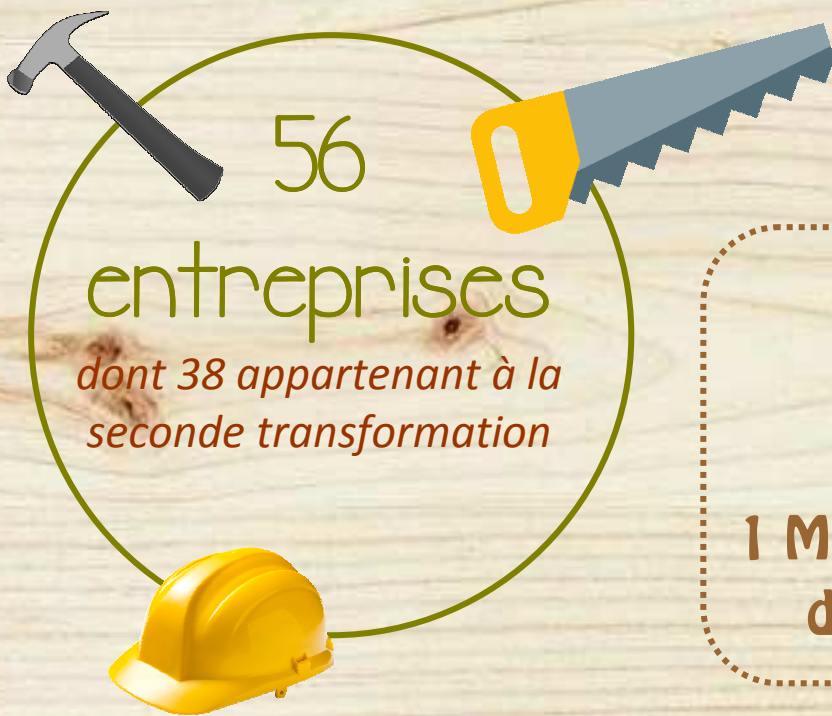
0 4000 8000 m



Réalisé sous QGIS 2.18.28

Source : Bing Aerial, IGN Scan 1000, IGN-F

Date : 2019-11-19



56  
entreprises

*dont 38 appartenant à la  
seconde transformation*



1 Maison du Bois, vitrine  
des artisans locaux

**SEULEMENT 1 160M<sup>3</sup> DE  
BOIS RONDS SCIÉS ET  
MOINS DE 50%  
D'APPROVISIONNEMENT  
DANS LES SCIERIES  
LOCALES...**



2 formations  
métiers du bois

dont 1 CAP Menuiserie/Ebénisterie

FORTE QUANTITÉ DE BOIS INVENDUS :

→ MANQUE DE DÉBOUCHÉS LOCAUX

→ PRIX DE RETRAITS TROP BAS

→ ELOIGNEMENT/ACCÈS DES COUPES



**Une desserte forestière de  
qualité mais de nombreux  
points noirs routiers bloquant  
l'accès aux grumiers**

TERRITOIRE PIONNIER DU BOIS ENERGIE



- 14 CHAUFFERIES BOIS
- 2 705 KW DÉLIVRÉS
- 3 700 T EN 2018